



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

LES
DONNÉES



Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Panorama 2021

Table des matières

Méthodologie et sources des données	4
1. Synthèse	11
2. La production française de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM)	15
2.1 La culture de PPAM	15
2.1.1 Au niveau national	15
2.1.2 Au niveau régional et départemental	16
2.1.3 Production par plante	26
2.1.4 Typologie des exploitations	27
2.2 Les sigles officiels de qualité	27
2.2.1 L'agriculture biologique	27
2.2.2 Le thym de Provence IGP	35
2.2.3 Herbe de Provence Label Rouge	36
2.2.4 L'AOP Lavande de Haute Provence	36
2.3 Les Fleurs de Grasse	38
3. Situation des marchés de la production organisée en France	41
3.1 Évolution globale	41
3.1.1 Plantes les plus représentatives en volume (t) et valeur de commercialisation (k€) en 2021	42
3.1.2 Part des volumes et de la valeur de commercialisation par type de transformation toutes plantes et modes de cultures confondus en 2021	44
3.2 Évolution par catégorie de plantes	45
3.2.1 Les plantes aromatiques	45
3.2.2 Les plantes médicinales	48
3.2.3 Les plantes à parfum	50
3.2.4 Activité des organisations de producteurs en PPAM Bio	55
4. Les marchés des secteurs utilisateurs des PPAM en France	58
4.1 Secteur santé, beauté et bien-être	58
4.1.1 Marché global des compléments alimentaires	58
4.1.2 Marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie	60
4.1.3 Marché des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie	62
4.1.4 Marché des huiles essentielles en magasins bio	66
4.1.5 Marché des tisanes en GMS	68
4.1.6 Marché des infusions et plantes à infuser en pharmacie et parapharmacie	69
4.2 Secteur agro-alimentaire	75
4.2.1 Marché du thym en GMS	75
4.2.2 Marché des herbes de Provence en GMS	77
4.2.3 Marché des arômes alimentaires	79
5. Le commerce extérieur français	81
5.1 Plantes en l'état	81
5.1.1 Échanges mondiaux	81
5.1.2 Balance commerciale française	82
5.1.3 Commerce extérieur du thym en France	84
5.1.4 Commerce extérieur des graines de coriandre en France	85
5.1.5 Commerce extérieur des graines de fenugrec en France	86
5.1.6 Commerce extérieur des feuilles de laurier en France	87
5.2 Huiles essentielles	87
5.2.1 Les productions mondiales	87
5.2.2 Échanges mondiaux	88
5.2.3 Importations des États-Unis en huiles essentielles	89
5.2.4 Balance commerciale française des huiles essentielles	91
5.3 Parfums, cosmétiques et produits d'entretien	93
Annexes	96
Quelques liens utiles	101

Méthodologie et sources des données

Cette étude compile les données économiques disponibles sur la filière PPAM en France. Ce travail a ainsi mobilisé différentes sources et a nécessité différents traitements de la part de FranceAgriMer.

- **Déclarations au titre des paiements à la surface des aides de la politique agricole commune (PAC)**

Cette source, très fiable, donne les surfaces par producteur déclarant à la PAC de chaque espèce ou groupe d'espèces selon une nomenclature spécifique. Elle nous permet de calculer la surface et le nombre d'exploitations par catégorie définie sur des localisations assez fines.

Ces données ne répertorient pas toutefois l'intégralité des exploitations. En effet, elles ne comptabilisent pas les exploitations qui ne demandent pas de subvention. Cependant, on estime que la grande majorité (plus de 80 %) des surfaces de PPAM est déclarée dans le cadre des aides PAC.

De plus, si elles sont cohérentes, les catégories ne décrivent pas assez finement les PPAM. Depuis 2015, une liste plus exhaustive des cultures permet d'affiner l'analyse. Elle nécessite néanmoins la collecte de renseignements complémentaires.

À noter également que la nomenclature « Œillette (pavot) » (OEI) ne rassemble pas toutes les surfaces de pavot en France. En effet, des surfaces importantes, notamment destinées à l'industrie pharmaceutique, sont incluses dans « Autres PPAM annuelles » (PPA).

Liste des cultures plantes à parfum, aromatiques et médicinales – nomenclature PAC 2021

Libellé de la culture	Code de la culture	Informations complémentaires à déclarer	Catégorie de surface agricole
Aneth	ANE		TA
Angélique	ANG		TA
Anis	ANI		TA
Bardane	BAR		TA
Basilic	BAS		TA
Bleuet	BLT		TA
Bugle rampant	BUR		TA
Camomille	CMM		TA
Carvi	CAV		TA
Cerfeuil	CRF		TA
Chardon Marie	CHR		TA
Ciboulette	CIB		TA
Coriandre	CRD		TA
Cumin	CUM		TA
Estragon	EST		TA
Fenouil	FNO		TA
Gaillet	GAI		TA
Lavande/Lavandin	LAV		CP
Marguerite	MRG		TA
Marjolaine/Origan	MRJ		TA
Mauve	MAV	Déclaration de la variété implantée (cf. paragraphe 2.15 de la notice)	TA
Mélisse	MLI		TA
Menthe	MTH		TA
Millepertuis	MLP		TA
Œillette (pavot)	OEI		TA
Ortie	ORT		TA
Oseille	OSE		TA
Pâquerette	PAQ		TA
Pensée	PSE		TA
Persil	PSL		TA
Plantain psyllium	PSY		TA
Primevère	PMV		TA
Psyllium noir de Provence	PSN		TA
Romarin	ROM		TA
Sarriette	SRI		TA
Sauge	SGE		TA
Thym	THY		TA
Valériane	VAL		TA
Véronique	VER		TA
Autres PPAM annuelles	PPA		TA
Autres PPAM pérennes *	PPP		CP

(*) Les autres PPAM pérennes sont les suivantes : cassis feuille, églantier, genêt des teinturiers, gentiane, ginkgo biloba, hamamélis, hélichryse, jasmin, laurier, passiflore, rose, safran, sureau, tilleul, verveine, vigne rouge, violette.

• Inventaire du Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises (CIHEF)

L'Interprofession (CIHEF) dispose de données nécessaires à l'appréciation du potentiel de production et des récoltes d'huiles essentielles (HE) de lavande et lavandin dans la mesure où des accords interprofessionnels agréés pour chaque campagne par les pouvoirs publics rendent les déclarations de ces données obligatoires.

Le CIHEF réalise des estimations sur la base des déclarations disponibles.

- **Organisation économique des producteurs**

Les coopératives bénéficient d'un soutien financier de FranceAgriMer qui s'inscrit dans le cadre d'un programme stratégique. À ce titre, elles fournissent annuellement à FranceAgriMer un état des surfaces, apports, ventes, stocks et prix minimum/maximum pour l'ensemble des produits apportés par les adhérents et commercialisés par les coopératives. Chaque produit a une définition très fine : nom de la plante, qualité, variété, partie utilisée ou transformée (feuilles, capitules, racines...), type de produit (sec, frais, huile essentielle...), spécialité (coupe infusettes, 1ère qualité, mondée...), mode de culture (conventionnel, culture bio, cueillette...).

Ce n'est néanmoins qu'un échantillon des structures de commercialisation dont la représentativité est hétérogène selon les secteurs.

En 2021, dernière campagne disponible, 13 structures ont traité environ 300 plantes déclinées en plus de 1 000 produits.

Liste des plantes de la base de données des groupements de producteurs (non exhaustive)

Plantes à parfum	Plantes aromatiques	Plantes médicinales	
Cassis Bourgeons	Ail des ours	Absinthe	Guimauve
Hélichryse	Aneth	Achillée millefeuille	Hamamélis
Iris racine	Anis vert	Angélique	Hysope
Jasmin	Basilic	Armoise	Ispaghul-Psyllium
Lavande clonale	Carvi	Arnica	Jusquiame
Lavande fine	Cerfeuil	Artichaut Feuille	Livèche
Lavandin Abrial	Ciboulette	Aurone	Marrube
Lavandin Grosso	Coriandre	Ballote	Mauve
Lavandin Super	Estragon	Bardane	Millepertuis
Lavandin Autres	Fenouil amer	Belladone	Mélilot
Monarde	Fenouil doux	Bleuet	Mélisse
Oranger Bigaradier	Génépi	Bourrache	Passiflore
Rose Centifolia	Gentiane	Calendula	Pastel
Sauge sclarée	Marjolaine	Camomille Matricaire	Pensée Sauvage
Violette feuille	Menthe Douce	Camomille Romaine	Piloselle
	Menthe Poivrée	Capucine	Pissenlit
	Origan	Cataire	Prêle
	Persil	Chardon Marie	Psyllium noir Provence
	Réglisse	Châtaignier	Reine des prés
	Romarin	Chèvrefeuille	Saponaire
	Safran	Colchique	Sauge officinale
	Sarriette des jardins	Consoude	Seringa
	Serpolet	Digitale Laineuse	Sureau
	Thym	Échinacée	Sysymbre
		Églantier	Tagette
		Ergot de seigle	Tanaisie
		Eschscholtzia/Pavot de Californie	Valériane
		Fenugrec	Verveine
		Fumeterre	Véronique
		Ginseng	Vigne rouge
		Ginko Biloba	Viorne
		Grindélia	

- **APAL**

L'APAL (Association des producteurs d'appellation d'origine contrôlée huile essentielle de lavande de Haute-Provence) est l'organisme de défense et de gestion (ODG) de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) de l'huile essentielle de lavande de Haute-Provence. Elle contribue à la mise en œuvre du cahier des charges du produit (spécificité, aire géographique, contrôle produit sensoriel et analytique...). Dans ce cadre, elle gère les données des opérateurs habilités.

Les surfaces mentionnées dans ce rapport ont été calculées en tenant compte de la mise à jour de l'inventaire de l'année en cours ainsi que de celui mis à jour l'année précédente pour les producteurs n'ayant pas adressé la mise à jour de l'année n.

Les indicateurs disponibles sont le nombre de producteurs, les surfaces déclarées, les quantités présentées et les quantités agréées.

- **Les échanges internationaux**

Les données de Trade Data Monitor rassemblent les données douanières de 120 pays selon les nomenclatures internationales et nationales. Pour l'analyse de ces données, quatre groupes de produits ont été constitués : plantes en l'état, huiles essentielles, parfums et produits pour la toilette, et enfin savons, détergents et produits d'entretien.

Pour les plantes en l'état, les rubriques douanières prises en compte sont les suivantes :

0909 21 00	Graines de coriandre, non broyées ni pulvérisées
0909 22 00	Graines de coriandre, broyées ou pulvérisées
0909 31 00	Graines de cumin, non broyées ni pulvérisées
0909 32 00	Graines de cumin, broyées ou pulvérisées
0909 61 00	Baies de genièvre et graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil, non broyées ni pulvérisées
0910 11 00	Gingembre, non broyé ni pulvérisé
0910 12 00	Gingembre, broyé ou pulvérisé
0910 20	Safran
0910 20 10	Safran, non broyé ni pulvérisé
0910 20 90	Safran, broyé ou pulvérisé
0910 30 00	Curcuma
0910 91	Mélanges d'épices
0910 91 05	Curry
0910 91 10	Mélanges d'épices non broyées ni pulvérisées
0910 91 90	Mélanges d'épices broyées ou pulvérisées
0910 99	Épices (sauf poivre du genre <i>Piper</i> , piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , vanille, cannelle et fleurs de cannellier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma et épices en mélanges)
0910 99 10	Graines de fenugrec
0910 99 31	Serpolet <i>Thymus serpyllum</i> , non broyé ni pulvérisé
0910 99 33	Thym, non broyé ni pulvérisé (à l'excl. du serpolet) NB : rubrique 09104013 jusqu'en 2007
0910 99 39	Thym, broyé ou pulvérisé
0910 99 50	Feuilles de laurier
0910 99 91	Épices, non broyées ni pulvérisées (sauf poivre du genre <i>Piper</i> , piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , vanille, cannelle et fleurs de cannellier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges)
0910 99 99	Épices, broyées ou pulvérisées (sauf poivre du genre <i>Piper</i> , piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , vanille, cannelle et fleurs de cannellier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges).
0909 62 00	Graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil et baies de genièvre, broyées et pulvérisées
121150	Ephédra, fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée
12119086 (12119085 avant 2012)	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'exclusion des racines de ginseng, des feuilles de coca, de la paille de pavot, des espèces du genre Ephédra ainsi que des fèves de tonka)

Pour les huiles essentielles, les nomenclatures retenues sont les suivantes:

3301 12	Huiles essentielles d'orange, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des essences de fleurs d'oranger)
3301 13	Huiles essentielles de citron, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 19	Huiles essentielles d'agrumes, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles essentielles d'orange, de citron ou de lime)
3301 24	Huiles essentielles de menthe poivrée (<i>Mentha piperita</i>), déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 25	Huiles essentielles de menthes, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles de menthe poivrée [<i>Mentha piperita</i>])
3301 29	Huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes ou de menthes)

Pour les savons, détergents et produits d'entretien, les nomenclatures utilisées ont été déterminées selon la Classification de Produit Française (CPF) 2041 :
(https://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/etudes/methode/nomenclature.asp)

1520 00 00	glycérol brut; eaux et lessives glycérineuses
3307 41 00	'agarbatti' et autres préparations odoriférantes agissant par combustion
3307 49 00	préparations pour parfumer ou pour désodoriser les locaux, y.c. les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses (à l'excl. de l'agarbatti et des autres préparations odoriférantes agissant par combustion)
3401 19 00	Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents (à l'excl. des produits de toilette, y.c. ceux à usages médicaux)
3401 20 10	Savons en flocons, en paillettes, en granulés ou en poudres
3401 20 90	Savons liquides ou pâteux
3402 11 10	Solution aqueuse contenant en poids $\geq 30\%$ mais $\leq 50\%$ d'alkyl[oxydi"benzènesulfonate"] de disodium (à l'excl. des savons)
3402 11 90	Agents de surface organiques, anioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons et d'une solution aqueuse contenant en poids $\geq 30\%$ mais $\leq 50\%$ d'alkyl[oxydi"benzènesulfonate"] de disodium)
3402 12 00	Agents de surface organiques, cationiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons)
3402 13 00	Agents de surface organiques, non-ioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons)
3402 19 00	Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons et des agents de surface anioniques, cationiques ou non-ioniques)
3402 20 20	Préparations tensio-actives, conditionnées pour la vente au détail (à l'excl. des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 20 90	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, conditionnées pour la vente au détail (à l'excl. des agents de surface organiques, des savons et des préparations tensio-actives ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 31 00	Acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et leurs sels
3402 39 10	Solution aqueuse contenant en poids 30 à 50 % d'alkyl[oxydi(benzènesulfonate)] de disodium
3402 39 90	Agents de surface organiques, anioniques, même conditionnés pour la vente au détail [à l'exclusion des acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et de leurs sels et des solutions aqueuses contenant en poids 30 à 50 % d'alkyl[oxydi(benzènesulfonate)] de disodium]
3402 41 00	Agents de surface organiques, cationiques, même conditionnés pour la vente au détail
3402 42 00	Agents de surface organiques, non ioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des savons)

3402 49 00	Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des savons et des agents de surface anioniques, cationiques ou non ioniques)
3402 50 10	Préparations tensio-actives, conditionnées pour la vente au détail (à l'exclusion des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 50 90	Préparations pour lessives, y compris les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, conditionnées pour la vente au détail (à l'exclusion des agents de surface organiques, des savons et des préparations tensio-actives ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 90 10	Préparations tensio-actives (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 90 90	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des savons, des préparations tensio-actives, des agents de surface organiques ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3404 20 00	Cires de poly"oxyéthylène" [polyéthylèneglycol]
3404 90 00	Cires artificielles et cires préparées (à l'excl. des cires de poly"oxyéthylène" [polyéthylèneglycols])
3405 10 00	Cirages, crèmes et préparations simil. pour l'entretien des chaussures ou du cuir, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des cires artificielles et préparées du n° 3404)
3405 20 00	Encaustiques et préparations simil. pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des cires artificielles et préparées du n° 3404)
3405 30 00	Brillants et préparations simil. pour carrosseries, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des brillants pour métaux et des cires artificielles et préparées du n° 3404)
3405 40 00	Pâtes, poudres et autres préparations à récurer, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations
3405 90 10	Brillants pour métaux, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations
3405 90 90	Brillants pour le verre, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations

Pour les parfum et produits pour la toilette, les nomenclatures utilisées ont été déterminées selon la Classification de Produit Française (CPF) 2042 :
(https://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/etudes/methode/nomenclature.asp)

3303 00 10	Parfums (à l'excl. des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)
3303 00 90	Eaux de toilette (à l'excl. des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)
3304 10 00	Produits de maquillage pour les lèvres
3304 20 00	Produits de maquillage pour les yeux
3304 30 00	Préparations pour manucures ou pédicures
3304 91 00	Poudres pour le maquillage ou l'entretien ou les soins de la peau, y.c. les poudres pour bébés et les poudres compactes (à l'excl. des médicaments)
3304 99 00	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, y.c. les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer (à l'excl. des médicaments, des produits de maquillage pour les lèvres ou les yeux, des préparations pour manucures ou pédicures ainsi que des poudres, y.c. les poudres compactes)

3305 10 00	Shampooings
3305 20 00	Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanent
3305 30 00	Laques pour cheveux
3305 90 00	Préparations capillaires (à l'excl. des shampooings, des laques pour cheveux et des préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents)
3306 10 00	Dentifrices, préparés, même des types utilisés par les dentistes
3306 20 00	Fils utilisés pour nettoyer les espaces intermédiaires [fils dentaires], en emballages individuels de détail
3306 90 00	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y.c. les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers (à l'excl. des dentifrices et des fils utilisés pour nettoyer les espaces inter dentaires [fils dentaires])
3307 10 00	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après rasage
3307 20 00	Désodorisants corporels et antisudoraux
3307 30 00	Sels parfumés et autres préparations pour bains
3307 90 00	Dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, n.d.a.
3399 20 00	Marchandises du chapitre 33 transportées par la Poste ou par colis postaux (extra) / code reconstitué pour la diffusion statistique
3401 11 00	Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et non tissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents, pour la toilette, y.c. ceux à usages médicaux
3401 30 00	Produits et préparations organiques tensioactifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon

1. Synthèse

La production

La filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) englobe la culture et la cueillette régulière de plus de 300 espèces et plus de 1 000 produits de plantes à parfum, aromatiques et médicinales commercialisés.

En 2021, les surfaces en PPAM déclarées à la PAC représentent 67 462 ha pour un nombre de producteurs de 6 527. Cette surface qui n'a cessé d'augmenter depuis les années 2000, affiche une hausse de 5 % par rapport à 2020.

Le secteur des plantes à parfum correspond aux surfaces les plus importantes en PPAM (source PAC 2021) avec 3 espèces prédominantes :

- Lavande et lavandin : 33 094 ha (+ 7 % par rapport à 2020) ;
- Sauge sclérée : 2 941 ha.

Il se compose d'exploitations aux profils multiples, allant de la culture industrielle à de très petites exploitations en zones défavorisées ; les PPAM sont surtout des cultures de diversification pour de nombreuses exploitations.

Les plantes aromatiques sont cultivées sur 9 644 ha en 2021. Les principales espèces sont la coriandre, le persil, le thym, le fenouil, la menthe, l'aneth, l'estragon, la marjolaine, le basilic, le romarin et la ciboulette.

Ce secteur a une forte croissance, estimée à plus de 66 % de 2017 à 2021, et + 26 % par rapport à 2020.

Le domaine des plantes médicinales comprend le plus grand nombre d'espèces (plus de 150 dont le pavot œillette, la camomille, le chardon marie, la mélisse...). Ses surfaces accusent une baisse de 2 % (20 380 ha) par rapport à 2020 (20 810 ha).

La part de l'agriculture biologique dans la filière PPAM est toujours aussi importante ; 21 % des surfaces PPAM totales en 2021, avec une forte croissance depuis plusieurs années. Les surfaces certifiées bio et en conversion affichent 14 477 ha en 2021.

La localisation des PPAM

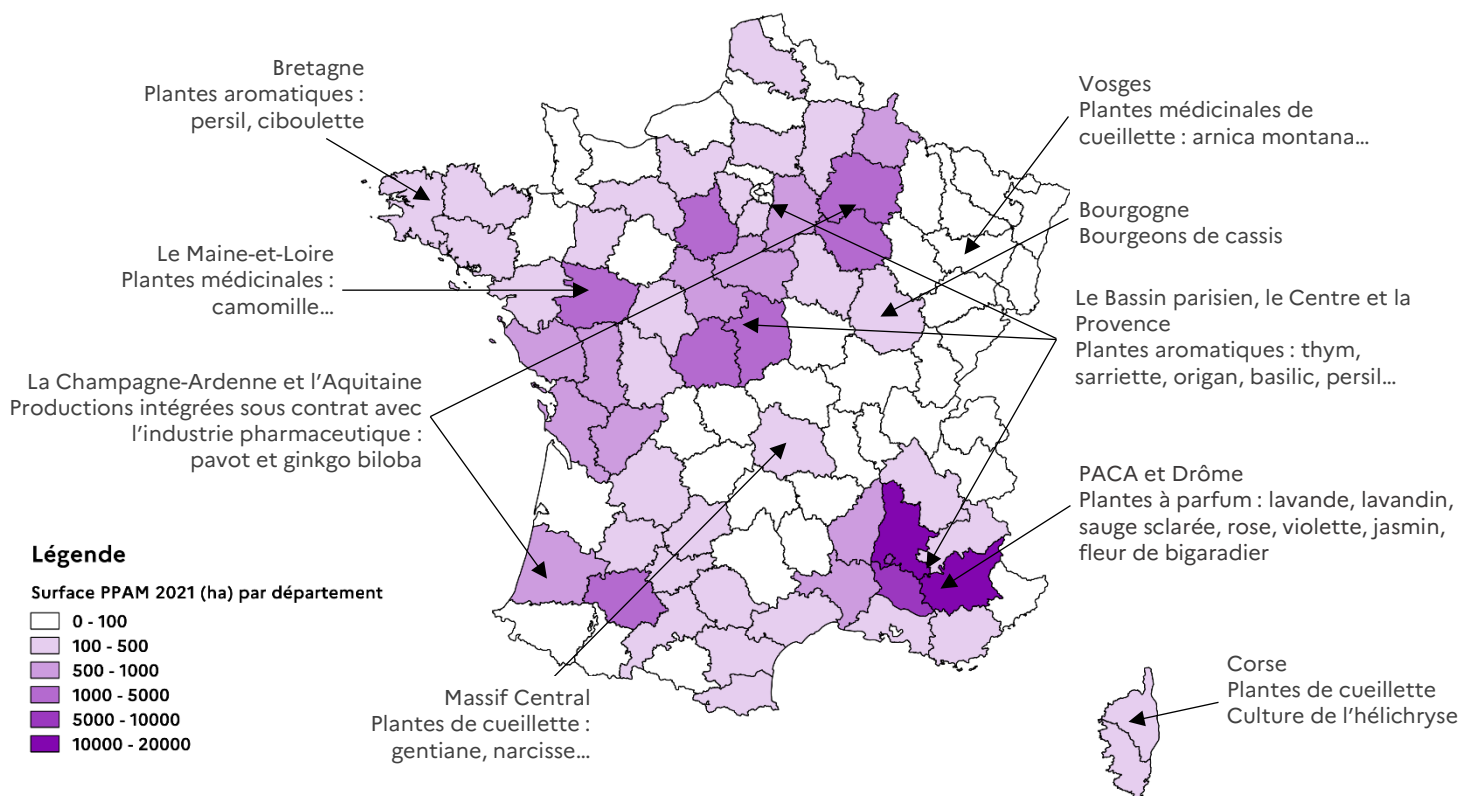
La culture des plantes est pratiquée dans divers bassins de production :

- Les plantes à parfum ainsi que les plantes aromatiques sèches sont cultivées majoritairement dans le Sud-Est ;
- Les plantes aromatiques fraîches sont plutôt localisées en Bretagne mais se rencontrent également dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche et du Bassin parisien ;
- Les plantes médicinales hors pavot se sont développées dans le département du Maine-et-Loire.

Néanmoins on note trois particularités :

- Les plantes issues de la cueillette se retrouvent dans les diverses zones de montagne : Vosges, Massif central, Alpes ;
- La production du pavot œillette, culture totalement intégrée à l'industrie, est présente principalement en Champagne-Ardenne et en Aquitaine ;
- Les bourgeons de cassis sont localisés en Bourgogne.

Répartition des surfaces PPAM en France métropolitaine par principaux bassins de production en 2021



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

L'aval de la filière

Les transformations des PPAM sont très diverses et alimentent plusieurs secteurs d'activités qui les regroupent selon leur usage principal : huiles essentielles, extraits pour la parfumerie dont la parfumerie fonctionnelle, la cosmétique, l'aromathérapie ; les épices, l'herboristerie, les compléments alimentaires, l'homéopathie, l'allopathie...

Tendances de certains marchés français (non exhaustif) par secteur d'utilisation

Marchés		Chiffre d'affaires en France en 2020	Chiffre d'affaires en France en 2021	Tendance globale 2021 en France
Compléments alimentaires		2,18 Md€	2,31 Md€	
Huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie		230 M€	203 M€	
Huiles essentielles en magasins bio		32,3 M€	24,3 M€	
Gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie		3,3 M€	3,4 M€	
Infusions en GMS	Global	175 M€	181 M€	
	Bio	77 M€	83 M€	
Infusions en pharmacie et parapharmacie	Global	19,9 M€	24,8 M€	
	Bio	12,1 M€	17,4 M€	
Herbes de Provence en GMS	Global	12,0 M€	11,4 M€	
	Label Rouge	1,9 M€	2 M€	
	Bio	779 000 €	685 000 €	
Thym en GMS	Global	7,3 M€	6,8 M€	
	IGP	378 000 €	406 000 €	
	Bio	705 000 €	708 000 €	
Arômes alimentaires		631 M€ en 2020	-	

Sources : Synadiet, SNIAA, FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company, d'IRI et de BIOANALYTICS®GOOD

L'année 2021 a été très particulière pour les différents marchés français du fait de la persistance de la pandémie de la Covid-19. Cependant, la levée progressive des restrictions liées à la situation sanitaire a permis une reprise des activités et des habitudes de consommation des ménages. Les circuits de distribution impactés par les mesures gouvernementales en 2020 ont logiquement augmenté leurs ventes en 2021. A l'inverse, les circuits ayant vu leurs ventes boostées en 2020 sont globalement revenus à un chiffre d'affaires proche de celui de 2019.

Commerce extérieur

Pour les plantes en l'état, la France importe davantage qu'elle n'exporte. Les exportations sont évaluées à 13 745 tonnes et 99,8 millions d'euros en 2021. Sensiblement constantes en volume depuis dix ans, leur valeur est croissante pour cette même période (+ 28 % en dix ans). Les importations sont en forte augmentation (+ 44 % en volume et + 83 % en valeur en dix ans) atteignant 49 176 tonnes et 223 millions d'euros en 2021.

La France a importé 9 144 tonnes d'huiles essentielles pour une valeur totale de 350 millions d'euros en 2021. Même si les volumes importés sont assez variables d'une année à l'autre, ils sont globalement en hausse sur les dix dernières années. Dépendant du prix des huiles essentielles, la valeur des importations ne suit pas la même tendance générale. Les exportations atteignent, en 2021, 6 129 tonnes pour 387 millions d'euros. Elles sont globalement en hausse ces dix dernières années que ce soit en volume (+ 64 % depuis 2011) ou en valeur (+ 105 % depuis 2011), et ce malgré la baisse enregistrée en 2019. Ainsi, en valeur, la balance commerciale de la France est légèrement excédentaire pour le secteur des huiles essentielles.

Elle l'est en revanche très largement pour les parfums, cosmétiques et produits d'entretien. Ainsi, la France a exporté pour une valeur totale de 18,3 milliards d'euros et importé pour 5,4 milliards d'euros de produits en 2021. Les exportations et les importations sont en fortement augmenté depuis 2012 (respectivement + 47 % et + 38 %), exception faite de 2020, la crise sanitaire ayant entraîné une réduction des exportations de 13 % et des importations de 6 %. En 2021, les échanges ont repris leur évolution et les valeurs sont plus élevées que 2019.

À noter que ces flux de matières premières (huiles essentielles et plantes à l'état) et de ces produits finis à base de PPAM (parfums, cosmétiques et produits d'entretien) ne rendent pas compte de la totalité de la filière. En effet, les PPAM sont fréquemment incorporées dans différents produits finis (compléments alimentaire, etc.) pour lesquels il n'existe pas de données publiques spécifiques.

2. La production française de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM)

2.1 La culture de PPAM

La filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales comporte une grande variété d'espèces cultivées ou cueillies qui alimentent les branches pharmaceutique et agroalimentaire ainsi que les secteurs de la parfumerie et de la cosmétique.

Traditionnellement, on retient trois grandes catégories de plantes : les plantes à parfum, les plantes aromatiques et les plantes médicinales. Un même produit pouvant avoir plusieurs destinations, un classement a été établi affectant chaque plante à un de ces 3 secteurs (cf. page 6).

2.1.1 Au niveau national

Alors que la filière PPAM représente moins de 1% des surfaces agricoles françaises, elle se caractérise par une évolution particulière au regard d'autres productions agricoles avec une croissance de plus de 77 % entre 2010 (38 000 ha) et 2021 (67 513 ha).

En 2021, la surface totale des PPAM de 67 462 ha (source : PAC 2021 après traitement FranceAgriMer) se répartit comme suit :

- 56 % pour les plantes à parfum (37 438 ha) dont près de 49 % pour les lavandes et lavandins ;
- 30 % pour les plantes médicinales ;
- 14 % pour les plantes aromatiques.

On enregistre une progression totale de 32 % des surfaces entre 2017 et 2021 variable selon les années :

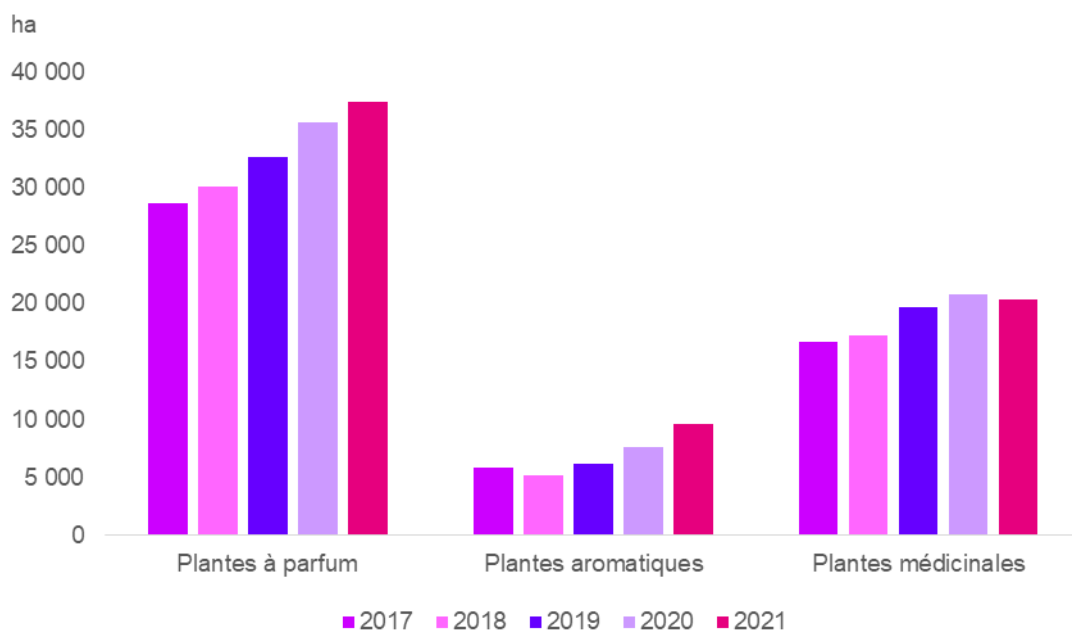
- + 3 % en 2018 ;
- + 12 % en 2019 ;
- + 10 % en 2020 ;
- + 5 % en 2021.

Évolution des surfaces (ha) nationales depuis 2017 par grande catégorie de PPAM

Secteurs	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution (en %) de 2020 à 2021	Évolution (en %) de 2017 à 2021
Plantes à parfum	28 616	30 063	32 645	35 646	37 438	5 %	30 %
Plantes aromatiques	5 804	5 142	6 184	7 676	9 644	26 %	66 %
Plantes médicinales	16 669	17 216	19 722	20 810	20 380	- 2 %	22 %
Total	51 089	52 421	58 551	64 132	67 462	5 %	32 %

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Répartition de la filière PPAM (en ha) par grande catégorie en France de 2017 à 2021



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

- **Nombre d'exploitations**

En 2021, le nombre d'exploitations recensé en PPAM (déclarations PAC) est de 6 527 alors qu'en 2020 on en dénombrait 6 098. Elles progressent de plus de 25 % sur les 5 dernières années.

Évolution du nombre d'exploitations de 2017 à 2021

Année	Nombre d'exploitations
2017	5 209
2018	5 276
2019	5 688
2020	6 098
2021	6 527

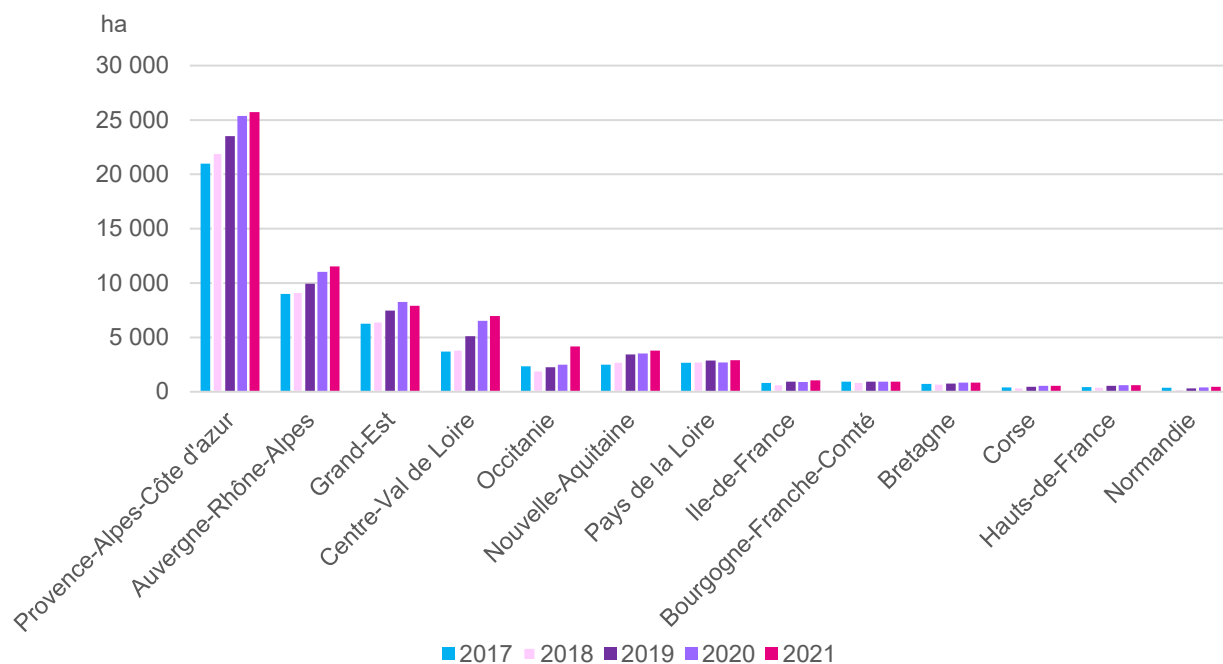
Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

2.1.2 Au niveau régional et départemental

Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont implantées sur plusieurs bassins de production (cf. carte page 12).

On observe une plus grande concentration des superficies dans le quart sud-est de la France.

Évolution des surfaces (en ha) en PPAM par région de 2017 à 2021



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

- **Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Les surfaces en Provence-Alpes-Côte-D'azur représentent 25 735 ha pour 1 187 exploitants en 2021. Elles sont localisées essentiellement dans les Alpes-de-Haute-Provence (17 084 ha) et le Vaucluse (7 361 ha), soit 95 % de l'ensemble de la région PACA.

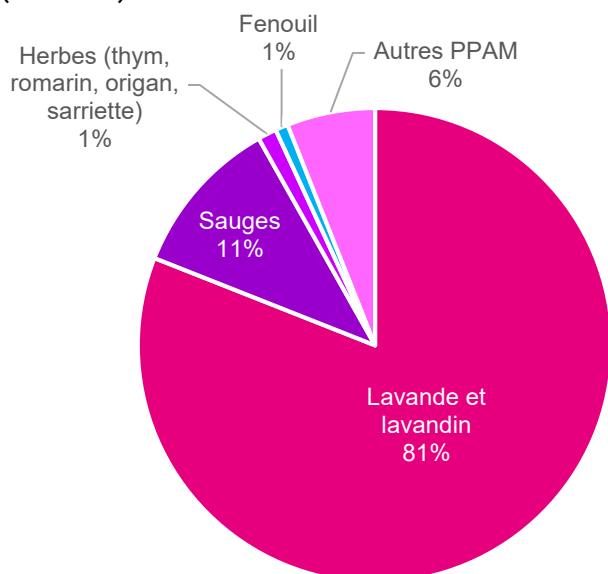
Évolution des surfaces (ha) et du nombre de déclarants PAC en Provence-Alpes-Côte d'Azur de 2019 à 2021

PACA	Surfaces PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
04 - Alpes-de-Haute-Provence	15 996	17 229	17 084	504	538	532
84 - Vaucluse	6 652	7 118	7 361	392	422	442
05 - Hautes-Alpes	400	412	454	81	71	75
13 - Bouches-du-Rhône	286	350	426	64	81	92
83 - Var	153	217	332	52	60	68
06 - Alpes-Maritimes	39	41	78	17	18	18
Total	23 526	25 366	25 735	1 072	1 152	1 187

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Répartition des surfaces de PPAM en PACA en 2021

Les lavandes et lavandins sont les plus représentatifs en superficie (20 844 ha) suivies des sauges (2 792 ha).



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

- **Auvergne-Rhône-Alpes**

On enregistre 11 540 ha dont 87 % localisés dans le département de la Drôme. Le nombre d'exploitations, de 1 358, est en augmentation de 7 % par rapport à 2020.

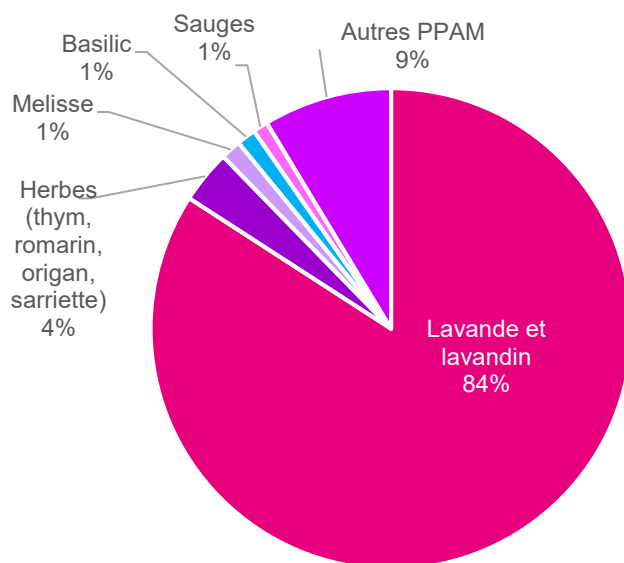
Évolution des surfaces (ha) et du nombre de déclarants PAC en Auvergne-Rhône-Alpes de 2019 à 2021

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Surfaces PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
26 - Drôme	8 829	9 764	10 096	862	924	953
07 - Ardèche	683	777	872	139	153	165
38 - Isère	212	209	227	44	45	62
63 - Puy-de-Dôme	93	121	170	35	39	53
69 - Rhône	51	66	67	34	31	30
03 - Allier	21	38	35	27	18	17
42 - Loire	14	18	25	20	22	25
43 - Haute-Loire / 15 - Cantal	12	11	19	16	14	25
01 - Ain	23	14	15	21	13	16
73 - Savoie / 74 - Haute-Savoie	8	10	14	11	13	19
Total	9 947	11 028	11 540	1 203	1 266	1 358

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Répartition des surfaces de PPAM en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021

La majorité des PPAM produite dans cette région sont les lavandes et lavandins (9 624 ha) essentiellement concentrés dans la Drôme.



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

- **Grand-Est**

On retient 837 exploitations pour une superficie de 7 901 ha de PPAM, principalement des plantes médicinales et notamment le pavot œillette destiné à l'industrie pharmaceutique.

Évolution des surfaces (ha) et du nombre de déclarants PAC en Grand-Est de 2019 à 2021

GRAND-EST	Surfaces PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
10 - Aube	4 392	4 558	4 334	381	381	375
51 - Marne	2 128	2 518	2 415	207	223	207
08 - Ardennes	813	890	869	85	96	94
67 - Bas-Rhin	52	75	79	45	52	62
55 - Meuse	33	32	41	18	24	30
68 - Haut-Rhin	16	15	27	20	22	23
88 - Vosges	11	126	49	13	31	16
54 - Meurthe-et-Moselle	10	23	45	9	7	18
57 - Moselle	5	8	16	5	8	10
52 - Haute-Marne	4	22	25	6	9	11
Total	7 464	8 266	7 901	783	844	837

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

- Centre-Val de Loire

Les PPAM sont cultivées sur 6 967 ha en 2021, soit plus de 6 % par rapport à 2020. On dénombre 583 exploitations.

Évolution des surfaces (ha) et du nombre de déclarants PAC en Centre-Val de Loire de 2019 à 2021

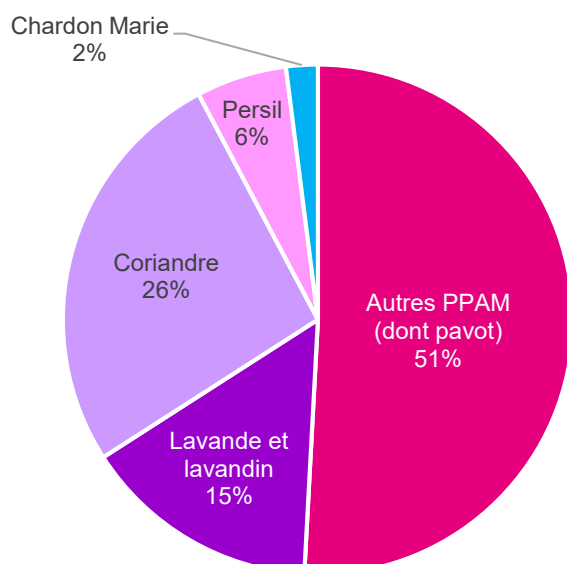
CENTRE-VAL DE LOIRE	Surfaces PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
36 - Indre	1 226	1 564	1 893	78	88	102
28 - Eure-et-Loir	1 299	1 497	1 762	127	149	164
41 - Loir-et-Cher	699	882	810	80	95	93
18 - Cher	1 006	1 574	1 508	66	98	90
45 - Loiret	758	822	745	96	104	104
37 - Indre-et-Loire	109	183	249	29	35	42
Total	5 097	6 523	6 967	468	556	583

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Répartition des surfaces de PPAM en Centre-Val de Loire en 2021

Les principales cultures sont la coriandre et la lavande, qui représentent respectivement 26 % et 15 % de la surface régionale.

La région, plus connue pour ses cultures céréalières, voit s'implanter des champs de lavande dont les superficies ne cessent de progresser depuis 2019. Ainsi, après une croissance de + 79 % entre 2019 et 2020, l'évolution se poursuit en 2021 avec + 70 %. Cependant, elles ne représentent que 1 000 ha.



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

- Occitanie

En 2021, les superficies (4 161 ha) ont pratiquement doublé par rapport à 2020. Cette augmentation est principalement due à la production de coriandre, majoritairement cultivée dans le Gers (1 290 ha), qui s'est particulièrement développée depuis 2020 (+ 228 %).

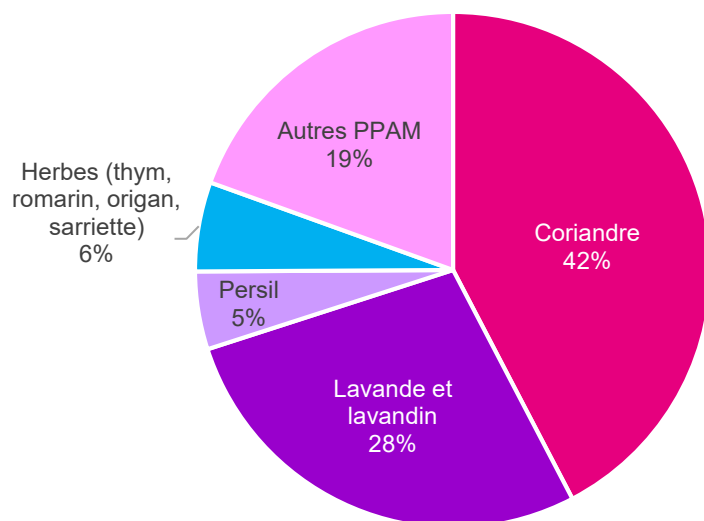
Évolution des surfaces (ha) et du nombre de déclarants PAC en Occitanie de 2019 à 2021

OCCITANIE	Surfaces PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
32 - Gers	397	470	1 466	69	83	120
30 - Gard	596	666	773	94	118	139
11 - Aude	359	374	476	69	73	90
82 - Tarn-et-Garonne	145	161	348	41	35	49
31 - Haute-Garonne	160	189	300	49	50	56
46 - Lot	109	146	211	56	64	72
81 - Tarn	182	154	187	40	40	50
34 - Hérault	144	151	181	43	48	56
66 - Pyrénées-Orientales	103	117	137	40	37	49
12 - Aveyron	27	36	48	19	26	24
09 - Ariège	19	15	13	16	16	17
48 - Lozère	15	10	13	11	18	21
65 - Hautes-Pyrénées	3	1	7	3	5	9
Total	2 259	2 491	4 161	544	607	740

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Répartition des surfaces de PPAM en Occitanie en 2021

La coriandre est ainsi devenue la première plante produite en Occitanie, avec 1 762 ha. Lavande et lavandin occupent la deuxième place avec 1 153 ha.



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

- Nouvelle-Aquitaine

Les 3 787 ha exploités en Nouvelle-Aquitaine sont pour 83 % dédiés aux plantes médicinales, les 17 % restants étant consacrés aux plantes aromatiques (dont 10 % en coriandre). Cette région abrite une très grande variété d'espèces, sans prédominance particulière, parmi lesquelles le pavot œillette et la coriandre.

Évolution des surfaces (ha) et du nombre de déclarants PAC en Nouvelle-Aquitaine de 2019 à 2021

NOUVELLE-AQUITAINE	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
17 - Charente-Maritime	1 050	1 002	967	124	116	105
79 - Deux-Sèvres	679	615	734	90	81	100
40 - Landes	569	551	529	41	43	49
86 - Vienne	296	372	371	59	63	73
16 - Charente	389	427	518	47	62	72
47 - Lot-et-Garonne	177	167	216	62	68	72
24 - Dordogne	81	207	247	31	51	58
33 - Gironde	101	102	74	21	21	23
87 - Haute-Vienne	23	23	53	18	15	19
64 - Pyrénées-Atlantiques	36	19	29	33	28	29
19 - Corrèze	15	17	22	11	10	16
23 - Creuse	3	27	28	11	13	16
Total	3 528	3 528	3 787	546	566	628

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

- Pays de la Loire

On dénombre 395 exploitations pour une superficie régionale de 2 914 ha.

La majorité des exploitations se concentre en Maine-et-Loire. Les principales cultures sont la camomille, qui représente moins de 10 % des surfaces (240 ha), persil (128 ha) et le pavot.

Évolution des surfaces (ha) et du nombre de déclarants PAC des Pays de la Loire de 2019 à 2021

PAYS DE LA LOIRE	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
49 - Maine-et-Loire	1 889	1 750	1 914	281	237	246
85 - Vendée	659	591	553	86	75	79
44 - Loire-Atlantique	268	247	283	40	33	41
53 - Mayenne	24	25	114	13	13	15
72 - Sarthe	32	85	50	7	17	15
Total	2 873	2 698	2 914	426	374	395

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

- Ile-de-France

En 2021, les surfaces en PPAM représentent 1 045 ha pour 151 exploitations.

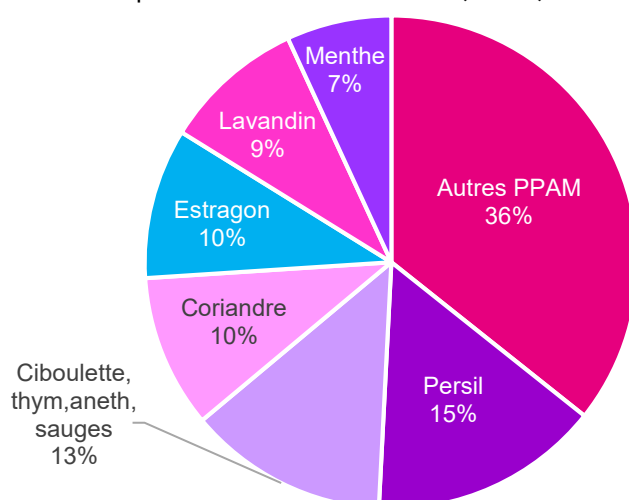
Évolution des surfaces (ha) et du nombre de déclarants PAC en Île-de-France de 2019 à 2021

ÎLE-DE-FRANCE	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
77 - Seine-et-Marne	527	471	535	56	59	67
78 - Yvelines	257	260	239	23	24	25
91 - Essonne	111	148	226	28	33	43
94 - Val-de-Marne	49	32	45	17	19	20
95 - Val-d'Oise						
Total	944	911	1 045	121	132	151

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Répartition des surfaces de PPAM en Ile-de-France en 2021

Les cultures de plantes aromatiques correspondent à plus de la moitié (55 %) des superficies en PPAM de la région et, fait nouveau, une centaine d'hectares sont, depuis 2021, dédiée au lavandin dans les départements de l'Essonne (48 ha) et de la Seine-et-Marne (50 ha).



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

- Bourgogne-Franche-Comté

En 2021, cette région, connue pour les bourgeons de cassis à destination de la parfumerie et dans une moindre mesure, la gemmothérapie, recense 936 ha de plantes produites par 161 exploitations très diversifiées, orientées grandes cultures et production fourragère. La coriandre concentre 9 % des surfaces avec 84 ha.

Évolution des surfaces (ha) et du nombre de déclarants PAC en Bourgogne-Franche-Comté de 2019 à 2021

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
21 - Côte-d'Or	510	478	491	64	64	72
89 - Yonne	135	134	202	28	27	35
90 - Territoire de Belfort						
58 - Nièvre	41	58	70	10	12	14
39- Jura	87	108	49	12	16	13
70 - Haute-Saône	57	66	56	5	9	7
71 - Saône-et-Loire	102	73	59	18	16	17
25 - Doubs	4	4	9	9	7	7
Total	935	921	936	144	149	161

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

- Bretagne

Les superficies restent stables. En 2021, elles représentent 842 ha répartis sur 212 exploitations.

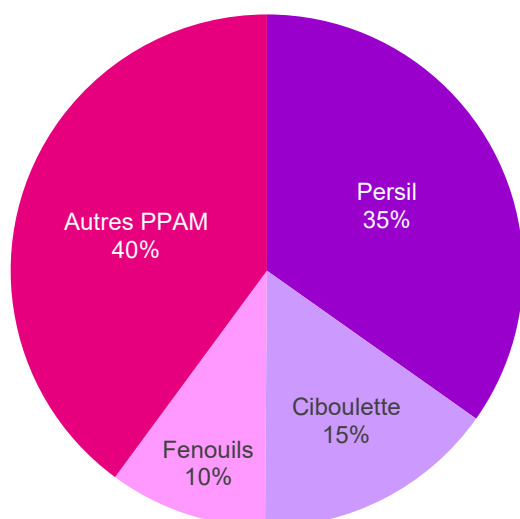
Évolution des surfaces (ha) et du nombre de déclarants PAC en Bretagne de 2019 à 2021

BRETAGNE	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
29 - Finistère	470	476	487	101	103	103
22 - Côtes-d'Armor	152	172	200	40	36	45
56 - Morbihan	116	175	111	31	44	38
35 - Ille-et-Vilaine	12	20	44	17	22	27
Total	749	843	842	188	204	212

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Répartition des surfaces de PPAM en Bretagne en 2021

Les plantes aromatiques représentent environ 70 % de l'ensemble des productions dont les plus importantes sont le persil (293 ha) et la ciboulette (129 ha), localisés dans le Finistère et les Côtes-d'Armor.



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

- Hauts-de-France

Les surfaces, stables, représentent 612 ha en 2021 pour moins de 200 exploitations. Très diverses, les productions se partagent entre plantes médicinales, comme le pavot, et plantes aromatiques.

Évolution des surfaces (ha) et du nombre de déclarants PAC dans les Hauts-de-France de 2019 à 2021

HAUTS-DE-FRANCE	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
02 - Aisne	262	291	263	33	36	37
62 - Pas-de-Calais	94	116	125	22	30	37
60 - Oise	108	80	112	23	24	29
59 - Nord	71	76	77	39	47	47
80 - Somme	24	35	34	17	24	32
Total	559	599	612	134	161	180

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

- Normandie

En 2021, les superficies atteignent 464 ha, soit +14 % par rapport à 2020, avec un nombre d'exploitations qui a pratiquement doublé depuis 2019.

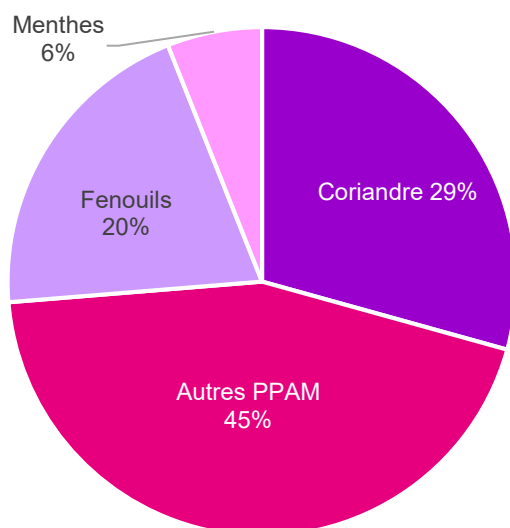
Évolution des surfaces (ha) et du nombre de déclarants PAC en Normandie de 2019 à 2021

NORMANDIE	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
27 - Eure	183	176	179	21	28	30
76 - Seine-Maritime	88	111	87	22	32	31
61 - Orne	9	81	136	6	11	18
50 - Manche	29	28	32	20	22	23
14 - Calvados	5	10	29	5	9	16
Total	314	406	464	74	102	118

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Répartition des surfaces de PPAM en Normandie en 2021

Les productions sont en majorité des plantes aromatiques, situées dans les départements de l'Orne et de l'Eure, dont la coriandre (136 ha), le fenouil (94 ha) suivis des menthes (28 ha).



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

2.1.3 Production par plante

Évolution des superficies (en ha) par plante de 2017 à 2021

Plantes	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	Évolution (en %) de 2017 à 2021	Évolution (en %) de 2020 à 2021
Aneth	266	216	261	181	221	- 17 %	22 %
Angélique	76	124	169	190	179	136 %	- 6 %
Anis	51	3	5	9	75	47 %	733 %
Bardane	18	12	11	11	5	- 72 %	- 55 %
Basilic	180	142	139	210	209	16 %	0 %
Bleuet	22	63	47	63	67	205 %	6 %
Camomilles	574	452	376	373	316	- 45 %	- 15 %
Carvi	4	3	7	2	2	- 50 %	0 %
Cerfeuil	31	27	40	40	62	100 %	55 %
Chardon marie	193	241	249	300	300	55 %	0 %
Ciboulette	199	219	234	220	190	- 5 %	- 14 %
Coriandre	1 694	1 056	1 850	3 354	4 695	177 %	40 %
Estragon	228	188	227	197	221	- 3 %	12 %
Fenouil	452	389	456	476	632	40 %	33 %
Lavande/Lavandin	24 445	25 617	27 946	30 906	33 094	35 %	7 %
Marjolaine/Origan	99	122	157	186	214	116 %	15 %
Mauve	25	9	13	18	25	0 %	39 %
Mélisse	237	238	250	283	260	10 %	- 8 %
Menthes	339	321	315	315	360	6 %	14 %
Millepertuis	48	43	13	11	9	- 81 %	- 18 %
Ortie	13	31	29	31	31	138 %	0 %
Oseille	19	24	35	33	33	74 %	0 %
Persil	1 499	1 613	1 535	1 379	1 428	- 5 %	4 %
Psylliums	167	166	167	147	146	- 13 %	- 1 %
Romarin	112	122	146	184	204	82 %	11 %
Sarriette	86	86	93	96	103	20 %	7 %
Sauges	3 161	3 283	3 351	3 302	2 941	- 7 %	- 11 %
Thym	545	588	665	794	955	75 %	20 %
Valériane	11	39	21	18	32	191 %	78 %
Autres PPAM (dont pavot)	16 295	16 983	19 747	20 805	20 454	25 %	- 2 %
Total PPAM	51 089	52 421	58 551	64 132	67 462	32 %	5 %

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Sur l'ensemble des PPAM, les lavandes et lavandins sont les cultures les plus répandues en France métropolitaine. Elles occupent 33 094 ha, soit 49 % de la surface totale des PPAM et sont concentrées traditionnellement dans le Sud-Est de la France.

Ainsi, le poids des départements 04, 26 et 84, qui représentent 51 % des surfaces de l'ensemble du territoire, s'explique principalement par les superficies en lavande et lavandin occupant 96 % de la globalité des superficies de ces 3 départements.

2.1.4 Typologie des exploitations

Part de la culture de PPAM dans la surface agricole utilisée (SAU) des exploitations en 2021

Part de PPAM	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Superficie (ha) totale de la catégorie
0 - 5 %	2 852	44 %	7 170
5 - 10 %	1 317	20 %	12 748
10 - 20 %	929	14 %	10 956
20 - 30 %	374	6 %	5 738
30 - 40 %	232	4 %	5 125
40 - 50 %	182	3 %	4 591
50 - 60 %	169	3 %	5 812
60 - 70 %	144	2 %	4 804
70 - 80 %	99	2 %	3 977
80 - 90 %	95	1 %	3 541
90 - 100 %	134	2 %	3 000

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2021

Pour la majorité des exploitations, les PPAM sont des cultures de diversification. 78 % des exploitations qui cultivent des PPAM ont moins de 20 % de leur SAU dédiés à ces cultures.

Les exploitations les plus spécialisées en PPAM (> 50 % de la SAU) sont soit des producteurs de plantes à parfum, localisés dans le Sud-Est de la France, soit des producteurs de plantes aromatiques et/ou médicinales de petite taille (< 20 ha).

Les exploitations qui produisent des PPAM en diversification cultivent majoritairement des céréales (72 %) et/ou des cultures fourragères (69 %).

La diversification en cultures légumières représente environ 47 % des exploitations. Pour la majorité d'entre elles, il s'agit d'exploitations de grande taille (> 100 ha) cultivant de la betterave et/ou de la pomme de terre dans le nord de la France avec des plantes médicinales (notamment pavot).

Enfin, d'autres exploitations (35 %) sont arboricoles, notamment en Ardèche (châtaigne, vigne et vergers), en Drôme (noix, olivier et vergers) ainsi que dans le Vaucluse (olivier, vigne et vergers).

Les exploitations qui possèdent des prairies sont situées principalement dans la Drôme et les Alpes-de-Haute-Provence.

2.2 Les sigles officiels de qualité

2.2.1 L'agriculture biologique

Depuis plus d'une décennie, le nombre d'exploitations et les surfaces cultivées en PPAM bio ne cessent d'augmenter, respectivement de + 242 % et + 254 % entre 2010 et 2021.

En 2021, les surfaces cultivées en PPAM bio (dont 284 ha dans les DOM-TOM et 141 exploitations) s'élèvent à 14 477 ha dont 9 954 ha certifiés bio et 4 523 ha en conversion. L'ensemble des superficies en PPAM bio en France représente près de 22 % des surfaces nationales de la filière.

S'agissant du nombre d'exploitations, 4 125 sont engagées en bio, soit environ 36 % des producteurs de PPAM.

Entre 2020 et 2021, l'évolution se confirme avec + 23,5 % pour les superficies et + 14,5 % pour le nombre d'exploitations, ce qui témoigne du dynamisme de cette filière.

Nombre d'exploitations engagées en bio et évolution des surfaces depuis 2010

Année	Nb. Exploitations	Certifiées bio (ha)	C1	C2	C3	Certifiées bio et en conversion (ha)	Évolution des surfaces n/n-1 (%)
2010	1 206	3 044	521	330	195	4 090	-
2011	1 662	3 534	318	496	263	4 612	12,8
2012	1 783	3 836	254	294	418	4 803	4,1
2013	1 834	4 150	187	226	200	4 764	-0,8
2014	1 934	4 616	169	186	120	5 092	6,9
2015	2 055	4 811	703	252	95	5 861	15,1
2016	2 252	5 479	688	754	164	7 084	20,9
2017	2 570	6 565	655	645	216	8 090	14,2
2018	2 842	7 146	748	678	173	8 747	8,1
2019	3 185	8 200	774	783	169	9 926	13,5
2020	3 604	9 047	1 233	960	481	11 721	18,1
2021	4 125	9 954	2 651	1 330	542	14 477	23,5

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Dont Outre-Mer

PPAM	Nb. Exploitations	Surfaces certifiées bio	Total C123	Surfaces certifiées et en conversion (ha)
La Réunion	75	162	14	176
Guadeloupe	30	64	18	81
Guyane	19	16	1	16
Martinique	13	10	1	10
Mayotte	4	0	1	1
Total	141	252	35	284

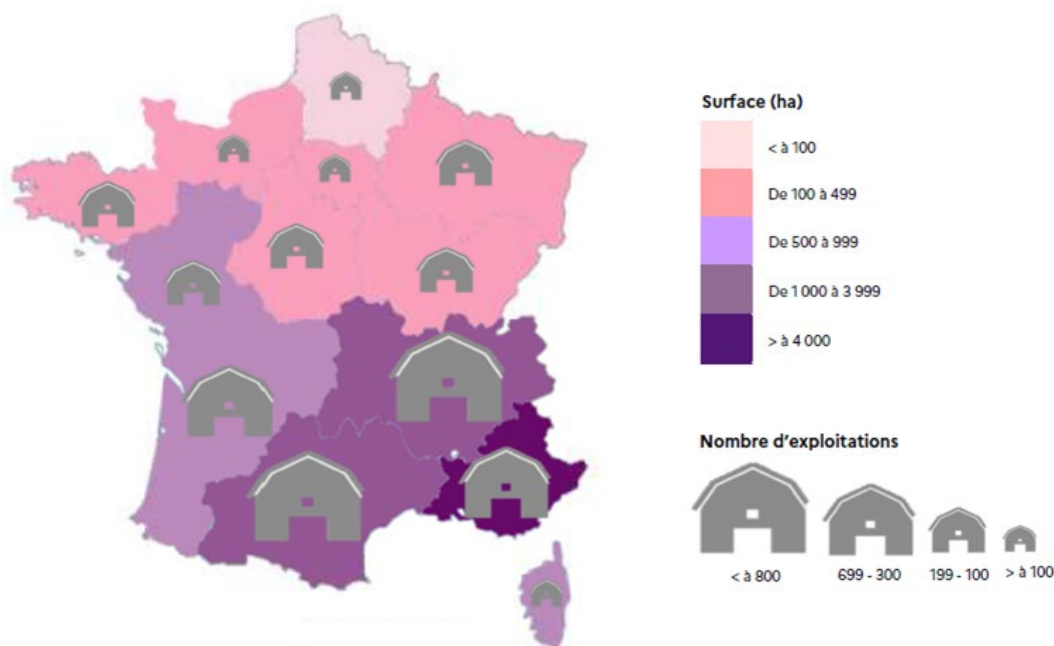
Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

En 2021, la culture de la vanille, largement dominante en Outre-Mer, représente 152 ha, soit 54 % de l'ensemble des surfaces.

Les données suivantes concernent le seul territoire métropolitain.

- Localisation de la production bio en PPAM

Exploitations et surfaces (ha) certifiées et en conversion par région en 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

On observe une plus grande concentration des surfaces dans la moitié sud de la France, et plus particulièrement dans le grand quart Sud-Est.

- Surfaces moyennes régionales par exploitation en PPAM bio

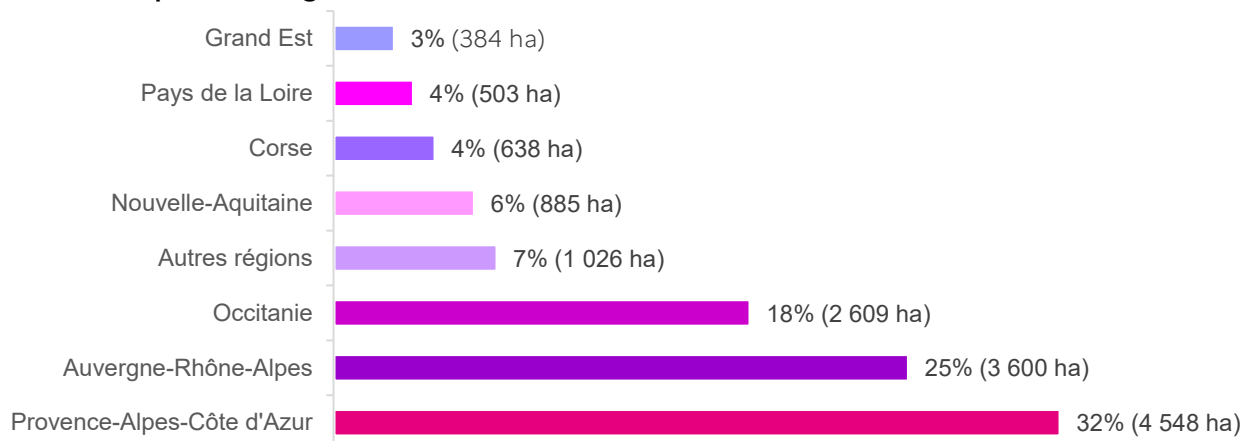
On constate une grande diversité des surfaces moyennes des exploitations selon les régions et les types de culture. La surface moyenne nationale se situe autour de 3,5 ha par exploitation en 2021, soit + 6 % par rapport à 2020.

Les plus grandes surfaces sont localisées dans les régions suivantes :

- PACA (7,2 ha), cultures de lavande et lavandin, sauge sclarée ;
- Corse (6,4 ha), cultures d'hélichryse et romarin ;
- Auvergne-Rhône-Alpes (3,6 ha), cultures de lavande et lavandin et autres productions. En Auvergne, la culture des PPAM est plus centrée sur la production de plantes médicinales.

- Les bassins de production

Poids de la répartition régionale des surfaces PPAM bio en 2021



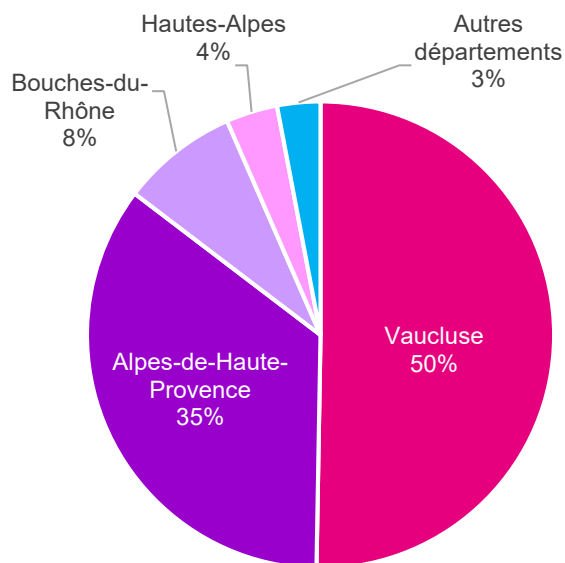
Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Les régions PACA, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie sont les principaux bassins de production de PPAM bio qui totalisent en surfaces certifiées et engagées en conversion 10 757 ha, soit 74,3 % de la superficie en PPAM bio.

- Répartition des surfaces par département en PPAM bio des principaux bassins

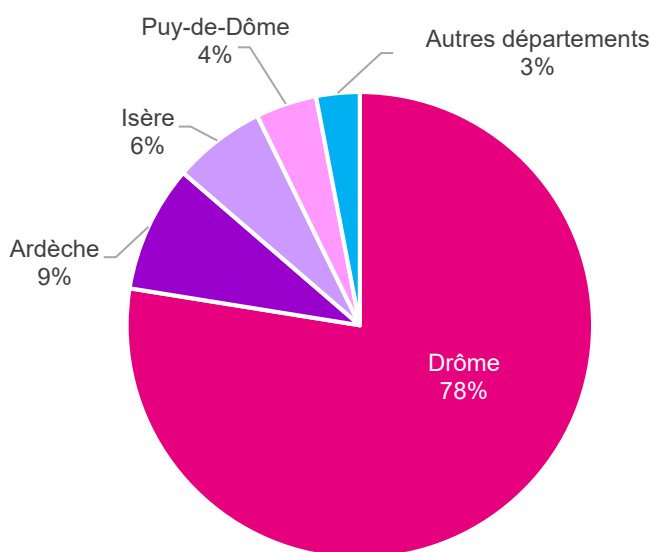
Dans chacune des trois régions principales, un à deux départements concentrent la majorité de la production :

- En PACA (4 548 ha) : les PPAM bio sont produites essentiellement dans les départements du Vaucluse (2 295 ha) et des Alpes-de-Haute-Provence (1 601 ha) avec des surfaces en augmentation respectives de 14,8 % et 11,5 % par rapport à 2020 ;



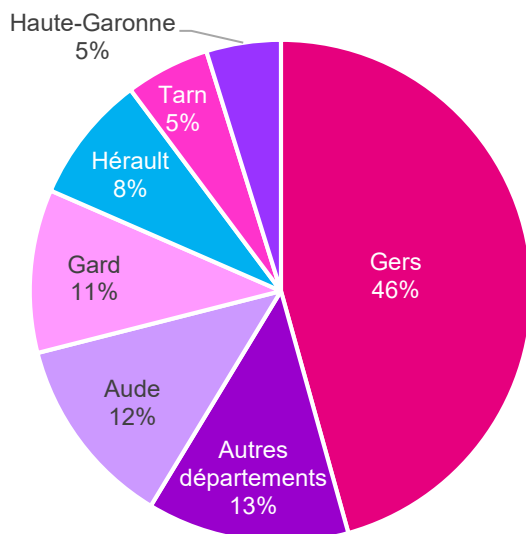
Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

- En Auvergne-Rhône-Alpes (3 600 ha) : les surfaces en PPAM bio sont principalement localisées dans le département de la Drôme (2 777 ha soit 77 %) dont la production de lavande et lavandin est la plus représentée ;



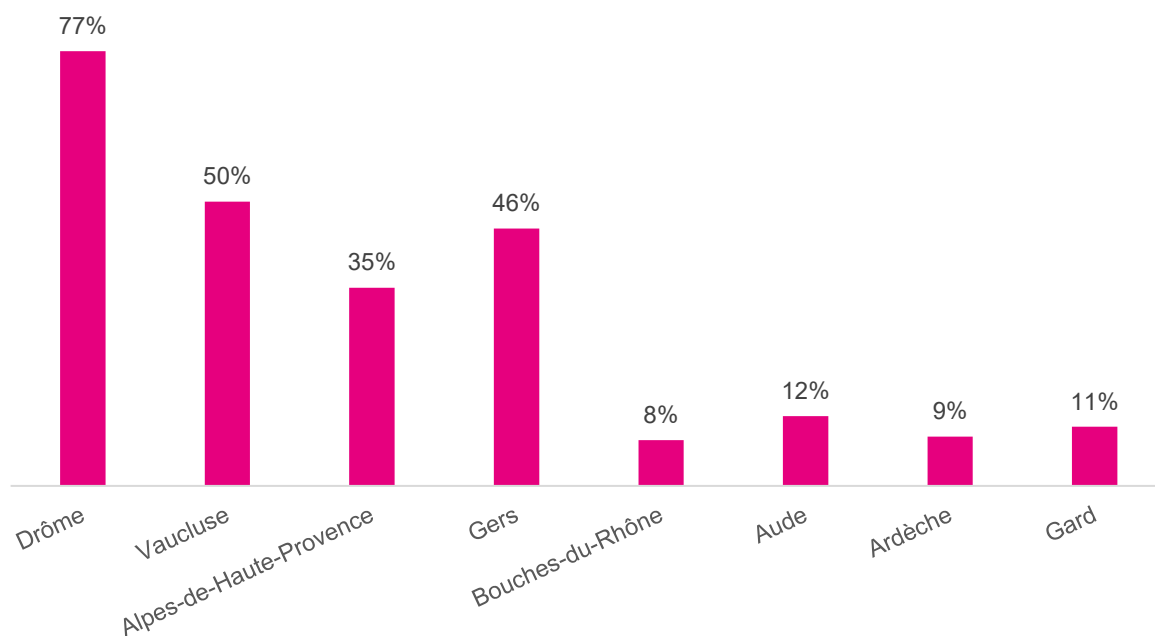
Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

- En Occitanie (2 609 ha) : les espèces prédominantes sont la coriandre (graines) qui représente plus de 710 ha, soit, plus de 27 % des surfaces de la région, la lavande (276 ha) et les plantes de garrigue.



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

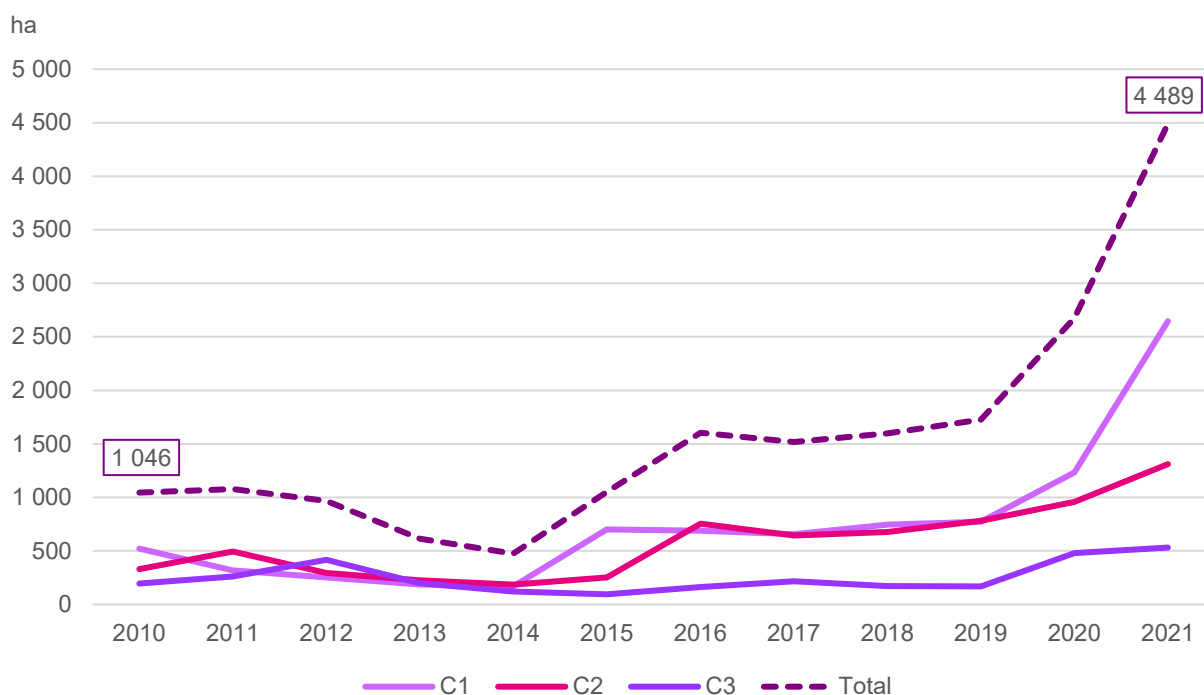
Poids en surface des principaux départements du territoire métropolitain en 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

- Les surfaces certifiées et en conversion

Évolution des surfaces (en ha) certifiées et en conversion de 2010 à 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Cette croissance confirme l'intérêt porté à la culture biologique. On peut noter que les cultures en 1^{ère} année de conversion ont quasiment doublé en 2020 et 2021.

Les surfaces certifiées

On observe une augmentation constante des surfaces depuis 2010 (soit + de 200 % sur une décennie). Selon les années, la progression varie entre 7 et 15 % mais c'est en 2017 que la croissance est la plus importante, soit + 20 % par rapport à 2016.

Les surfaces en conversion

Les surfaces en conversion affichent une nette progression en 2015 et 2016, puis, après une relative stabilité jusqu'en 2019, on assiste à compter de 2020 à une nouvelle croissance (+ 55 %) pour atteindre 4 523 ha en 2021, soit près de + 70 % par rapport à 2020.

- Les principales plantes cultivées en bio

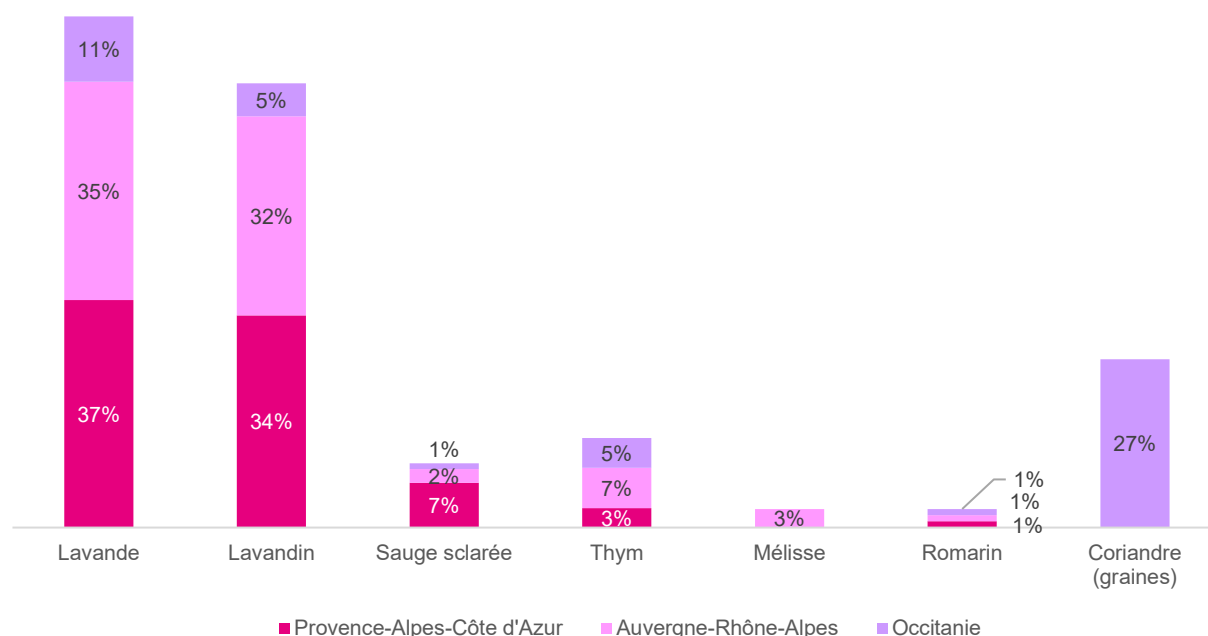
Les plantes sont principalement localisées dans 3 bassins de production.

Provence-Alpes-Côte d'Azur		Auvergne-Rhône-Alpes		Occitanie	
Lavande	1 674	Lavande	1 272	Lavande	276
Lavandin	1 561	Lavandin	1 160	Coriandre (graines)	711
Sauge sclarée	328	Thym	236	Lavandin	139
Thym	142	Mélisse	91	Thym	125
Romarin	55	Sauge sclarée	81	Romarin	50
Sarriette	19	Origans	46	Fenugrec	44
Hysope	12	Romarin	26	Origans	27
Origans	11	Camomille romaine	22	Sauge officinale	25
Divers PPAM	746	Menthe	21	Sauge sclarée	25
		Sarriette vivace	16	Safran	17
		Menthe poivrée	14	Aneth	16
		Coriandre (graines)	14	Menthe poivrée	15
		Houblon en cônes	14	Sarriette	13
		Sarriette	12	Fenouil doux et amer	12
		Estragon	11	Houblon en cônes	10
		Verveine odorante	10	Divers PPAM	1 105
		Divers PPAM	554		
Total	4 548		3 600		2 609

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

On notera que sur ces trois bassins de production, les lavandes et lavandins sont en première place suivis de la coriandre localisée en Occitanie, plus particulièrement dans le département du Gers.

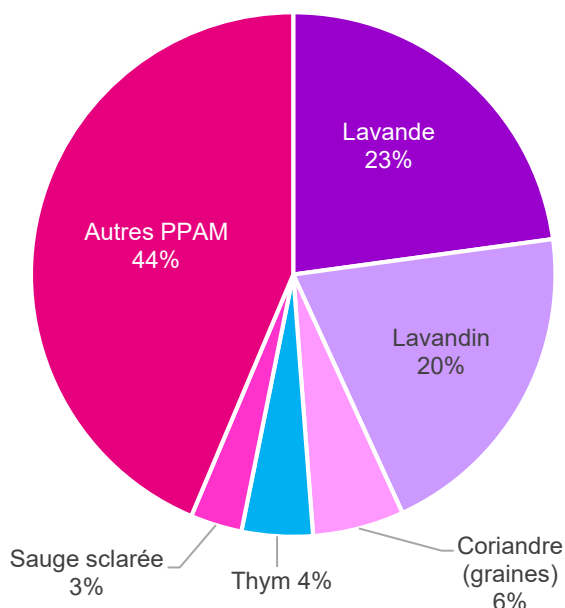
Répartition des surfaces par région et principales productions en 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

En termes de superficie, les plantes les plus représentées sont la lavande (3 241 ha), le lavandin (2 884 ha), la coriandre « graines » (799 ha) suivies par le thym (622 ha) et la sauge sclarée (451 ha).

Répartition des surfaces de cultures biologiques (certifiées et en conversion) par plante en 2021

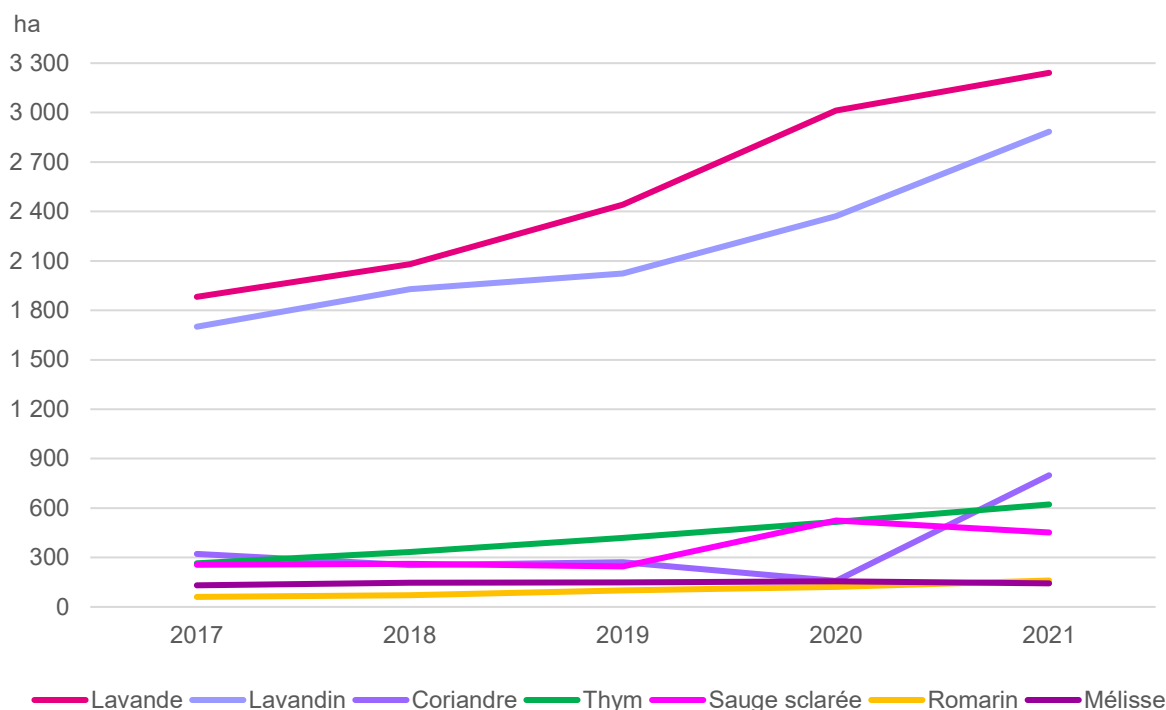


Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Si la coriandre « graine » ne représente que 6 % de l'ensemble des PPAM bio, la dynamique est notable et la production s'est considérablement développée, principalement en Occitanie dans le département du Gers (+ 497,5 %) et en Nouvelle-Aquitaine (+ 159 %) par rapport à 2020.

Les autres PPAM, bien que représentant une superficie importante (6 194 ha), ne peuvent cependant pas être déclinées par plante car elles relèvent de codifications non détaillées.

Évolution des plantes les plus significatives en surfaces (en ha) de 2017 à 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Les productions de lavande et lavandin se caractérisent ces dernières années par une croissance notable des surfaces au regard d'autres productions. Depuis 2017, ces cultures ont augmenté respectivement de 72 % et 70 %.

La culture de la coriandre est la plus spectaculaire en matière de développement ; en 2021, la superficie s'est fortement développée pour atteindre 799 ha (+ 406 % par rapport à 2020) en raison de la production de semences, et retrouver ainsi le niveau de 2016 (769 ha).

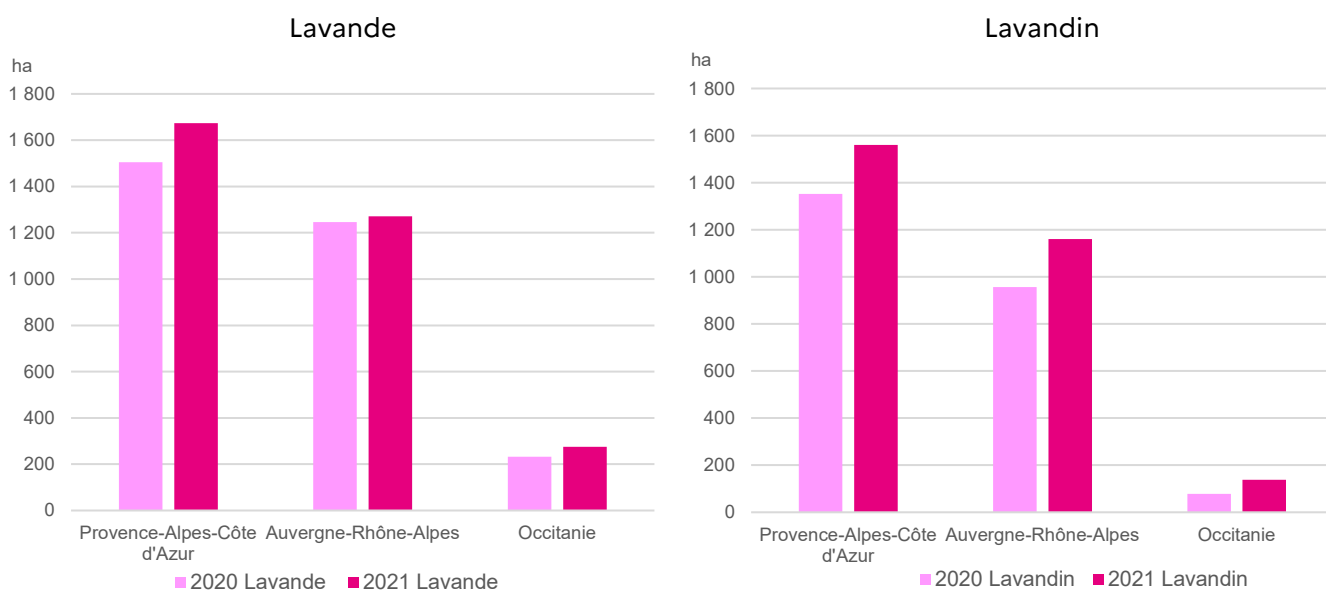
NB : Certains produits bien que non représentatifs en terme de surface se caractérisent par des augmentations non négligeables par rapport à 2020, notamment l'échinacée (+ 190 % - 12 ha), le calendula (+ 156 % - 9 ha).

- **Lavande et lavandin**

L'année 2021 comme les années précédentes, affiche une augmentation des superficies en lavande et lavandin avec respectivement 3 241 ha et 2 884 ha, soit + 8 % et + 21,7 %.

La région Occitanie se démarque par l'augmentation des surfaces en lavandin, soit + 78 % par rapport à 2020, et + 19 % en lavande. Suit la région Auvergne-Rhône-Alpes avec des surfaces en lavandin de + 21,3 % par rapport à 2020. Les superficies en région PACA sont de l'ordre de + 11 % en lavande et + 15,5 % en lavandin.

Régions les plus représentatives en superficie (ha) de lavande et lavandin bio 2020 et 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

En France, les lavandes représentent 22,4 % et les lavandins 20 % des surfaces en PPAM bio certifiées et en conversion.

Les superficies en conversion ne cessent d'augmenter pour atteindre en 2021, + 35,5 % pour les lavandes et + 47,6 % ce qui témoigne de l'engouement pour les cultures biologiques.

2.2.2 Le thym de Provence IGP

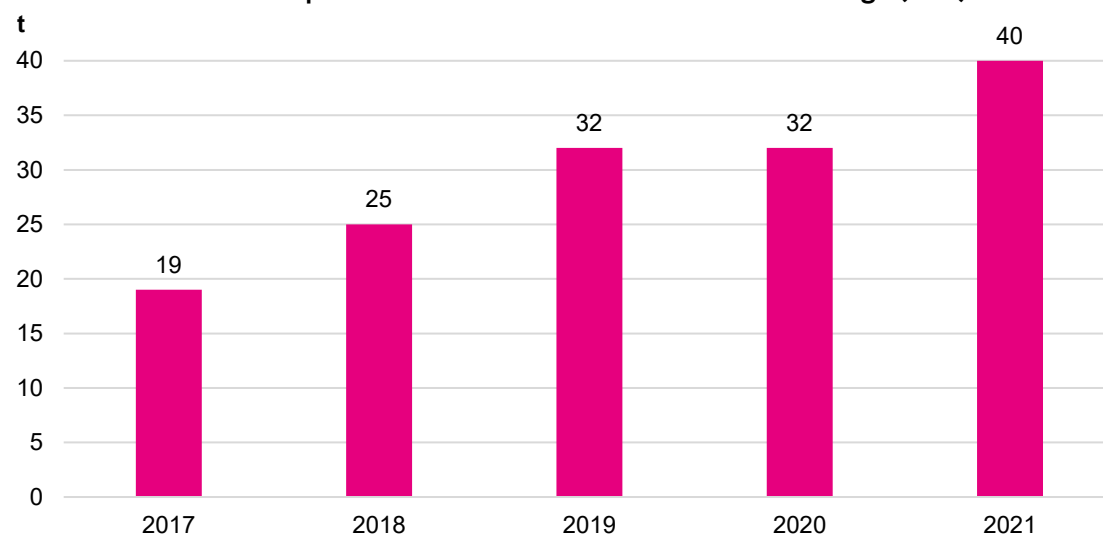
Le thym étant historiquement présent et utilisé en Provence, une Indication Géographique Protégée (IGP) « Thym de Provence » a été reconnue par la Commission Européenne en février 2018. Ce signe de qualité garantit l'origine de la production et met en valeur ses caractéristiques et sa spécificité. En outre, il apporte une réponse à la demande des consommateurs pour les produits de qualité et de proximité. Les volumes produits approchent les 120 t, en progression de plus de 30 % par rapport à 2020. Le marché est porté par les ventes « branches frais ».

2.2.3 Herbe de Provence « Label Rouge »

Le mélange « Herbes de Provence Label Rouge » a été créé en 2003 par des producteurs de plantes aromatiques, en collaboration avec l'AIHP (Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence). Ce label garantit au consommateur une composition fixe avec 19 % de thym, 27 % de romarin, 27 % de sarriette et 27 % d'origan. Le cahier des charges, très précis, encadre la production, la transformation et le conditionnement.

En 2021, on retient un volume de plus de 40 t, en hausse de 32 % par rapport à 2020, pour un prix moyen de 11 €/kg.

Évolution des volumes produits « Herbes de Provence » Label Rouge (en t) de 2017 à 2020



Source : AIHP

2.2.4 L'AOP Lavande de Haute Provence

L'Appellation d'Origine Protégée « Huile essentielle de Lavande de Haute-Provence » a été créée en 1981 afin de différencier l'huile essentielle de lavande de population de type française (fine) des autres lavandes de types clonales « lavande maillette », « lavande matherone » ainsi que des lavandes « bulgares ». Les critères de conformité sont axés sur les analyses des composés chimiques de la plante ainsi que sur des critères olfactifs.

L'aire géographique de l'AOP est limitée aux communes des départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de la Drôme et du Vaucluse, inscrites dans le cahier des charges. Seules les plantations situées à une altitude minimale de 800 mètres (600 m dans la Drôme) peuvent bénéficier de l'appellation d'origine. Des dérogations à la limite altitudinale peuvent être accordées par l'INAO.

Cette AOP est gérée par l'APAL (Association des Producteurs d'huile essentielle de Lavande AOP de Haute-Provence), reconnu Organisme De Gestion.

Depuis sa création, les composés chimiques de la plante ont évolué et la norme analytique a dû être adaptée en 2012, ce qui a entraîné une modification du cahier des charges. Cette évolution est due pour partie aux nouvelles variétés de lavandes de population implantées du fait du dépérissement.

En 2021, 56 producteurs et distillateurs sont engagés dans la démarche pour une surface de 1 609 ha.

Cependant, de nombreux producteurs ne présentent plus de produits à l'agrément. En effet, les producteurs, par l'intermédiaire de leur acheteur, réalisent une analyse chromatographique qui leur permet de savoir au préalable si leur lot est conforme au cahier des charges de l'AOP. Cette pratique influe sur la quantité présentée. Ainsi en 2021, seuls 19 producteurs ont demandé la conformité de leur huile essentielle avec un volume présenté de 13 678 kg.

Le poids maximal d'un lot était de 200 kg jusqu'en 2016, puis de 1 000 kg à partir de la récolte 2017. Il n'y a pas de poids minimal par lot.

Évolution du nombre de producteurs demandant la conformité de leur produit

Année	Nombre de producteurs	Quantité présentée (kg)	Nombre de lots	Surfaces (ha)
2011	32	10 853	73	1 011
2012	43	15 991	111	1 193
2013	44	13 953	100	1 199
2014	41	17 782	110	1 267
2015	44	24 506	152	1 416
2016	39	20 944	138	1 326
2017	32	20 786	105	1 413
2018	23	16 571	83	1 002
2019	19	13 809	73	1 107
2020	21	15 092	84	1 056
2021	19	13 678	74	1 034

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL

Répartition par département du nombre de producteurs, des quantités présentées et des surfaces en 2021.

	Total	Alpes-de-Haute-Provence	Drôme	Vaucluse
Nb de producteurs (*)	19	3	2	14
Quantité présentée (kg)	13 678	830	451	12 397
Surfaces (*)	1 034	80	144	810

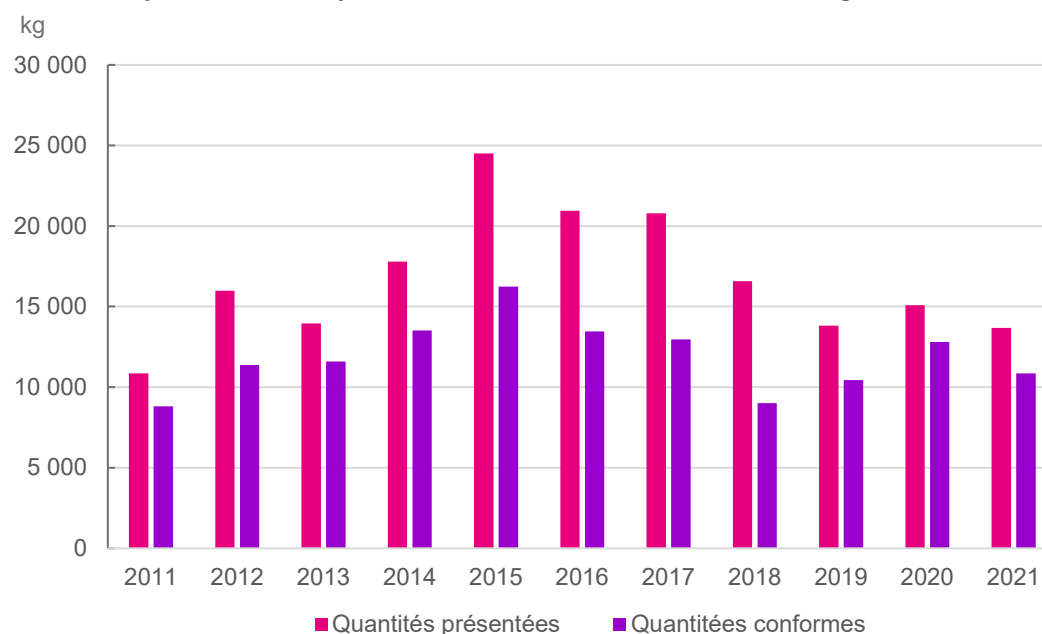
(*) La répartition du nombre de producteurs est établie par rapport au siège de l'exploitation, par contre la répartition des surfaces est calculée par rapport aux parcelles.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL

Il n'y a plus de producteur de lavande d'appellation dans le département des Hautes-Alpes.

En 2021, 73 % des lots sont conformes pour une quantité de 10 866 kg. 22 % des lots sont refusés pour des motifs analytiques et représentent une quantité de 2 418 kg ; 7 % sont refusés pour des motifs olfactifs pour une quantité de 775 kg.

Quantités présentées et quantités conformes au cahier des charges de l'AOP lavande



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL

2.3 Les Fleurs de Grasse

Chaque année, une réunion de concertation des Fleurs de Grasse est organisée par FranceAgriMer avec le concours de PRODAROM (Syndicat National des Fabricants de Produits Aromatiques).

En 2018, le Pays de Grasse a obtenu son inscription au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité de l'UNESCO pour ses savoir-faire en matière de culture des plantes à parfum.

La ville de Grasse a également adopté un nouveau plan local d'urbanisme (PLU) qui augmente ses surfaces agricoles. Ainsi, 70 ha sont dévolus aux plantes à parfum qui permettent entre autre de pérenniser la production locale et faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.

Le secteur des plantes de Grasse regroupe 8 productions de parfums dont certaines sont exclusivement produites dans ce territoire.

Nombre de transformateurs enquêtés en 2022

Plantes	Partie utilisée	Nombre transformateurs
Fleur d'oranger	Fleur fraîche	1
Rose centifolia	Fleur fraîche	7
Violette	Feuille	4
Jasmin	Fleur fraîche	4
Iris	Rhizome frais	3
Mimosa sauvage	Fleur fraîche	4
Narcisse	Fleur fraîche	2
Tubéreuse	Fleur fraîche	3

Source : Enquête FranceAgriMer

- **Fleur d'oranger bigaradier**

En 2020, un programme de replantation de bigaradier a été réalisé, s'inscrivant dans une démarche de développement durable, et qui a pour objectif de redynamiser la filière, réhabiliter les vergers de bigaradiers et d'accompagner les producteurs afin de doubler les volumes actuels pour atteindre à terme une production d'environ 10 t.

En 2022, on retient un volume de 5,1 t.

- **Rose Centifolia**

La demande est toujours très importante et les surfaces augmentent au-delà des arrachages. Les gels tardifs n'ont pas impacté la production et en 2022, les volumes sont de l'ordre de 104 t pour un prix payé au producteur oscillant entre 12 et 16 €/kg. Selon les conditions climatiques, les prévisions 2023 pourraient atteindre les 120 t.

Il n'est pas fait état de difficultés particulières s'agissant de la cueillette.

- **Feuille de violette**

Les volumes restent stables (42,6 t) sachant que la récolte est assurée par 3 producteurs dont un départ en retraite prévu en 2023 sans successeur.

En 2022, le prix à la production varie entre 2,10 et 2,25 €/kg. La feuille est principalement utilisée en parfumerie et cosmétique et moins valorisée que la fleur qui est consacrée actuellement à la confiserie et représente près de 80 % de la production. Il semble qu'une demande en fleur soit soutenue par l'innovation de méthodes d'extraction par « micro-ondes ». Il en est de même pour le muguet et le lilas.

En général, deux coupes sont effectuées, au printemps et en automne car les transformateurs privilégient la transformation de la rose avant la violette.

- **Jasmin**

La demande reste importante et la récolte a été très satisfaisante. Les volumes sont stables et les estimations retenues par la Commission sont de 15 t pour des prix variant entre 90 et 93 €/kg (110 à 120 €/kg pour les fleurs à façon).

La cueillette est compliquée et pas toujours rentable.

- **Iris**

On enregistre une baisse importante de la production d'iris depuis 2019 (225 t) ; en 2020 le volume était de 185 t pour aboutir en 2022 à 80 t. Les valeurs estimées proviennent de plusieurs acteurs de ce marché tenant compte des zones de production.

Le prix moyen est de 2,30 €/kg.

- **Mimosa**

La production reste stable et l'année 2022 se concrétise par une belle récolte (87 t avec une fourchette de prix de 1,35 à 1,52 €/kg) mais qui aurait pu être plus importante sans la réglementation sur la cueillette.

En effet, la nouvelle réglementation interdisant le brûlage oblige les cueilleurs à ramasser les branches et tiges et à les transporter à la déchetterie. Il est souhaitable que le prix soit attractif sinon la cueillette s'en ressentira d'autant que les zones de cueillette sont assez escarpées et difficile d'accès.

- **Narcisse**

La cueillette du narcisse est en voie de disparition dans le Haut-Var car la plante est protégée. L'approvisionnement s'effectue hors de la zone Pays de Grasse et principalement en Lozère, au cœur de l'Aubrac, et seulement 2 transformateurs l'utilisent. Le volume retenu pour 2022 est de 6,5 t pour un prix moyen de 7,80 €/kg.

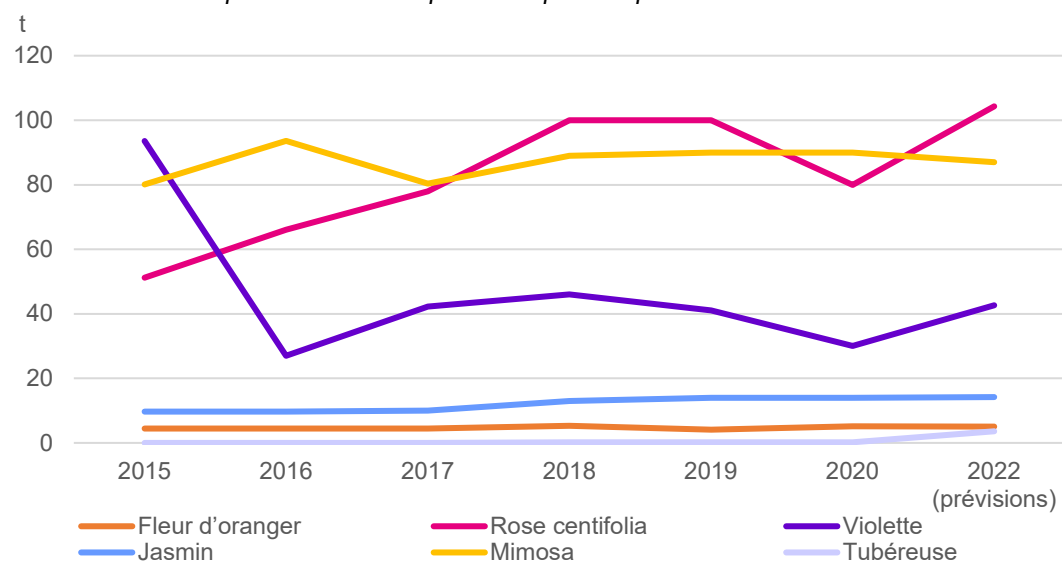
La Commission s'interroge sur le maintien de cette plante dans le cadre de l'enquête.

- **Tubéreuse**

La production est évaluée à 4 t et les prix sont compris entre 90 et 102 €/kg. La cueillette s'effectue d'août à septembre et pose le problème de l'arrosage. En effet, pour obtenir un bon rendement, cette plante a besoin d'un apport en eau important.

Évolution de la production des Fleurs de Grasse de 2015 à 2022

L'année 2021 n'a pas été retenue par manque d'information.



Source : Enquête FranceAgriMer

Un recensement des superficies est à l'étude pour permettre d'affiner l'ensemble des données en sachant que selon les espèces, le nombre d'arbres est plus approprié que la surface en fonction du parcellaire.

En 2022, la filière n'a pas trop pâti de la sécheresse mais si la situation perdure, des difficultés sont à prévoir. Les canaux d'irrigation dans le département des Alpes-Maritimes sont utilisés principalement pour le secteur domestique (environ 40 %) et pour pallier le manque d'eau, il serait nécessaire de prévoir des bassins de rétention ; il faut compter 3 000 à 4 000 m³ d'eau par an pour 1 ha de jasmin.

Dans les Alpes-Maritimes, le prix du foncier est souvent inaccessible mais grâce à l'ouverture de l'Aromatic FABLAB portée par l'Association des Fleurs d'Exception du Pays de Grasse, la filière se développe. Cet outil répond aux enjeux économiques et environnementaux, apporte un soutien aux producteurs dans leur installation et les accompagne dans l'élaboration de leurs projets.

3. Situation des marchés de la production organisée en France

Les données présentées dans cette partie 3 sont issues de l'enquête conduite par FranceAgriMer auprès de 13 groupements de producteurs métropolitains.

En 2021, les plantes à parfum, aromatiques et médicinales produites dans les groupements de producteurs représentent sur l'ensemble du territoire un chiffre d'affaires de près de 24 M€, tous modes de culture, parties de plante et types de transformation confondus.

3.1 Évolution globale

Évolution des volumes et valeurs de commercialisation depuis 2017 toutes PPAM confondues (modes de culture, transformations, parties de plantes)

	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution (en %) de 2017 à 2021	Évolution (en %) de 2020 à 2021
Volumes (t)	3 500	3 197	3 311	3 941	3 699	5 %	- 6 %
Valeurs (k€/kg)	27 858	28 664	34 624	31 280	23 639	- 8 %	- 32 %

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Après avoir augmenté en 2019, le chiffre d'affaires recule depuis 2020 (- 10 % entre 2019 et 2020, et 32 % l'année suivante). Cette diminution est liée aux prix, la baisse des volumes n'étant constatée qu'en 2021 (- 6 % par rapport à 2020).

Répartition toutes PPAM confondues en volume (t) et valeurs de commercialisation (k€) par mode de culture de 2017 à 2021

Mode de culture Années	Conventionnel		Bio culture		Cueillette		Bio cueillette et solidaire		Total	
	volume (t)	valeurs (k€)	volume (t)	valeurs (k€)	volume (t)	valeurs (k€)	volume (t)	valeurs (k€)	volume (t)	valeurs (k€)
2017	3 061	23 624	419	3 391	18	185	86	658	3 584	27 858
2018	2 813	23 087	247	3 248	8	77	142	2 252	3 210	28 664
2019	2 887	28 375	304	3 886	8	86	135	2 277	3 334	34 624
2020	3 372	24 762	426	4 010	9	112	126	2 396	3 933	31 280
2021	2 814	18 164	730	3 144	10	133	145	2 198	3 699	23 639

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

En 2021, la culture en conventionnel domine le marché, tant en volume qu'en valeur, avec plus de 2 800 t et 18 000 k€, suivie par la bio culture (plus de 700 t et de 3 000 k€).

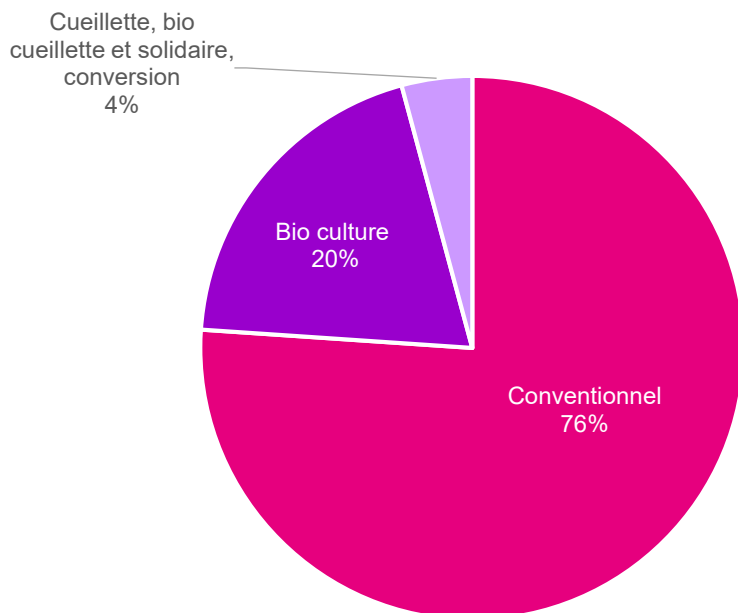
Sur la même année, l'ensemble des plantes cueillies est de l'ordre de 155 t et génère un chiffre d'affaires de 2 331 k€, soit près de 10 % du CA global. La bio cueillette et la cueillette solidaire sous label commerce équitable représentent la très grande majorité de cette activité avec 94 % du total. La cueillette conventionnelle ne représentant que 6 %.

Après avoir légèrement augmenté depuis 2018, la part de la valorisation commerciale de la cueillette (y compris bio cueillette et cueillette solidaire) se rapproche en 2021 du chiffre d'affaires de 2018. Les volumes, à l'inverse, sont en forte croissance (155 t en 2021).

En culture bio, la tendance est similaire. Les volumes sont orientés à la hausse depuis 2018, avec un bond en 2021 à + 71% par rapport à l'année précédente, alors que le chiffre d'affaires est en recul de 27 % en 2021 après avoir augmenté depuis 2019.

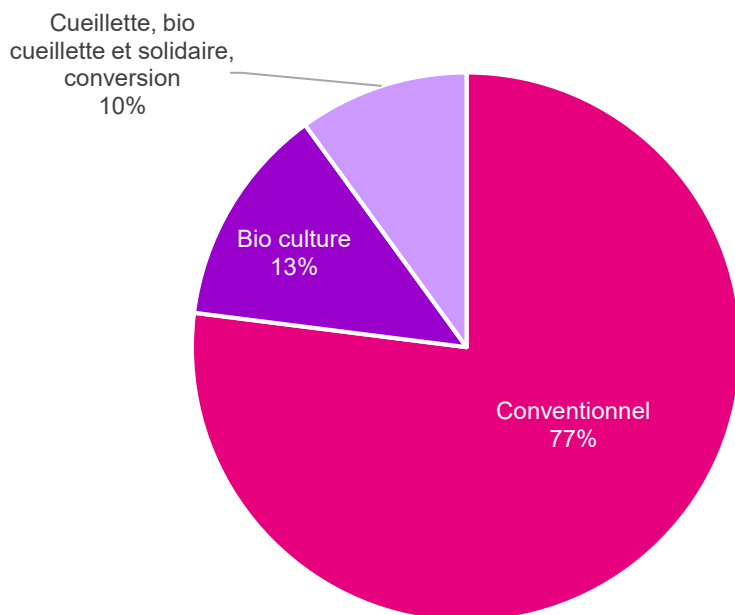
En culture conventionnelle, la diminution en valeur est constatée dès 2020 (- 12 % par rapport à 2019 et - 26 % entre 2020 et 2021) alors que les volumes ne diminuent en 2021 que de 16 %.

Représentativité des volumes en % des modes de culture sur l'ensemble des PPAM en 2021



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Représentativité des valeurs en % des modes de culture sur l'ensemble des PPAM en 2021

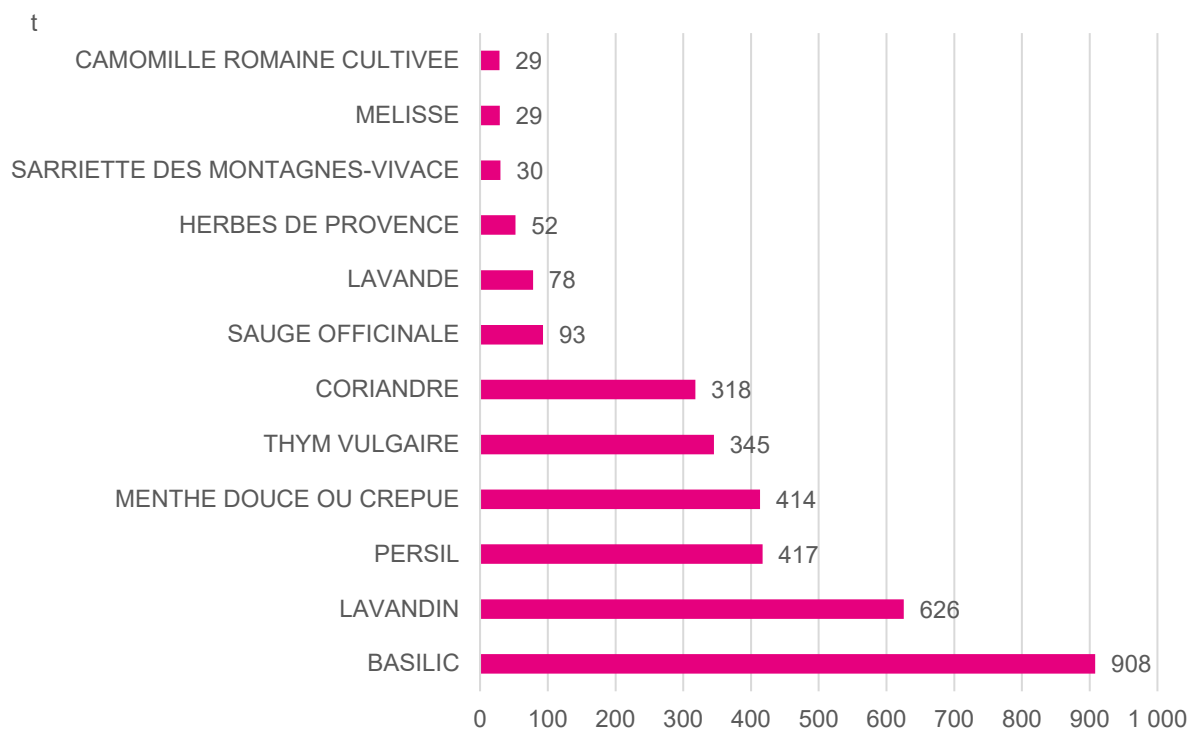


Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

3.1.1 Plantes les plus représentatives en volume (t) et valeur de commercialisation (k€) en 2021

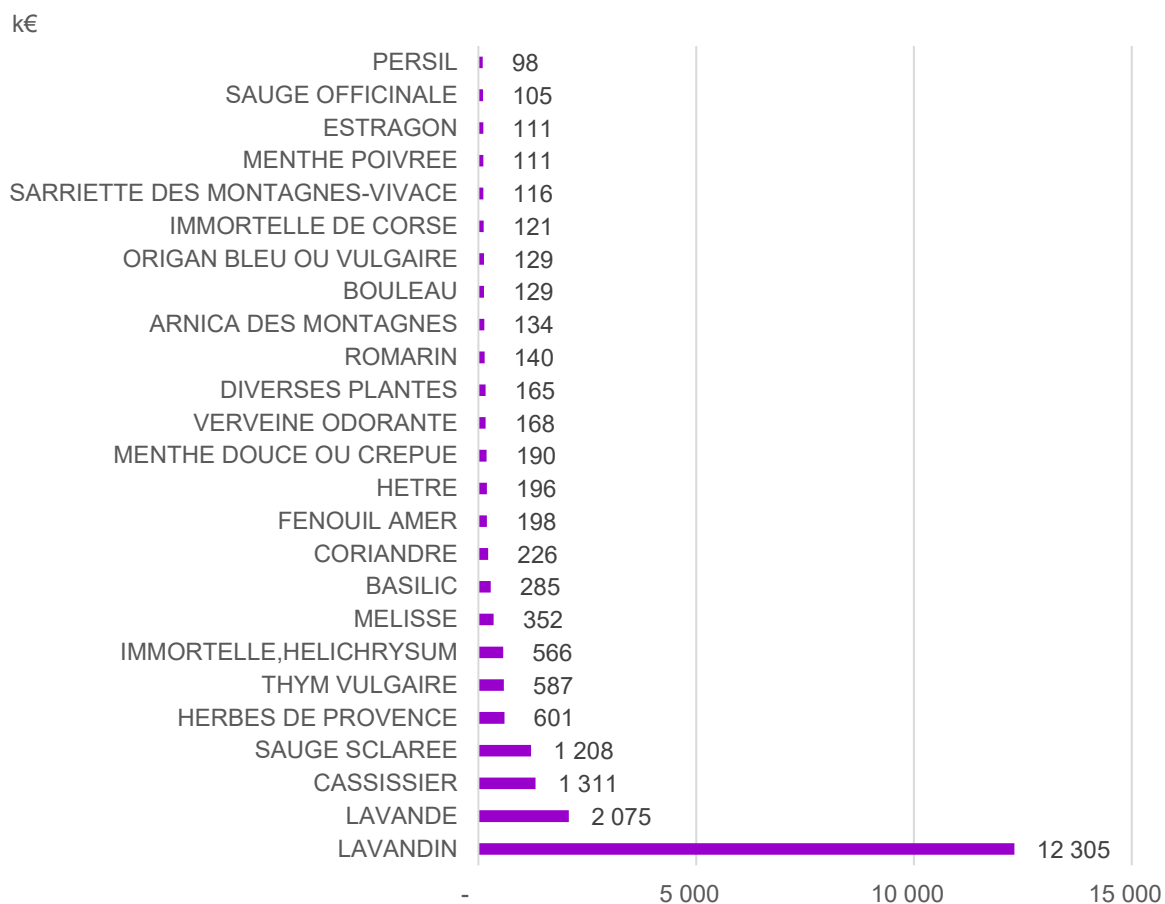
Les marchés sont dominés par un petit nombre de plantes. Ainsi, 82 % des volumes sont issus de seulement 6 plantes (basilic, lavandin, persil, menthe douce, thym vulgaire, coriandre) et 80 % du chiffre d'affaires est réalisé avec 7 plantes (lavandin, lavande, cassissier, sauge sclarée, herbes de Provence, thym vulgaire, immortelle).

- Les volumes



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

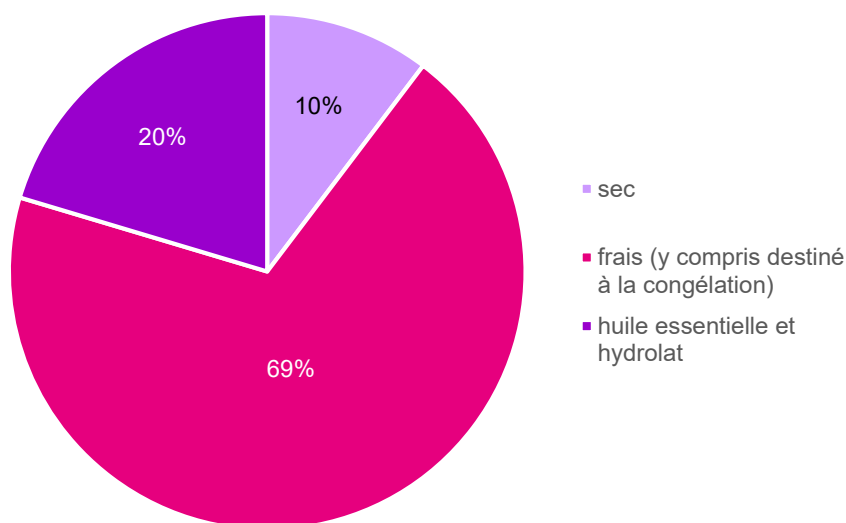
- Les valeurs



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

3.1.2 Part des volumes et de la valeur de commercialisation par type de transformation toutes plantes et modes de cultures confondus en 2021

• Les volumes

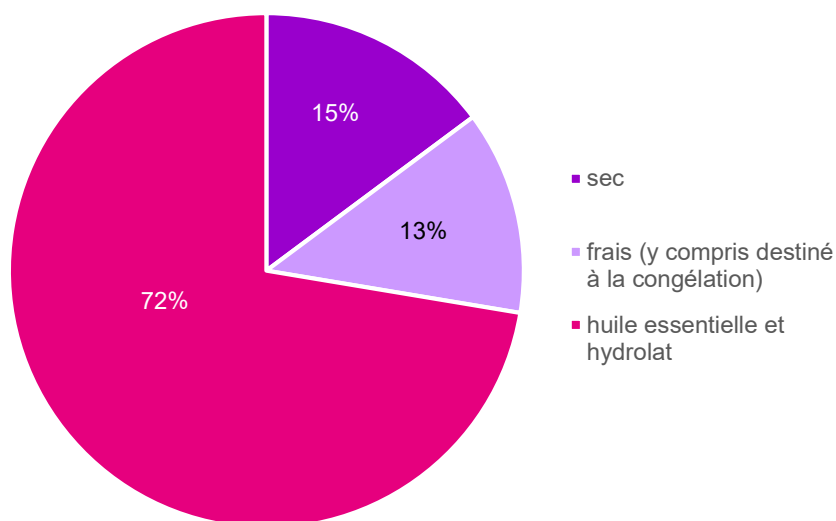


Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

La part du « frais » domine avec 69 % de l'ensemble des PPAM.

La catégorie « autres (macérât huileux et stabilisé) » représente un volume de 2 t pour une valeur commercialisée de 95 k€.

• Les valeurs



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

La part de marché des huiles essentielles prédomine avec 72 % de l'ensemble des PPAM. Les produits « sec » et « frais » se partagent les 28 % restant.

3.2 Évolution par catégorie de plantes

3.2.1 Les plantes aromatiques

Le chiffre d'affaires du secteur des plantes aromatiques est de 3 027 k€ pour un volume de 2 602 t en 2021.

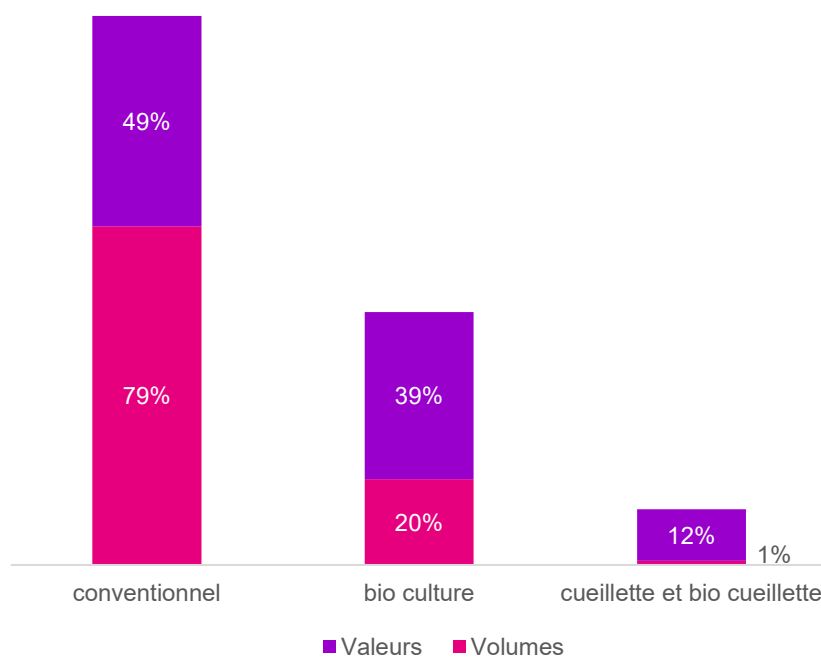
Volume (t) et valeurs de commercialisation (k€) de 2017 à 2021 tous modes de culture, transformations, parties de plantes confondus

Plantes aromatiques	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution de 2020 à 2021
Volumes (t)	2 539	2 225	2 286	2 754	2 602	- 6 %
Valeurs (k€)	2 274	2 132	2 343	2 670	3 027	13 %

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Alors que le chiffre d'affaires de l'ensemble des PPAM s'inscrit à la baisse, les plantes aromatiques poursuivent leur hausse et affichent une valeur de commercialisation de + 13 % en 2021. Sur cette dernière année, les volumes sont en baisse (- 6 %).

Mode de culture : part des volumes (t) et valeurs de commercialisation (k€) en 2021

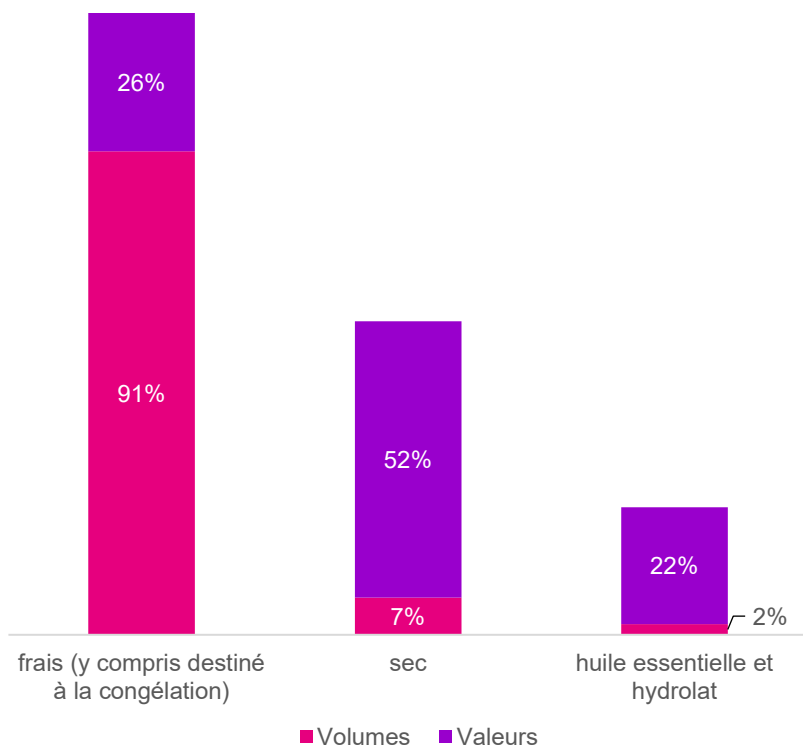


Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

La part des volumes en conventionnel, à 79 %, est la plus importante. La cueillette reste infime et la bio culture ne représente que 20 % de l'ensemble des plantes aromatiques.

Pour un volume moindre, la valeur de commercialisation de la bio culture est conséquente au regard des valeurs du secteur conventionnel.

Transformation : part des volumes et valeurs de commercialisation en 2021



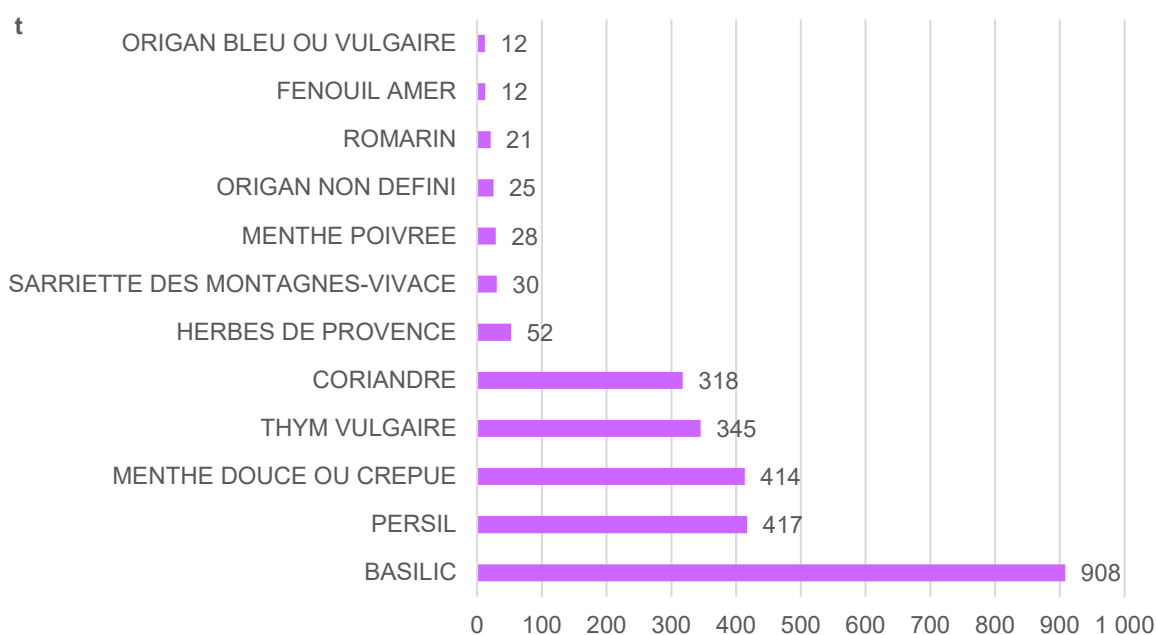
Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Le secteur du « frais » est prépondérant en volume, avec une part de marché de 91 %, alors que le « sec » l'est en valeur, avec la moitié des parts de marché.

La part des huiles essentielles est minime en volume mais son chiffre d'affaires représente 22 % de celui de l'ensemble des plantes aromatiques.

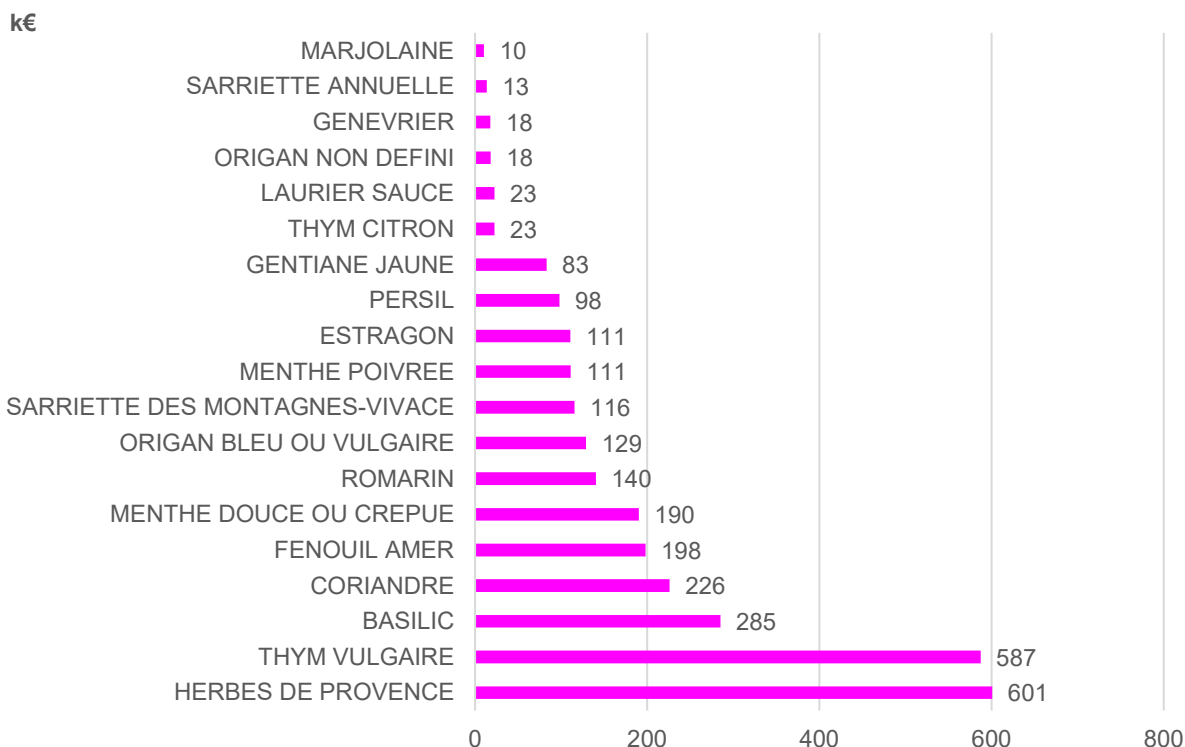
Plantes aromatiques les plus représentatives en volume (t) et valeurs de commercialisation (k€) en 2021

• Les volumes



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

- Les valeurs



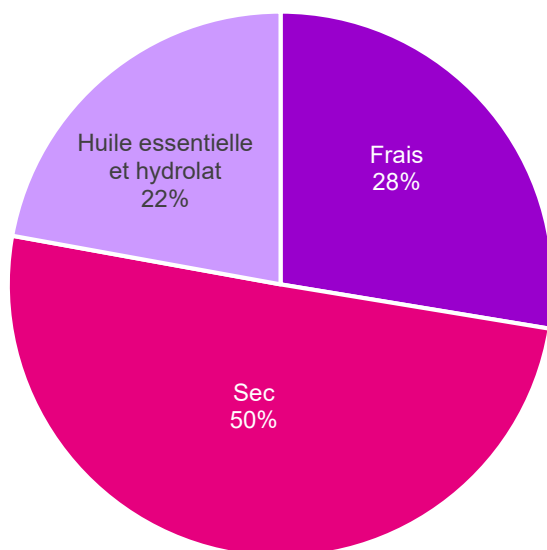
Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Les plantes aromatiques sont principalement destinées à l'industrie alimentaire. On dénombre une trentaine de plantes dont 5 couvrent 94 % des volumes (basilic, persil, menthe douce, thym vulgaire et coriandre) tandis que 6 génèrent 70 % du chiffre d'affaires (« Herbes de Provence », thym vulgaire, basilic, coriandre, fenouil amer et menthe douce).

Le basilic est la plante dont les quantités vendues sont les plus importantes (908 t), et la troisième espèce en valeur (285 k€). Le mélange labellisé « Herbes de Provence » et le thym génèrent chacun 20 % du chiffre d'affaires total.

En 2021, le thym, sous label ou non, totalise un chiffre d'affaires total de 587 k€ dont la moitié est issue de la plante sèche.

Répartition de la valeur commerciale du thym par type de transformation en 2020



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

3.2.2 Les plantes médicinales

En 2021, les plantes médicinales ont une valeur de CA de 2 987 k€ et un volume de 336 t, soit respectivement, une diminution de - 22 % et - 12 %.

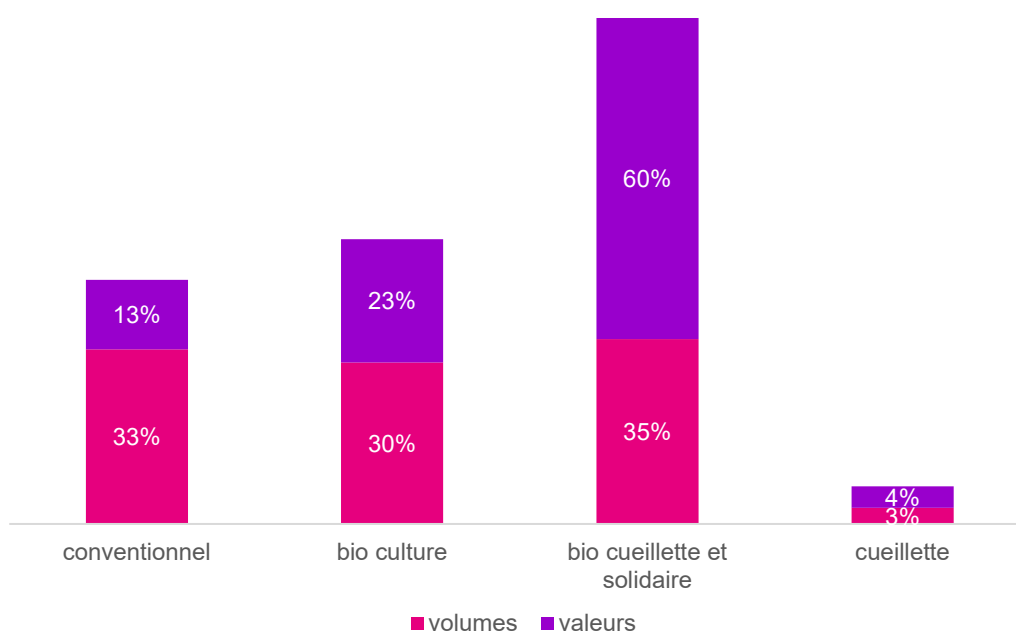
Volume (t) et valeurs de commercialisation (k€) de 2017 à 2021 tous modes de culture, transformations, parties de plantes confondus

Plantes médicinales	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution de 2020 à 2021
Volumes (t)	604	241	279	317	378	336	- 12 %
Valeurs (k€)	3 924	3 347	4 082	4 352	3 659	2 987	- 22 %

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Après une hausse du CA en 2018, qui se poursuit en 2019, on constate une diminution à compter de 2020, pour atteindre un CA de 2 987 k€ en 2021. Les volumes accusent une baisse de 12 % par rapport à 2020.

Mode de culture : part des volumes et valeurs de commercialisation en 2021

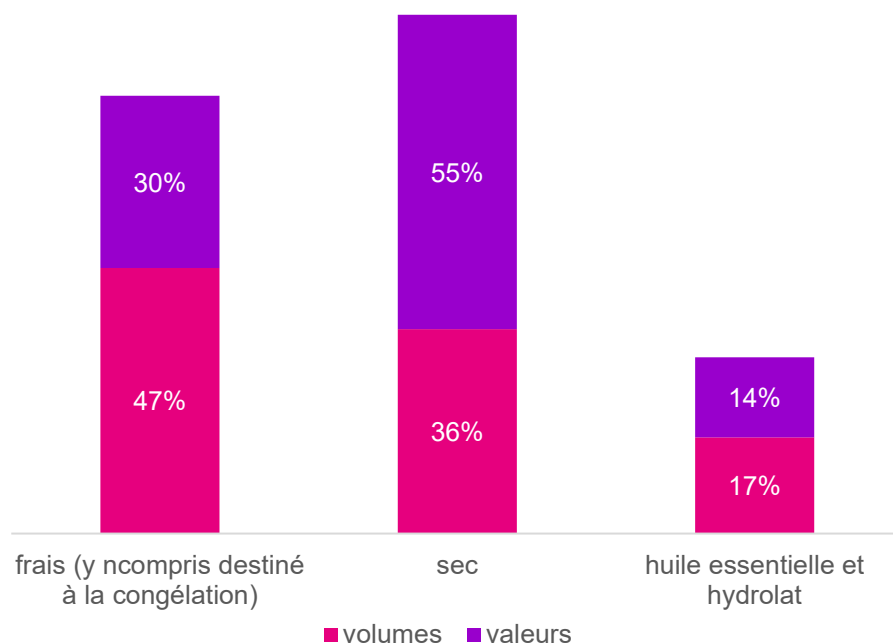


Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

La part des volumes en conventionnel, bio culture et bio cueillette et solidaire sont réparties de manière homogène. La cueillette en revanche ne représente que 3 % des volumes.

Le sourcing bio représente plus de 80 % de la valeur commercialisée, ce qui montre l'intérêt des marques envers les démarches environnementales.

Transformation : part des volumes et valeurs de commercialisation en 2021

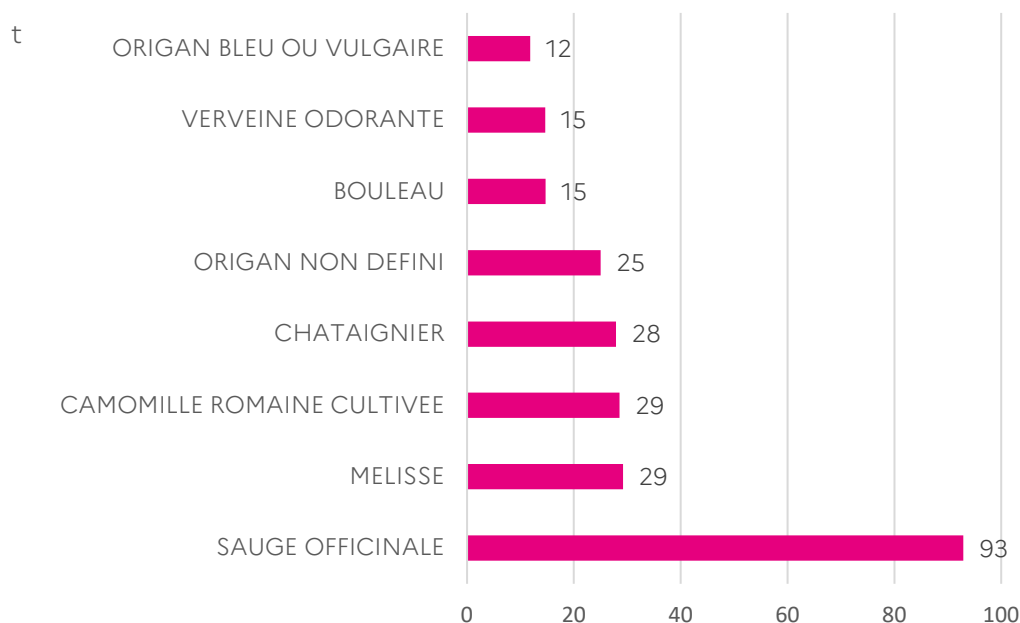


Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

En 2021, la part de valeurs commercialisées en « sec » prédomine avec 55 % sur l'ensemble des plantes médicinales, suivie par la transformation en « frais/surgelé-congelé » qui est de 30 %. La part des « huiles essentielles » et « hydrolats » est minoritaire avec 14 % de la valeur. Les autres transformations (« macérât huileux » et « stabilisé ») correspondent à 1 % du chiffre d'affaires.

Plantes médicinales les plus représentatives en volume (t) et valeur de commercialisation (k€) en 2021

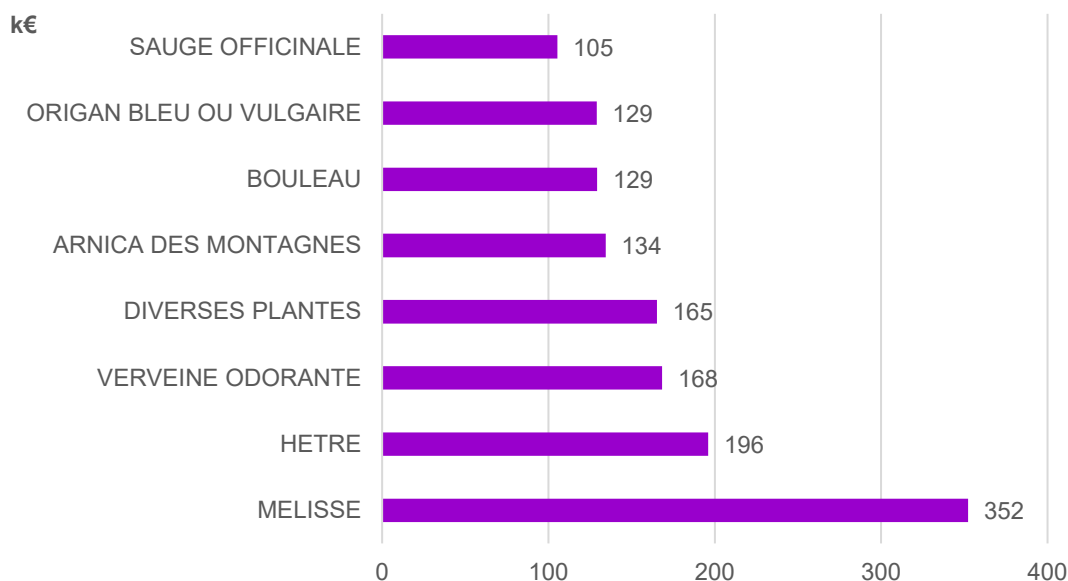
• Les volumes



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

La sauge officinale domine, en volume, les plantes médicinales avec plus de 90 t, soit un quart de l'ensemble.

- Les valeurs



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

En 2021, la plante qui domine par sa valeur de commercialisation est la mélisse (352 k€) pour un volume de 29 t. La majeure partie des volumes concerne l'hydrolat (20 t) pour une valeur de 14 k€. Les volumes en huile essentielle sont minimes (environ 130 kg) pour une valeur de 284 k€ ; la fourchette de prix varie entre 2 000 à 2 800 k€.

3.2.3 Les plantes à parfum

Le secteur des plantes à parfum fait apparaître en 2021 un volume de 761 t pour un CA de 17 624 k€.

Volume (t) et valeurs de commercialisation (k€) de 2017 à 2021 tous modes de culture, transformations, parties de plantes confondus

Plantes à parfum	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution de 2020 à 2021
Volumes (t)	679	552	608	680	761	12 %
Valeurs (k€)	16 772	14 344	23 213	19 930	17 624	-13 %

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Si les volumes ont poursuivi leur augmentation, affichant +12 % en 2021, la valeur de commercialisation est en baisse de 13 % par rapport à l'année précédente.

Répartition des plantes à parfum en 2021

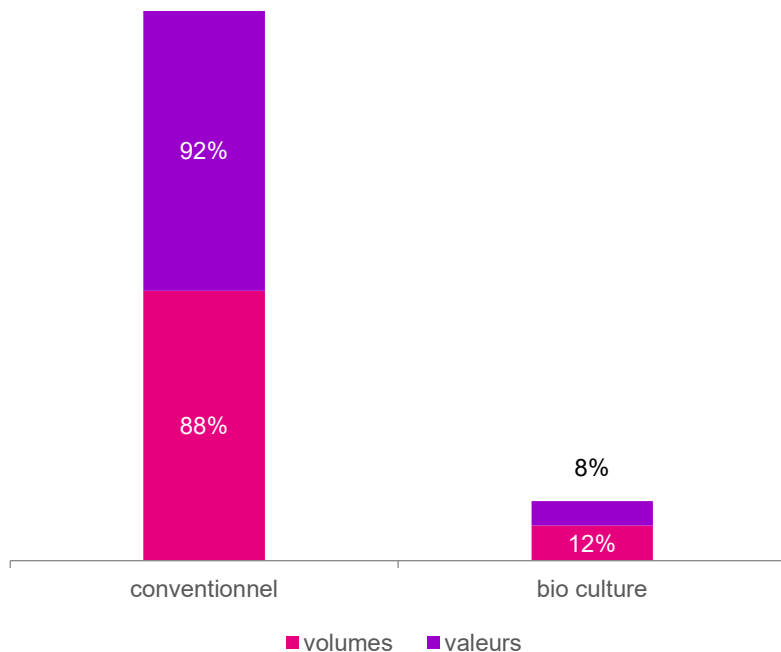
2021	Volumes (t)	Valeurs (K€)
Lavandin	626	12 305
Lavande	78	2 075
Cassissier	34	1 349
Sauge sclarée	14	1 208
Immortelle, helichrysum	9	687
Total	761	17 624

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Le lavandin domine le secteur, avec 82 % des volumes et 70 % du chiffre d'affaires.

Le bourgeon de cassis a été cultivé à compter des années 70 pour la parfumerie, ce qui lui permet une bonne valorisation, de l'ordre de 50 à 120 €/kg.

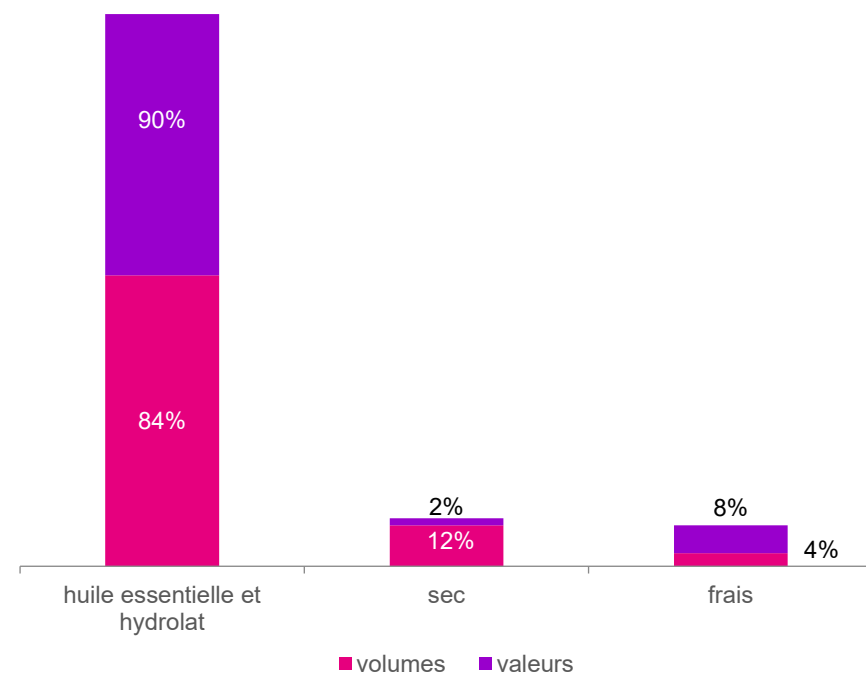
Mode de culture : part des volumes et valeurs de commercialisation en 2021 sur l'ensemble des plantes à parfum



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Le secteur des plantes à parfum se distingue par une valeur de commercialisation très importante en conventionnel, 16 280 k€ pour un volume de 673 t. La bio culture reste infime avec 88 t pour un CA de 1 330 k€. La bio cueillette et bio cueillette solidaire est très marginale, de l'ordre de 400 kg pour un CA de 15 k€.

Transformation : part des volumes et valeurs de commercialisation en 2021 sur l'ensemble des plantes à parfum



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Les huiles essentielles restent le principal mode de transformation des plantes à parfum et les plus significatives sont distribuées comme suit :

Plantes	Volumes (t)	Valeurs (k€)
Lavandin	571	12 033
Lavande	17	1 888
Sauge sclarée	14	1 207

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

On retient une petite quantité d'huile essentielle d'immortelle (environ 700 kg) pour une valeur de commercialisation égale à 682 k€.

- **Le lavandin**

Huiles essentielles	Bio culture	Conventionnel	Conversion
Volumes (t)	14	556	1
Valeurs (k€)	425	11 580	28

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

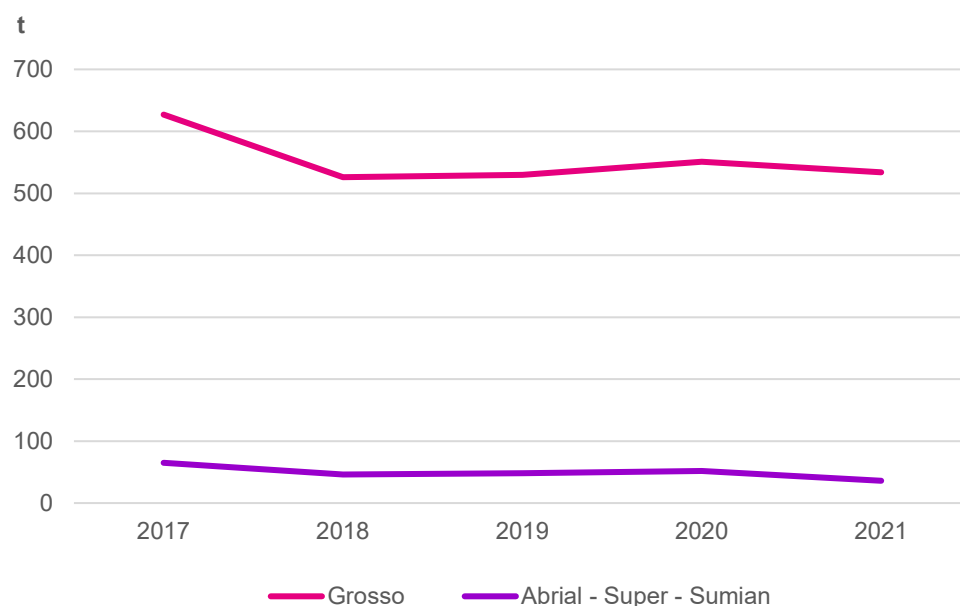
Évolution de la production d'HE de lavandin par variété en tonne (t) de 2017 à 2021

Essence (t)	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution de 2020 à 2021
Grosso	627	526	530	551	535	- 3 %
Abrial	12	11	13	11	8	- 27 %
Super	23	14	15	23	17	- 26 %
Sumian	30	21	20	18	11	- 39 %

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

La variété Grosso est la plus utilisée, pour près de 94 %, suivie du Super pour 3 %.

Évolution de la production d'HE de lavandin en tonne de 2017 à 2021



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

L'ensemble des variétés accuse une baisse des volumes conséquente à l'exception de la variété grosso qui reste stable.

Depuis 2018, on constate une diminution de la production de lavandin, liée principalement à la sécheresse et aux fortes chaleurs qui ont stoppé le développement des plantes mais aussi aux attaques massives de cécidomyie.

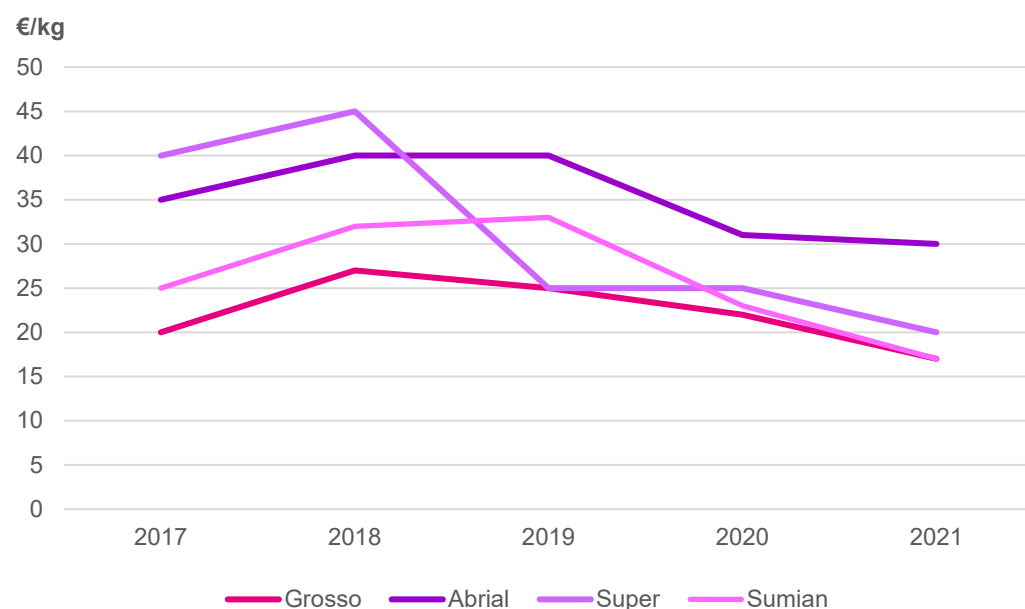
Évolution des prix moyens (€/kg) constatés des HE de lavandin payés aux producteurs de 2017 à 2021 tous modes de production confondus

Essence (€/Kg)	2017	2018	2019	2020	2021
Grosso	20	28	31	21	17
Abrial	35	40	40	30	30
Super	40	45	37	25	20
Sumian	21	32	33	23	17

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

En hausse jusqu'en 2018, les prix ont baissé nettement à compter de 2020. L'Abrial est toutefois resté stable en 2021.

Évolution des prix moyens (€/kg) constatés des HE de lavandin de 2017 à 2021 tous modes de production confondus



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

• La lavande

Huiles essentielles	Bio culture	Conventionnel
Volumes (t)	2	15
Valeurs (k€)	313	1 575

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des organisations de producteurs

Évolution de la production d'HE de lavande en tonne de 2017 à 2021

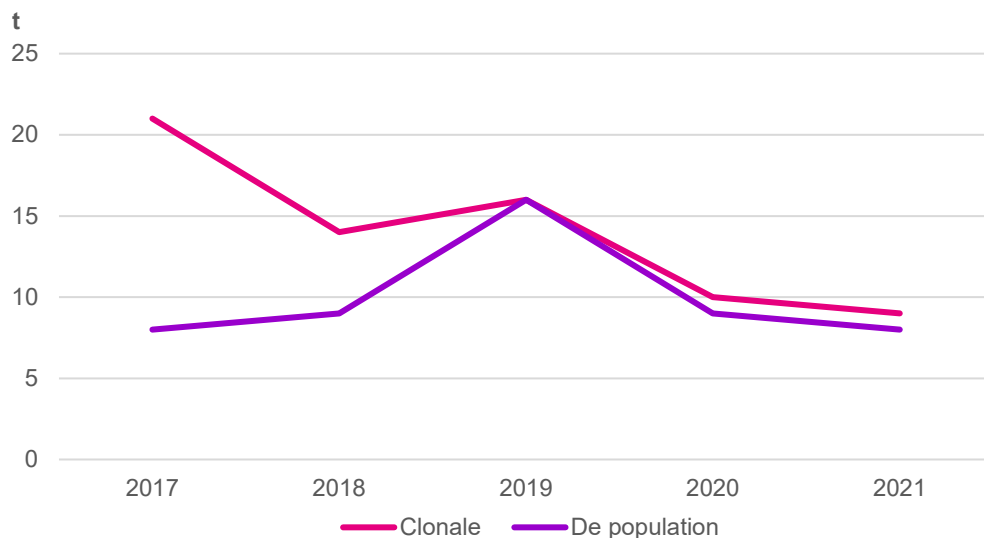
Essence (t)	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution de 2020 à 2021
Clonale	21	14	16	10	9	-10 %
De population	8	9	16	9	8	-11 %

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

On note une chute conséquente des productions d'huile essentielle de lavande clonale (- 10 %) et de lavande de population (- 11 %) entre 2020 et 2021.

Depuis 2018, on constate une diminution de la production en lavande clonale, liée principalement à la sécheresse et aux fortes chaleurs qui ont stoppé le développement des plantes mais aussi aux attaques massives de cécidomyie. Les volumes restent stables pour la lavande de population.

Évolution de la production d'HE de lavande en tonne de 2017 à 2021



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

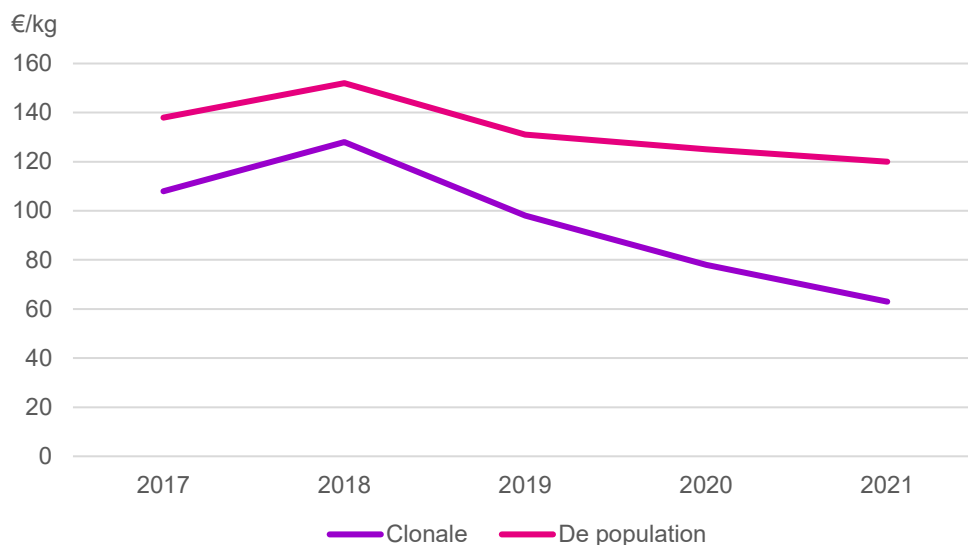
Évolution des prix moyens constatés (€/kg) des HE de lavandes payés aux producteurs de 2017 à 2021 tous modes de production confondus

Essence (€/Kg)	2017	2018	2019	2020	2021
Clonale	108	128	98	78	63
De population	138	152	131	125	120

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Les prix des huiles essentielles de lavandes, en hausse jusqu'en 2018, affichent une baisse à compter de 2019, plus marquée pour la lavande clonale (- 50 %).

Évolution des prix moyens constatés (€/kg) des HE de lavandes payés aux producteurs de 2017 à 2021 tous modes de production confondus



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

- **La sauge sclarée** : la production d'huile essentielle retenue est de 14 t en 2021. Les prix en bio culture peuvent atteindre près de 275 €/kg.
- **L'immortelle** : les huiles essentielles (dont hydrolat) sont estimées à 9 t ; les cours moyens sont compris entre 1 000 et 1 400 €/kg en bio culture.

3.2.4 Activité des organisations de producteurs en PPAM Bio

La filière PPAM bio ne cesse de se développer avec une dynamique de conversion très importante. L'évolution des surfaces et du nombre d'exploitations confirme l'importance de la culture biologique. Les données 2021 ne laissent pas entrevoir de désaffection pour cette filière.

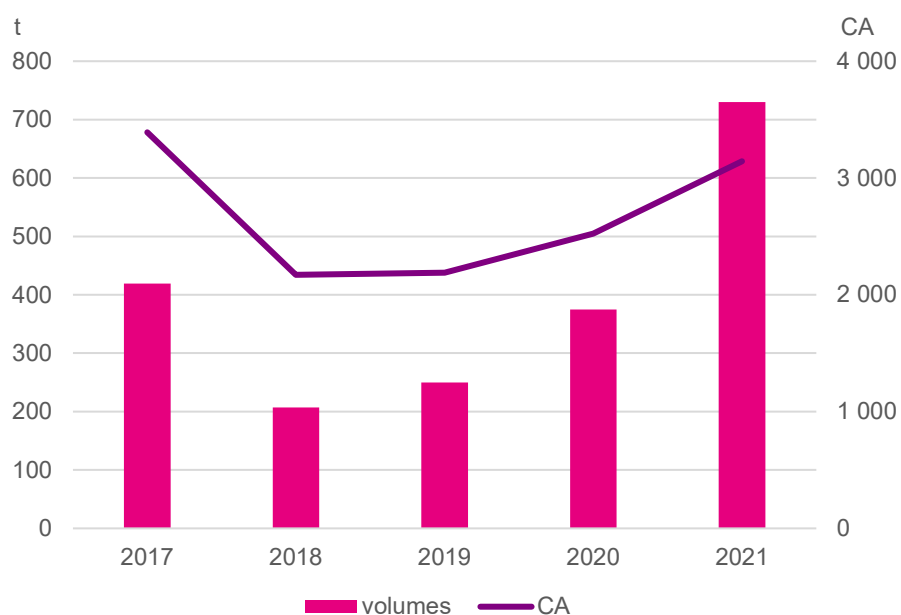
Les groupements de producteurs enquêtés en PPAM biologiques sont répartis sur 5 régions :

- Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Bourgogne-Franche-Comté ;
- Nouvelle-Aquitaine ;
- Occitanie ;
- Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Évolution des volumes et valeurs de commercialisation en PPAM bio de 2017 à 2021 (toutes parties de la plante et transformations confondues) en bio culture et bio cueillette et solidaire :

- **Bio culture**

En 2021, la production est estimée à 730 t pour un chiffre d'affaires de 3 144 k€. Les huiles essentielles représentent 20 % de l'ensemble des volumes, soit 150 t pour une valeur de commercialisation de 1 420 k€.



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Après une baisse en 2018, on observe une croissance annuelle des volumes en bio culture, qui atteignent 730 t en 2021.

Il en est de même pour la valorisation des produits en 2021, avec une hausse de 24 % par rapport à 2020.

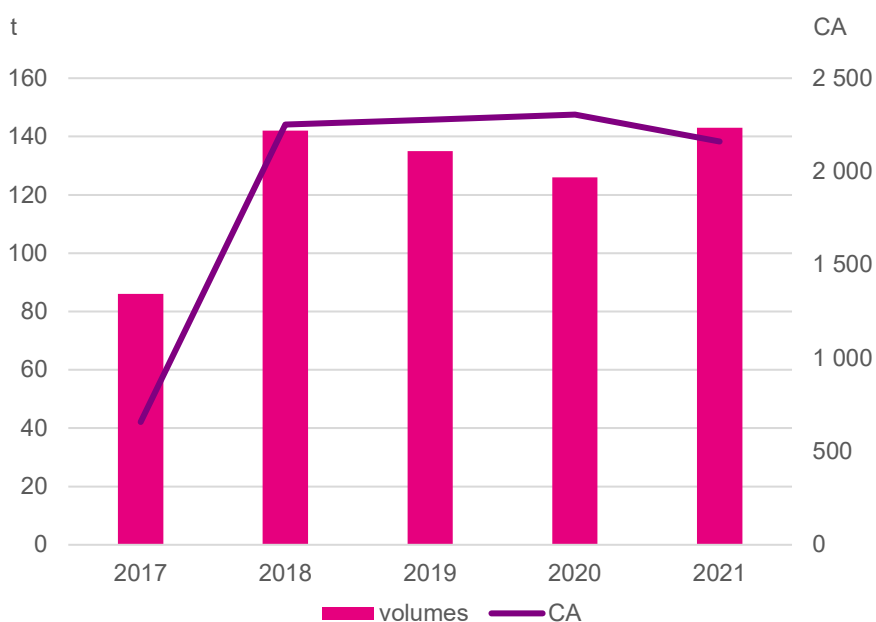
À titre indicatif, les plantes les plus représentatives en volumes et valeurs de commercialisation en 2021 sont les suivantes :

Bio culture	Volumes (t)	Valeurs (k€)
Persil (frais)	243	73
Basilic (frais)	144	72
Lavande	49	445
<i>dont huile essentielle et hydrolat</i>	30	323
Herbes de Provence (sec)	45	517
Mélicite	29	175
<i>dont huile essentielle et hydrolat</i>	20	128
Camomille romaine	29	65
Menthe poivrée	26	53
<i>dont huile essentielle et hydrolat</i>	21	18
Thym vulgaire	22	224
Lavandin	22	460
<i>dont huile essentielle et hydrolat</i>	14	425

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

- Bio cueillette et solidaire

L'ensemble des PPAM en bio cueillette incluant la cueillette solidaire (12 t), représente 145 t (dont 2 t en conversion) pour un CA de 2 161 k€ en 2021.



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Après une forte croissance des volumes en bio cueillette et solidaire en 2018 (+ 65 % par rapport à 2017), les quantités diminuent très légèrement jusqu'en 2020. En 2021, les volumes issus de la cueillette retrouve le niveau de 2018 et augmente de 6 % par rapport à 2020.

Sur la même période, le chiffre d'affaires reste stable puis diminue de 9 % en 2021.

Les plantes les plus représentatives en volumes et valeurs de commercialisation en 2021 sont les suivantes :

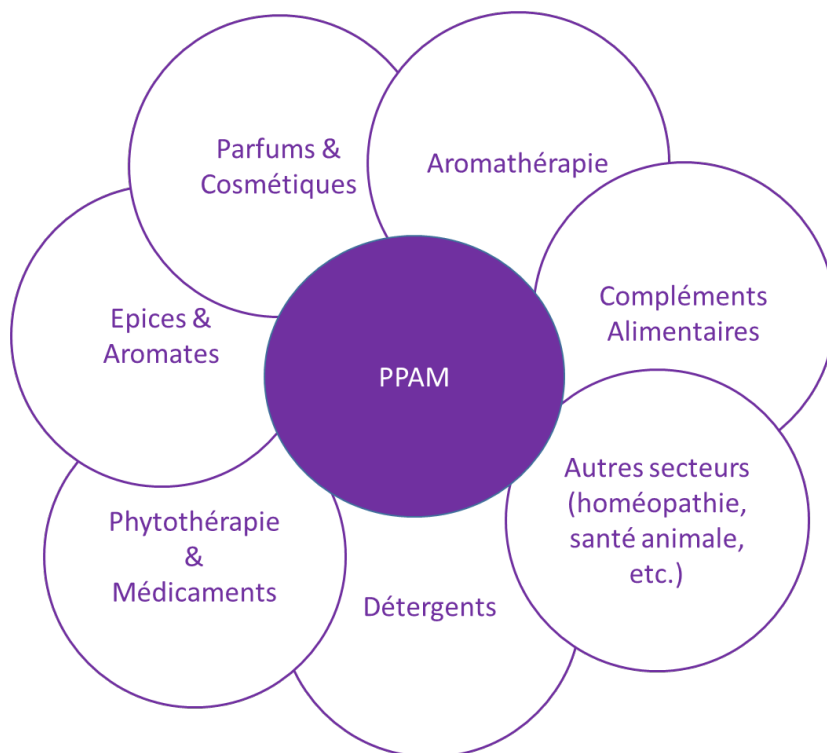
Bio cueillette et solidaire	Volumes (t)	Valeurs (k€)
Romarin	9	66
Arnica des montagnes	7	103
Reine des prés	6	79
Gentiane jaune (sec)	5	79
Laurier sauce (frais)	3	19
Vigne rouge	3	82
Thym vulgaire	2	61
Menthe poivrée	2	58

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

En ce qui concerne les ventes des groupements de producteurs, l'année 2021 ne laisse pas entrevoir de désaffection pour la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales en bio.

4. Les marchés des secteurs utilisateurs des PPAM en France

Les PPAM, sous leurs différentes formes (fraîche, sèche, surgelée, huile essentielle, extrait...), alimentent plusieurs secteurs d'activités après transformations (schéma détaillé en annexe). Les principales destinations de ces plantes sont le secteur médical ou assimilé (phytothérapie, aromathérapie, compléments alimentaires, homéopathie...), le secteur agro-alimentaire (épices et aromates), le secteur de la cosmétique et de la parfumerie et le secteur des détergents.



Cette partie traite des chiffres généraux de ces secteurs, dans la limite des données actuellement disponibles. Selon le marché, il est en effet parfois difficile d'isoler les diverses PPAM utilisées (comme les épices incorporées dans des plats préparés, les plantes incluses dans les médicaments, etc.) ou l'usage d'une même PPAM (comme pour le marché des huiles essentielles, où elles sont destinées à des usages divers : alimentaires, cosmétiques...).

Enfin, certains autres marchés annexes (teintures, colorants, insecticides...) ne sont pas développés dans la présente étude.

4.1 Secteur santé, beauté et bien-être

4.1.1 Marché global des compléments alimentaires

Selon le Ministère de la Solidarité et de la Santé¹, les compléments alimentaires sont « des denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique ». Les compléments alimentaires sont constitués de produits très divers et sont composés notamment de plantes ou de préparations à base de plantes (très représentées).

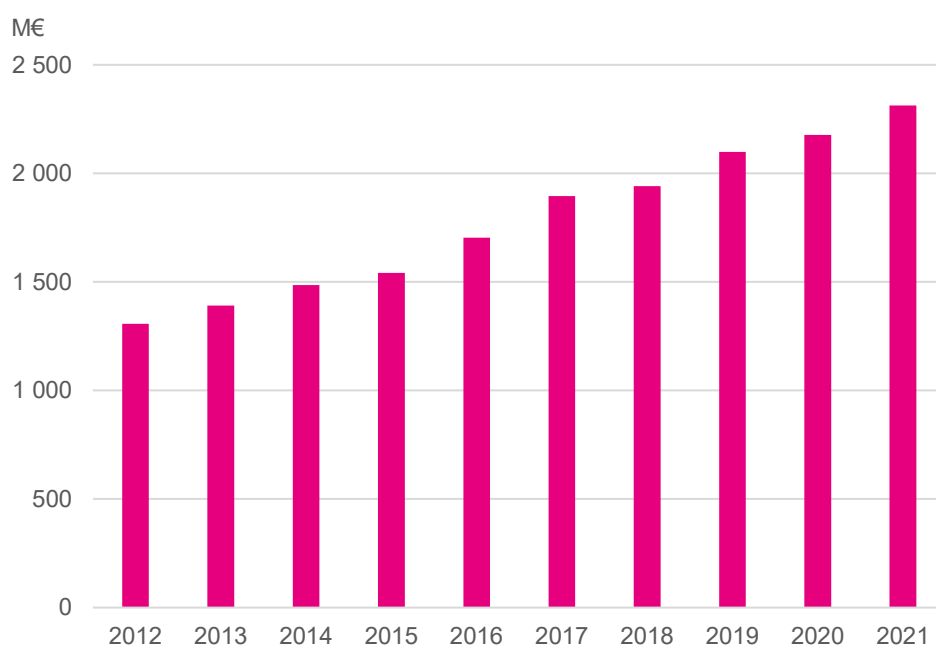
Les chiffres présentés ci-dessous prennent en compte les compléments alimentaires dans leur globalité, c'est-à-dire non seulement ceux à base de PPAM ainsi que ceux préparés à partir d'autres ingrédients (minéraux, vitamines, produits de la ruche...).

¹ « Compléments alimentaires » - Ministère de la Solidarité et de la Santé [<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/denrees-alimentaires/article/complements-alimentaires>]

D'après le Synadiet², les compléments alimentaires en France génèrent 2,31 milliards d'euros de chiffre d'affaires (sorties consommateur en prix de vente TTC) en 2021. Le marché est ainsi en croissance de 6,3 % par rapport à 2020 et de 10,2 % par rapport à 2019. Il est en progression depuis 2010 avec une croissance moyenne de 8,5 % par an.

La demande des consommateurs envers des produits axés sur le stress/sommeil et la vitalité/immunité se maintient. Ceux indiqués pour les voies respiratoires, la digestion, les articulations et la beauté, qui ont vu leurs ventes diminuer avec la crise sanitaire, repartent à la hausse en 2021.

Évolution du chiffre d'affaires (en M€) des compléments alimentaire en France de 2012 à 2021

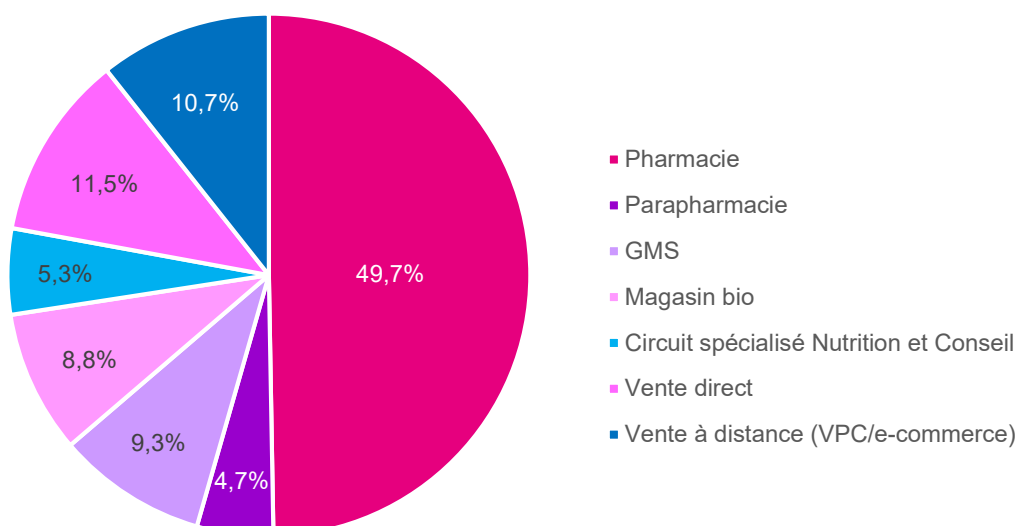


Sources : Synadiet selon les données de IQVIA, Nielsen, IMS Health, IRI Secodip census, ©Good. Bio Analitics, distributeurs, estimations fabricants, FEVAD, FVD et PROCOS

En 2021, les pharmacies représentent le premier circuit de distribution des compléments alimentaires avec 49,7 % des achats consommateurs, soit 1 150 millions d'euros de chiffre d'affaires (1 050 millions d'euros en 2020). Les deux autres circuits les plus importants sont la vente directe et les magasins bio, qui représentent respectivement un chiffre d'affaires de 265 et 247 millions d'euros (soit 11,5 % et 10,7 % du marché). Par ordre décroissant, les autres circuits de ventes sont les grandes et moyennes surfaces, les ventes à distance (par catalogue et par e-commerce), les magasins spécialisés Nutrition et Conseil, et enfin les parapharmacies.

² « Les compléments alimentaires : Les chiffres » - Synadiet [<https://www.synadiet.org/les-complements-alimentaires/le-marche/les-chiffres-du-marche-en-2021>]

Répartition des circuits de distribution des compléments alimentaires en 2021



Sources : Synadiet d'après IQVIA, Nielsen, ©Good. Bio Analytics, distributeurs, FEVAD, FVD et PROCOS

4.1.2 Marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie

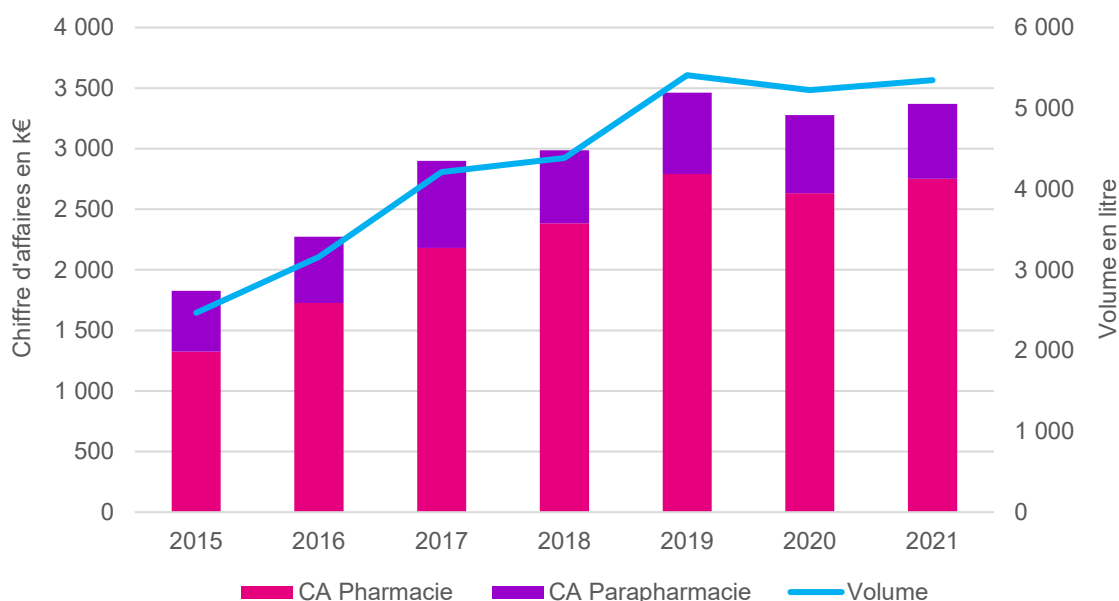
La gemmothérapie est l'utilisation de produits à base de tissus embryonnaires de végétaux (bourgeons, jeunes pousses et radicelles). Elle fait partie intégrante de la phytothérapie.

Les ventes de produits en gemmothérapie s'élevaient en 2021 à 2,75 millions d'euros en pharmacie et à 618 000 euros en parapharmacie, soit un total de 3,4 millions d'euros pour un volume total de 5 350 litres.

Les ventes ont été en augmentation entre 2015 et 2019, puis ont baissé en 2020, pendant la crise sanitaire. En 2021, le marché est en croissance (+ 3 % en valeur et + 2 % en volume par rapport à 2020) mais n'a pas dépassé le niveau atteint en 2019.

Les produits de gemmothérapie commercialisés en pharmacie et parapharmacie sont quasi exclusivement labellisés agriculture biologique. Seulement 3 % des volumes vendus ne sont pas concernés par cette certification.

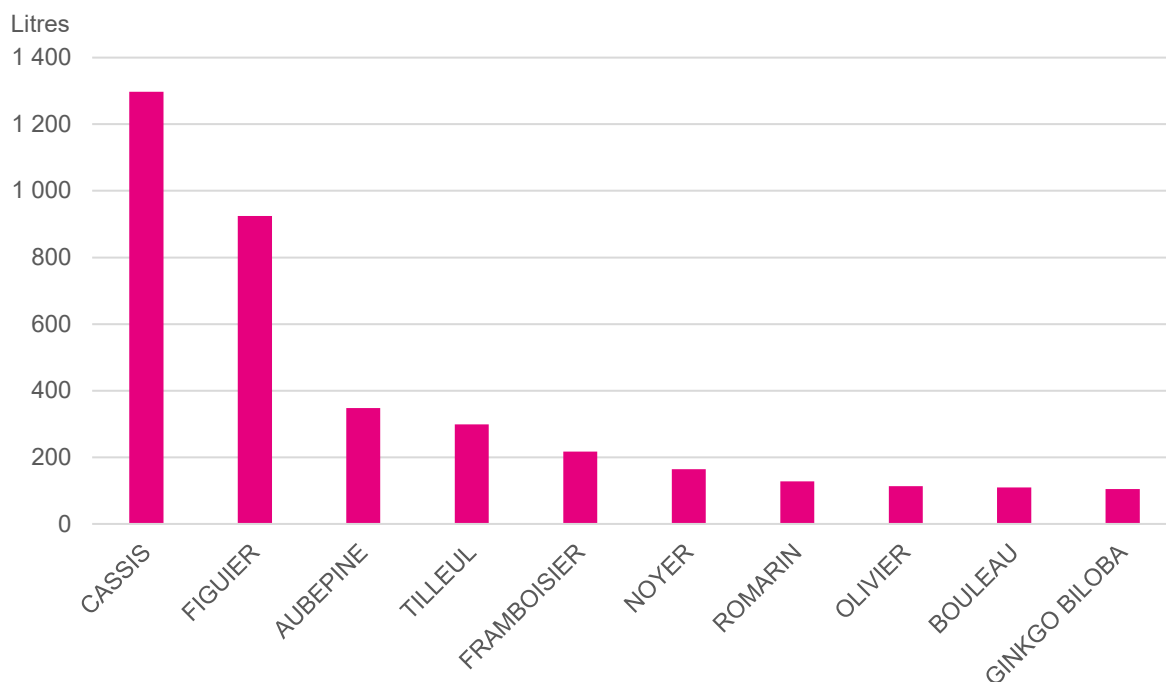
Évolution des ventes de produits de gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie de 2015 à 2021 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Parmi les produits commercialisés en pharmacie et parapharmacie, les plantes (bourgeons, jeunes pousses ou racelles) les plus utilisées en gemmothérapie sont le cassis, le figuier, l'aubépine et le tilleul.

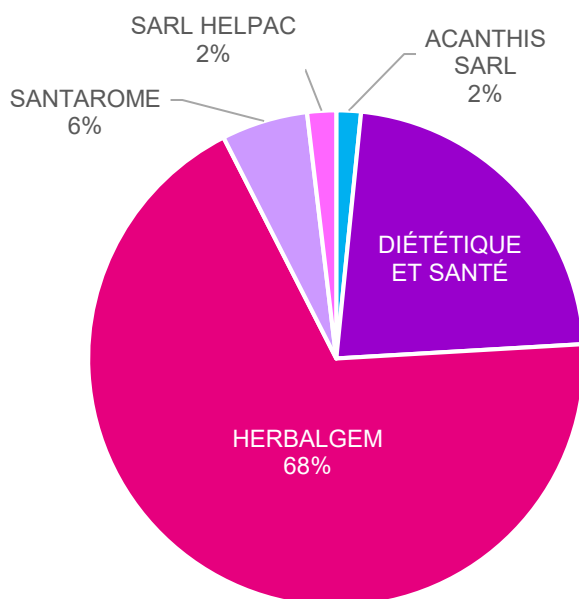
Volume de ventes des principales plantes (bourgeons, jeunes pousses ou racelles) utilisés en gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie en 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Seulement cinq laboratoires se partagent le marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie. Le laboratoire Herbalgem représente 68 % des ventes, suivi par Diététique et santé (22 %), Santarome (6 %), Helpac (2 %) et Acanthis (2 %).

Répartition par laboratoire du chiffre d'affaires des ventes de produits gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie en France en 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

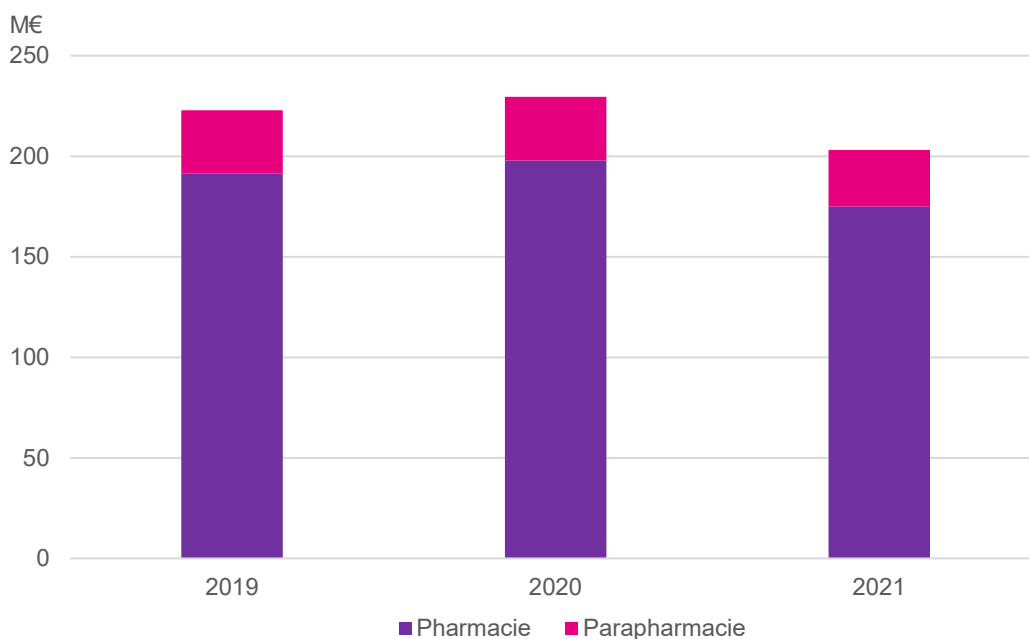
4.1.3 Marché des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie

L'huile essentielle est définie comme une substance odorante volatile produite par certaines plantes et pouvant être extraite sous forme liquide par distillation à la vapeur d'eau, ou à sec ainsi que mécaniquement par pressage à froid.

On distingue, ci-après, les huiles essentielles unitaires, qui sont les huiles essentielles issues d'une seule plante, et les complexes, qui sont soit des produits dont les propriétés proviennent de la présence d'huiles essentielles (gel, baume, pastilles, huiles, etc.), soit des mélanges de plusieurs huiles essentielles.

D'après les données de vente d'Openhealth Company, le marché des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie représente, en 2021, 203 millions d'euros en pharmacie et parapharmacie.

Évolution du chiffre d'affaires des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France de 2019 à 2021



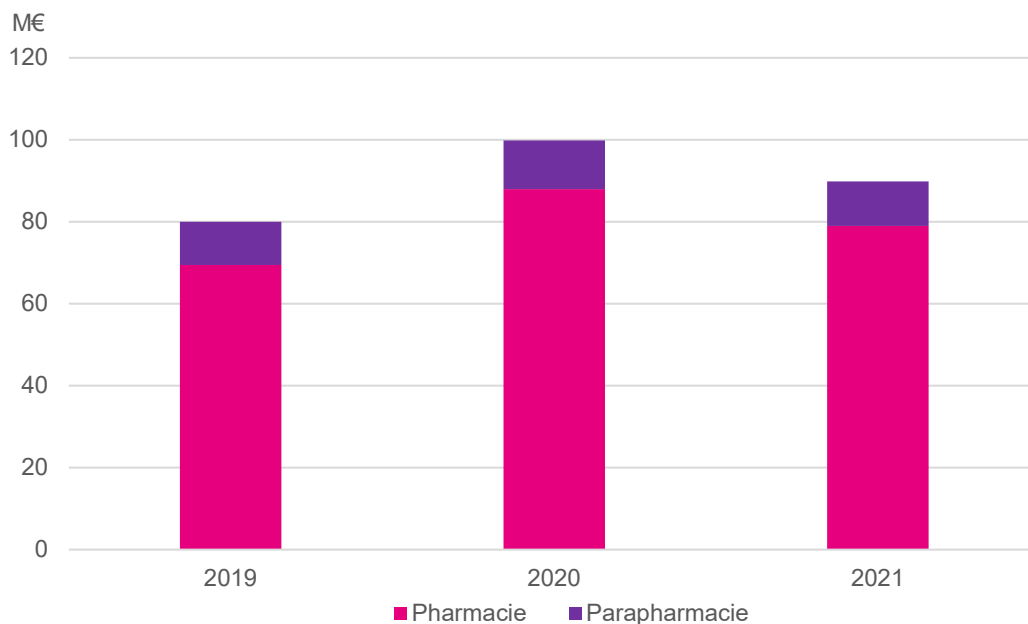
Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

En 2021, le marché des huiles essentielles en pharmacie représente 175 millions d'euros. Il a augmenté en 2020, en lien avec la crise sanitaire, et accuse une baisse en 2021 (- 11,6 % par rapport à 2020 et - 8,7 % par rapport à 2019).

En parapharmacie, le marché n'est que de 28 millions d'euros en 2021 mais il suit la même tendance que celui de la pharmacie en termes d'évolution.

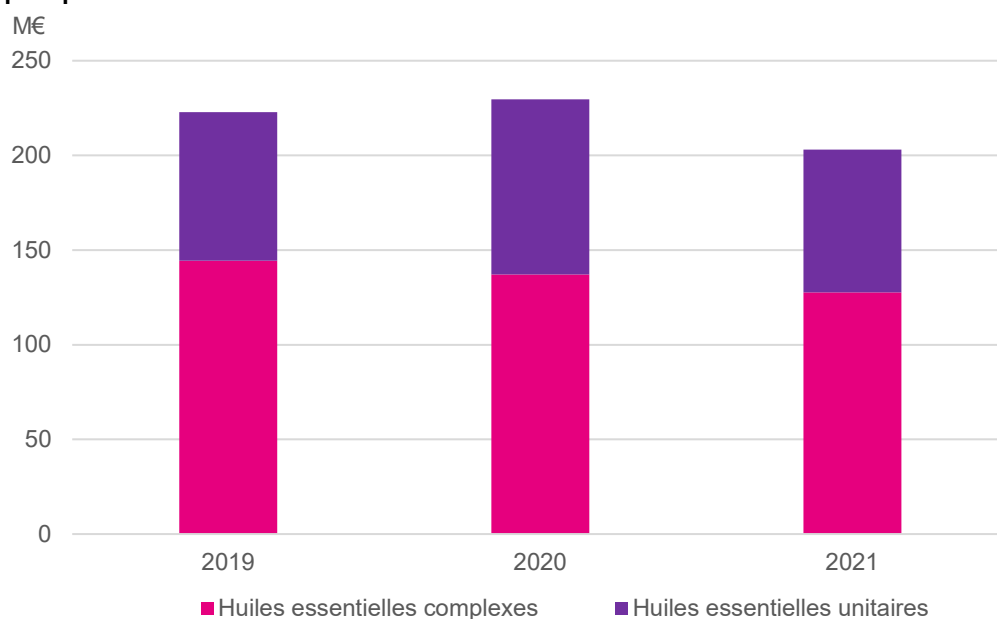
Le chiffre d'affaires des produits bio est de 89,8 millions d'euros en 2021 (79 millions d'euros en pharmacie et 10,8 millions d'euros en parapharmacie). Comme les ventes globales, les ventes en bio sont en baisse par rapport à 2020 mais elles restent plus élevées qu'en 2019. Poursuivant sa progression (43,5 % en 2020 et 35,9 % en 2019), la part de ce marché représente en 2021 44 % du marché global.

Évolution du chiffre d'affaires des huiles essentielles biologiques en pharmacie et parapharmacie de 2019 à 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Évolution du chiffre d'affaires des huiles essentielles (complexes et unitaires) en pharmacie et parapharmacie de 2019 à 2021



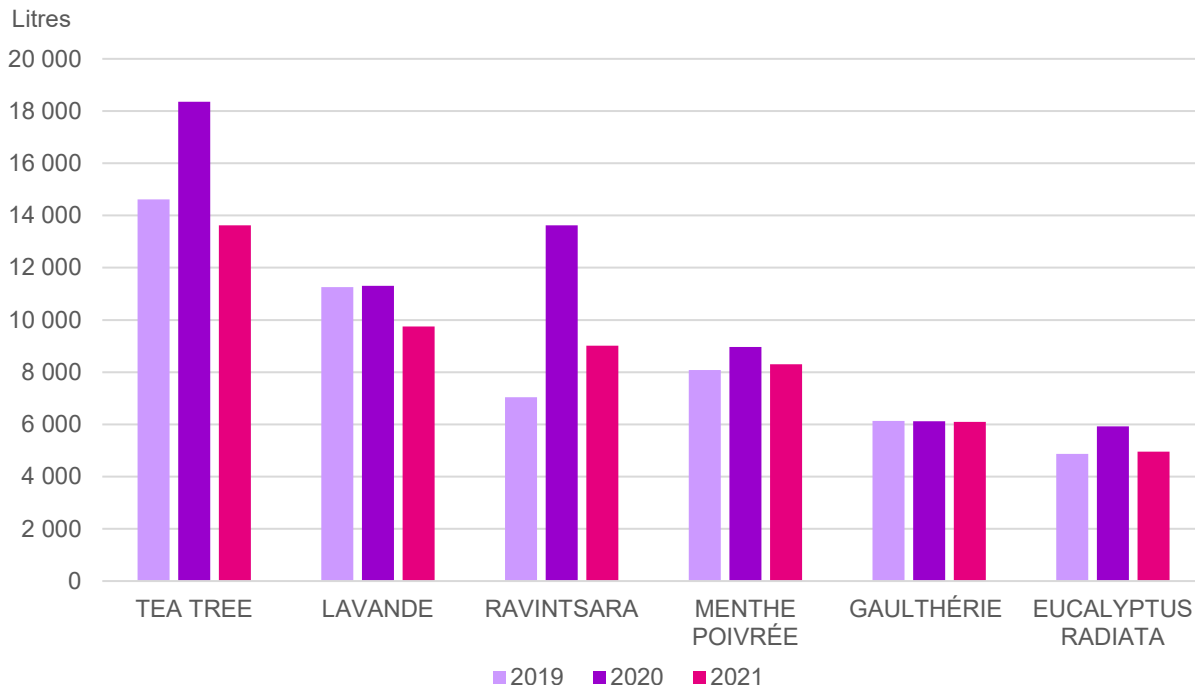
Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Les ventes les plus importantes concernent les complexes, avec un chiffre d'affaires de 128 millions d'euros (111 millions d'euros en pharmacie et 17 millions d'euros en parapharmacie) en 2021, bien qu'en baisse sur les trois dernières années (- 12,4 % en pharmacie et - 11,5 % en parapharmacie entre 2019 et 2021).

Les ventes des huiles essentielles unitaires représentent quant à elles, 75,5 millions d'euros (11,7 millions d'euros en parapharmacie et 63,8 millions d'euros en pharmacie) en 2021, soit un volume estimé de 96 000 litres. Elles ont connu une forte progression en 2020 (+ 19 % en pharmacie et + 10 % en parapharmacie en chiffre d'affaires, et + 17,6 % en volume, par rapport à 2019). Par contre, en 2021, elles sont en baisse à la fois par rapport à 2020 (- 19 % en pharmacie et - 15 % en parapharmacie en chiffre d'affaires et - 19 % en volume) mais par rapport à 2019 (- 3 % en pharmacie et - 7 % en parapharmacie en chiffre d'affaires et - 5 % en volume).

Les principales huiles essentielles commercialisées, en volume, en pharmacie et parapharmacie sont le tea tree, la lavande, le ravintsara, la menthe poivrée, la gaulthérie et l'eucalyptus radié. Il est à noter l'augmentation importante des ventes d'huiles essentielles en 2020, notamment de tea tree et de ravintsara, réputés pour leurs propriétés antiseptiques et très demandés en raison de la pandémie de la Covid-19. En 2021, les ventes de ces huiles essentielles ont fortement baissées.

Volume de vente des principales huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France de 2019 à 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Cependant, en terme de chiffre d'affaires, le classement des plantes n'est pas exactement le même. En effet l'huile essentielle qui génère le plus de valeur est le ravintsara, suivie par le tea tree, la lavande, l'hélichryse, la menthe poivrée et la gaulthérie. Les prix des huiles essentielles varient beaucoup selon les plantes et leur conditionnement (type de façon, volume, etc.).

Chiffre d'affaires des ventes des principales huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France en 2021

Huile essentielle	Chiffre d'affaires 2021	Part du chiffre d'affaires 2021
Ravintsara	8,5 M€	11,2 %
Tea tree	8,1 M€	10,7 %
Lavande	7,6 M€	10,0 %
Hélichryse	6,5 M€	8,5 %
Menthe poivrée	5,8 M€	7,8 %
Gaulthérie	3,3 M€	4,4 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Volume et prix moyen de vente de certaines huiles essentielles (tous conditionnements) en pharmacie et parapharmacie en France en 2021

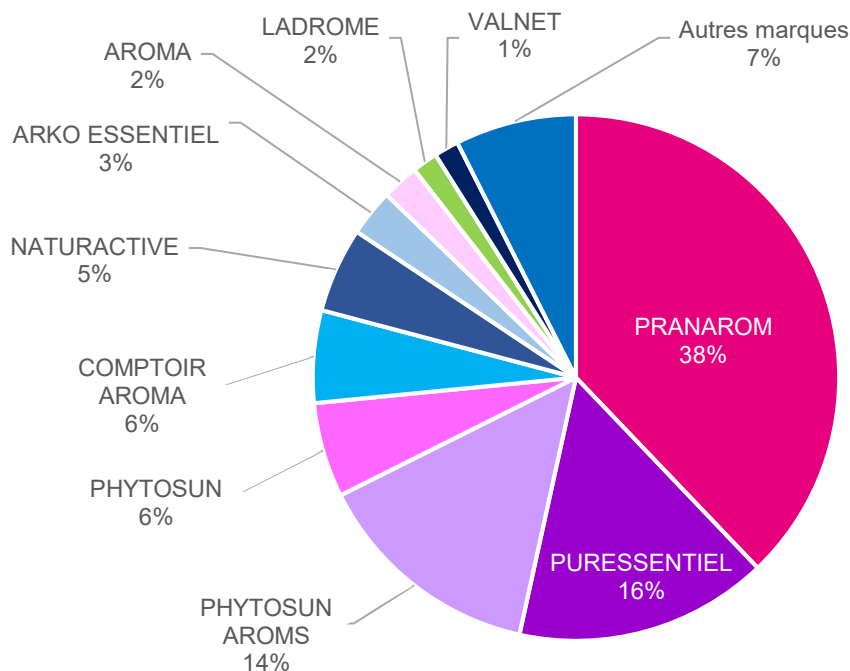
Huile essentielle	Prix moyen* de vente 2021 (€/l)	Volume de vente 2021 (l)
Rose damas	26 447,0	6
Hélichryse	4 659,3	1 387
Camomille matricaire	4 176,7	27
Thym à thujanol	3 463,3	207
Camomille romaine	3 155,5	513
Valériane	3 014,4	2
Thym linalol	1 908,8	368
Sarriette des montagnes	1 775,3	158
Thym vulgaire thymol	1 533,2	153
Genévrier	1 460,1	168
Laurier noble	1 300,5	890
Estragon	1 275,7	245
Origan	1 259,3	266
Sauge sclarée	1 062,4	407
Ravintsara	939,3	9 017
Pin sylvestre	818,2	707
Cyprès	753,2	804
Basilic	788,1	95
Lavande fine	783,0	9 539
Menthe poivrée	707,6	8 305
Romarin camphre	689,8	405
Lavande aspic	668,3	2 960
Marjolaine a coquilles	637,6	723
Romarin cinéole	630,2	492
Tea tree	592,7	13 622
Petit grain bigarade	548,9	1 271
Gaulthérie	545,3	6 091
Eucalyptus radiata	490,6	4 956
Eucalyptus globulus	448,4	2 220
Lavandin super	435,5	1 059
Citronnelle	434,5	2 961
Lavandin grosso	411,5	23

* Prix moyen tous conditionnements et modes de production confondus

Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Le marché des huiles essentielles unitaire en pharmacie et parapharmacie est réparti entre de très nombreuses marques, dominées par PRANAROM avec 38 % de parts de marché suivi de PHYTOSUN (20 %) et PURESSENTIEL (16 %).

Répartition des ventes par marque d'huiles essentielles unitaires en pharmacie et parapharmacie en France en 2021



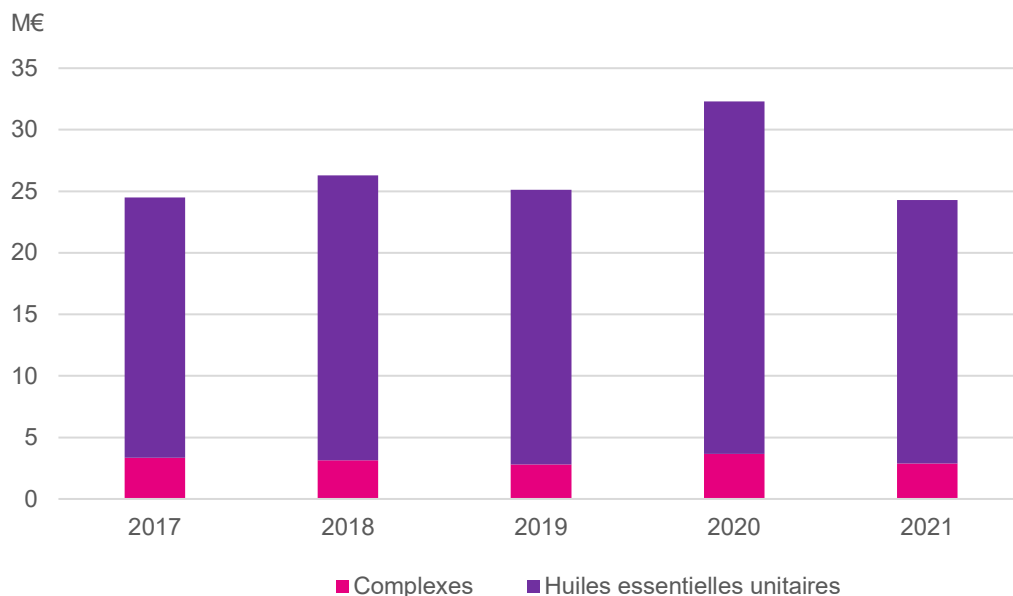
Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

4.1.4 Marché des huiles essentielles en magasins bio

D'après les données de BIOANALYTICS@GOOD, les ventes d'huiles essentielles en magasins bio en 2021 représentent 24,3 millions d'euros. Les ventes les plus importantes concernent les huiles essentielles unitaires, avec un chiffre d'affaires de 21,4 millions d'euros et un volume estimé de 28 400 litres, les complexes générant 2,9 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Globalement, ce marché reste compris entre 24 et 26 millions d'euros depuis 2018, à l'exception de 2020 où les ventes ont fortement augmenté (32,3 millions d'euros soit + 28,5 %) en lien avec la crise sanitaire qui avait conduit à la croissance importante des achats d'huiles essentielles de tea tree et de ravintsara, réputées antiseptiques.

Ventes d'huiles essentielles en magasins bio en France de 2017 à 2021

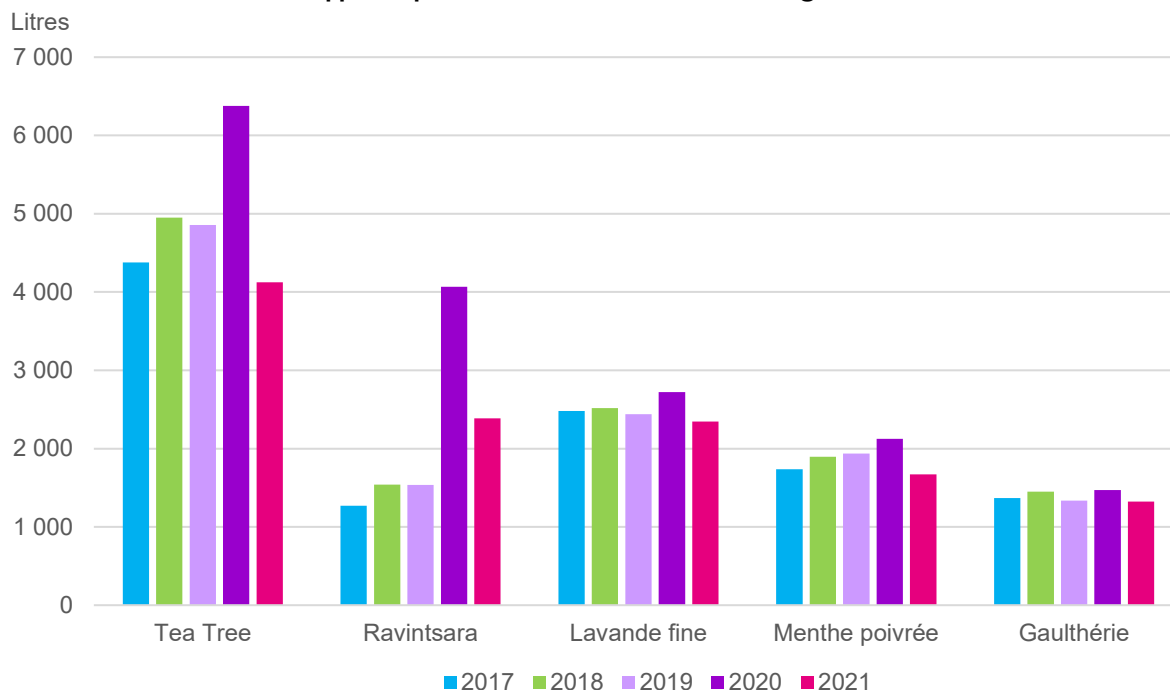


Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS@GOOD

Les principales huiles essentielles commercialisées en volume sont le tea tree, le ravintsara, la lavande fine, la menthe poivrée et la gaulthérie.

Cependant, en termes de chiffre d'affaires, l'huile essentielle qui génère le plus de valeur est le tea tree suivie par la lavande fine, le ravintsara, l'hélichryse italienne et la menthe poivrée.

Volume de vente des cinq principales huiles essentielles en magasins bio en France de 2017 à 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS@GOOD

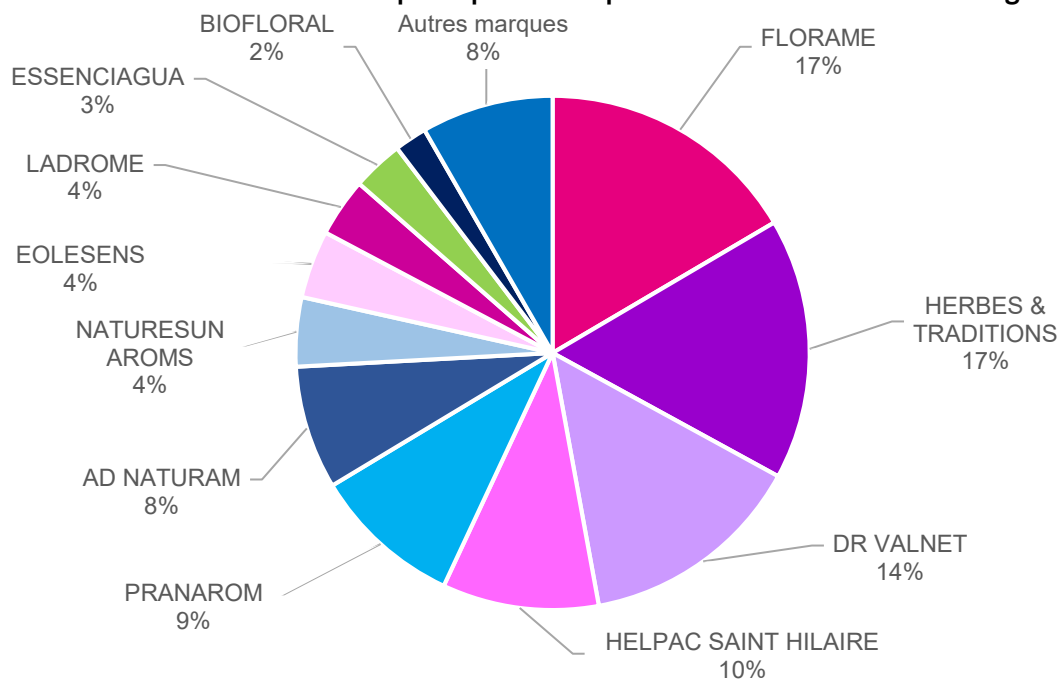
Chiffre d'affaires des ventes des principales huiles essentielles en magasins bio en France en 2021

Huile essentielle	Chiffre d'affaires 2021	Part du chiffre d'affaires 2021
Tea Tree	2,3 M€	10,6 %
Lavande fine	1,9 M€	8,8 %
Ravintsara	1,8 M€	8,4 %
Hélichryse italienne	1,4 M€	6,5 %
Menthe poivrée	1,2 M€	5,8 %
Gaulthérie	0,8 M€	3,6 %

Source : FranceAgriMer d'après les données BIOANALYTICS@GOOD

Le marché des huiles essentielles en magasins bio se partage entre différentes marques. FLORAME et HERBES & TRADITIONS sont celles qui ont le chiffre d'affaires le plus important, chacune ayant 17 % de parts du marché. Elles sont suivies de DR VALNET (14 %), HELPAC SAINT HILAIRE (10 %) et PRANAROM (9 %).

Parts de marché en valeur des principales marques d'huiles essentielles en magasins bio en 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données BIOANALYTICS®GOOD

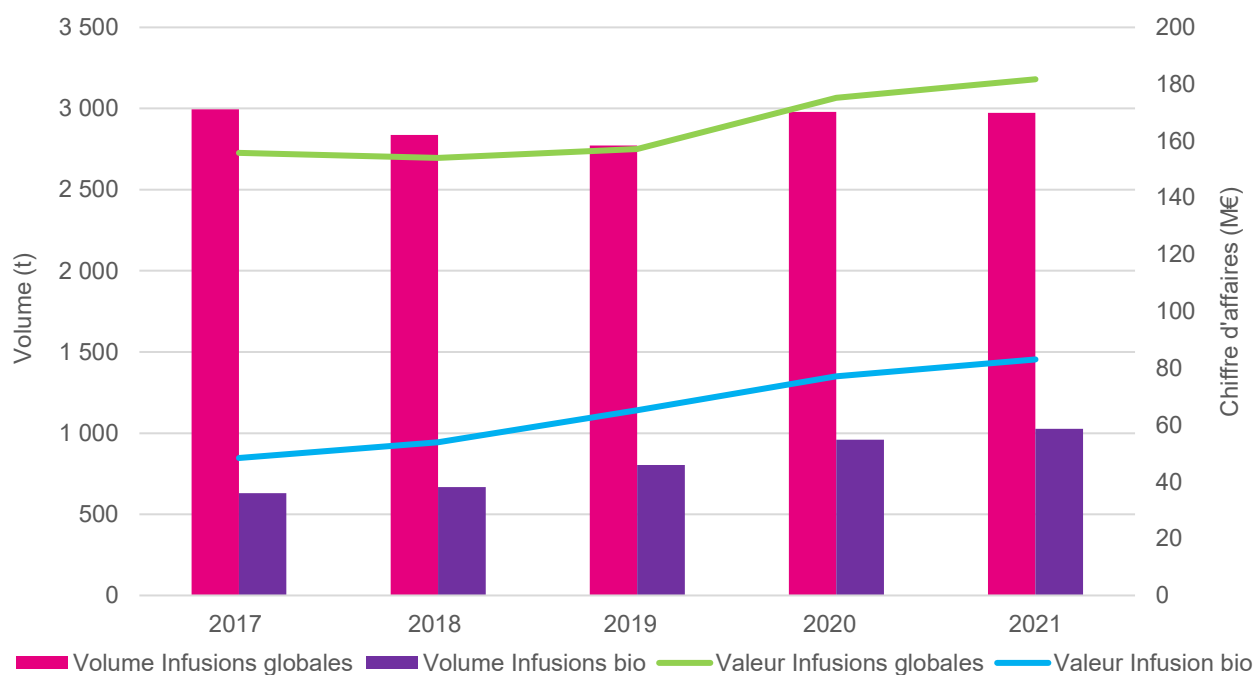
4.1.5 Marché des tisanes en GMS

Les produits étudiés dans ce marché sont les tisanes en sachets.

La valeur des ventes des infusions en GMS en France métropolitaine (Corse comprise) représente, en 2021, 181 millions d'euros, pour un volume estimé à 2 972 tonnes. En 2020, en lien avec l'épidémie de Covid 19, le marché avait fortement augmenté (+ 11,5 % en valeur et + 7,5 % en volume par rapport à 2019).

La part des infusions bio est en augmentation depuis 2017. Cette année-là, elles représentaient 627 tonnes, soit 21 % du volume total d'infusions, et 48 millions d'euros, soit 31 % du marché en valeur. En 2021, elles constituent 35 % des volumes (1 026 tonnes) et 46 % de la valeur (83 millions d'euros).

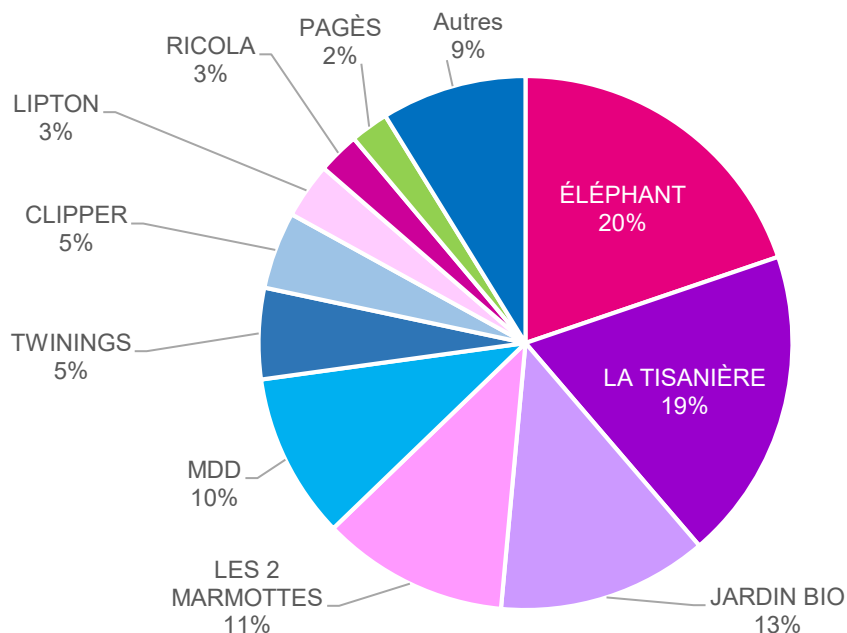
Ventes d'infusions en valeur et volume en GMS de 2017 à 2021 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

Les marques dominantes en France d'infusions commercialisées en GMS sont ÉLÉPHANT avec 20 % des parts de marché suivie de LA TISANIÈRE (19 %), JARDIN BIO (13 %) et LES 2 MARMOTTES (11 %).

Parts de marché en valeur des principales marques d'infusions en GMS en 2021

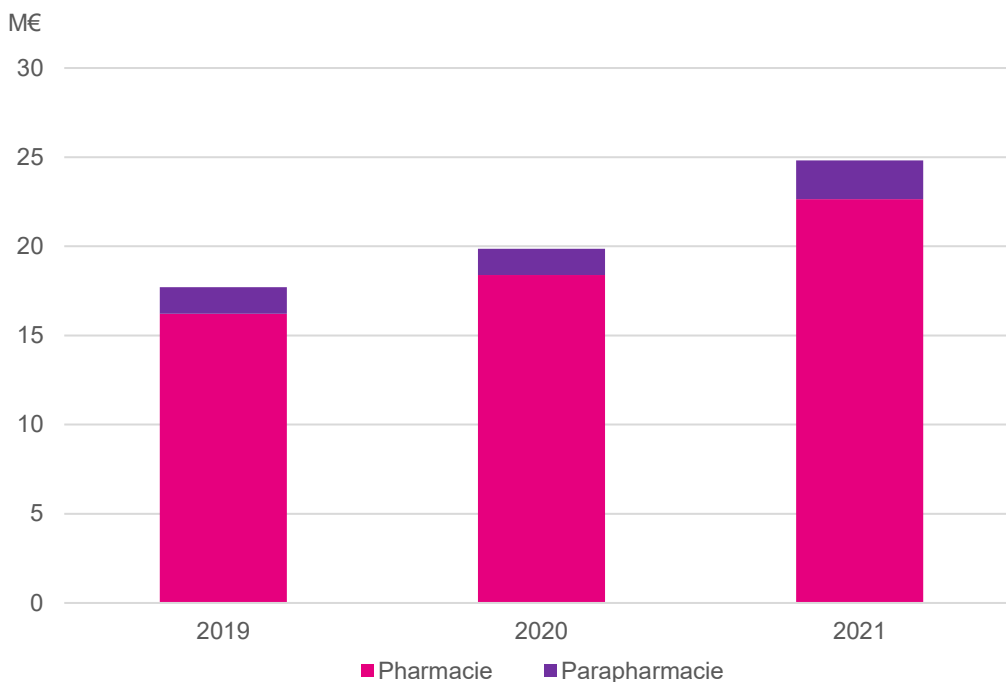


Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

4.1.6 Marché des infusions et plantes à infuser en pharmacie et parapharmacie

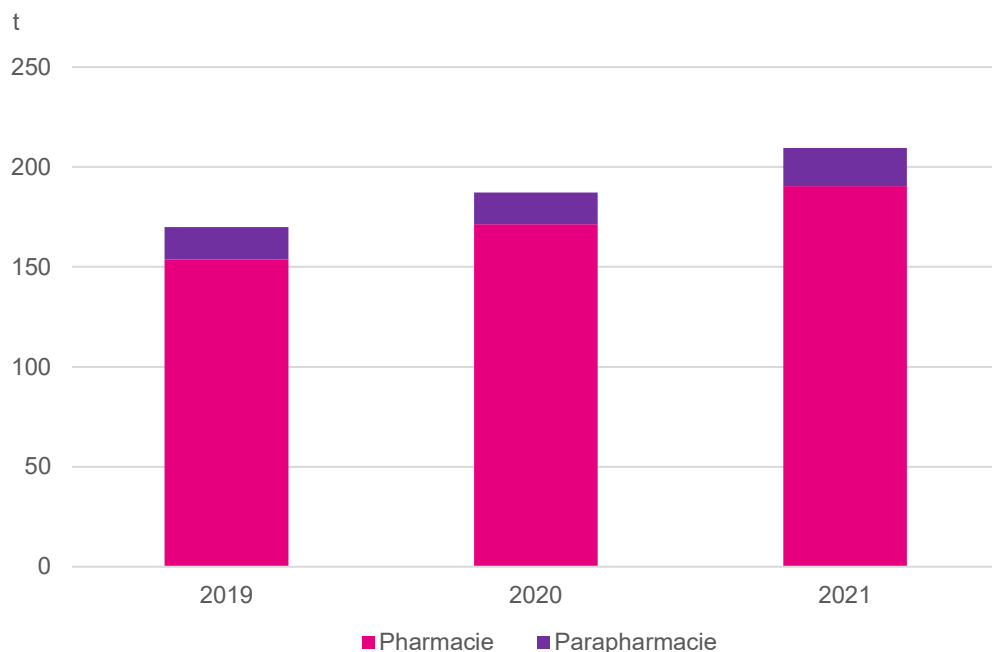
Le marché des infusions en pharmacie et parapharmacie représente 24,8 millions d'euros (22,6 millions d'euros en pharmacie et 2,2 millions d'euros en parapharmacie). Le volume de vente est estimé à 209 t en 2021. Ce marché est en augmentation depuis trois ans.

Évolution des ventes d'infusions en valeur en pharmacie et parapharmacie de 2019 à 2021 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Évolution des ventes d'infusions en volume en pharmacie et parapharmacie de 2019 à 2021 en France

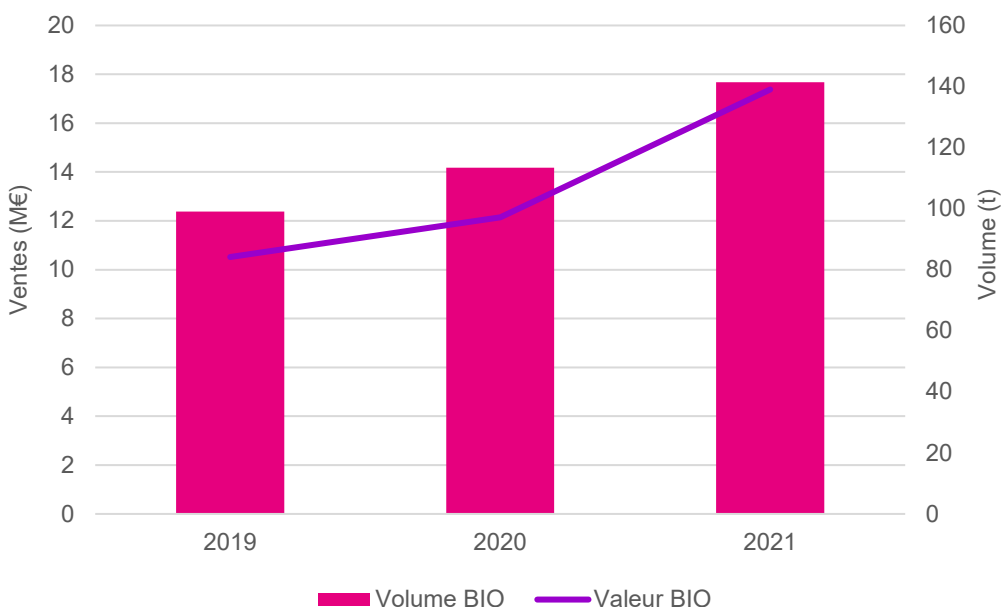


Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Une grande part des infusions et plantes vendues en pharmacie et parapharmacie sont labellisées agriculture biologique (70 % en valeur et 67,5 % en volume). Cette part est en augmentation entre 2019 et 2021.

La valeur des ventes des infusions et plantes bio est en augmentation : de 10,5 millions d'euros en 2019, elle a atteint 17,4 millions d'euros en 2021 (soit + 65 %). Il en est de même pour les volumes, qui sont passés de 99 tonnes en 2019 à 141 tonnes en 2021.

Ventes d'infusions et de plantes bio en pharmacie et parapharmacie de 2019 à 2021 en France



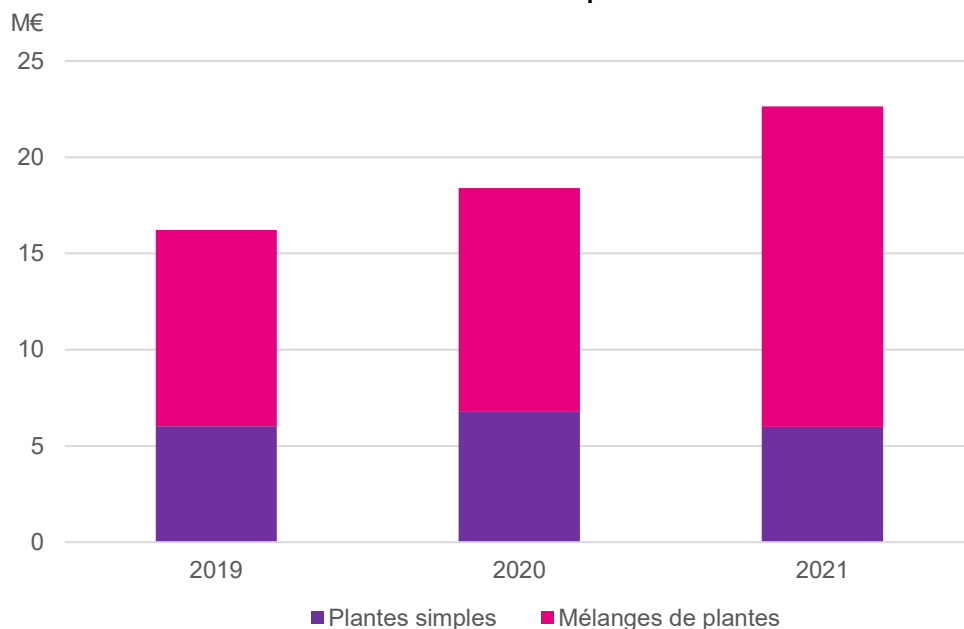
Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Ci-après, nous distinguerons les plantes simples (produits constitués d'une seule plante) et les mélanges, ainsi que les produits conditionnés en petits sachets (infusettes) et ceux en vrac dans un seul sachet au volume unitaire plus important.

- **Pharmacie**

En pharmacie, les ventes les plus importantes concernent les mélanges de plantes (73,5 % du marché des infusions) avec un chiffre d'affaires de 16,6 millions d'euros en 2021. Ces ventes sont en augmentation sur les trois dernières années (+ 43,5 % par rapport à 2020 et + 63,1 % par rapport à 2019). Les ventes de plantes simples représentent, quant à elles, 6 millions d'euros en 2021 et sont relativement stables depuis 2019.

Évolution des ventes d'infusions en valeur en pharmacie de 2019 à 2021 en France

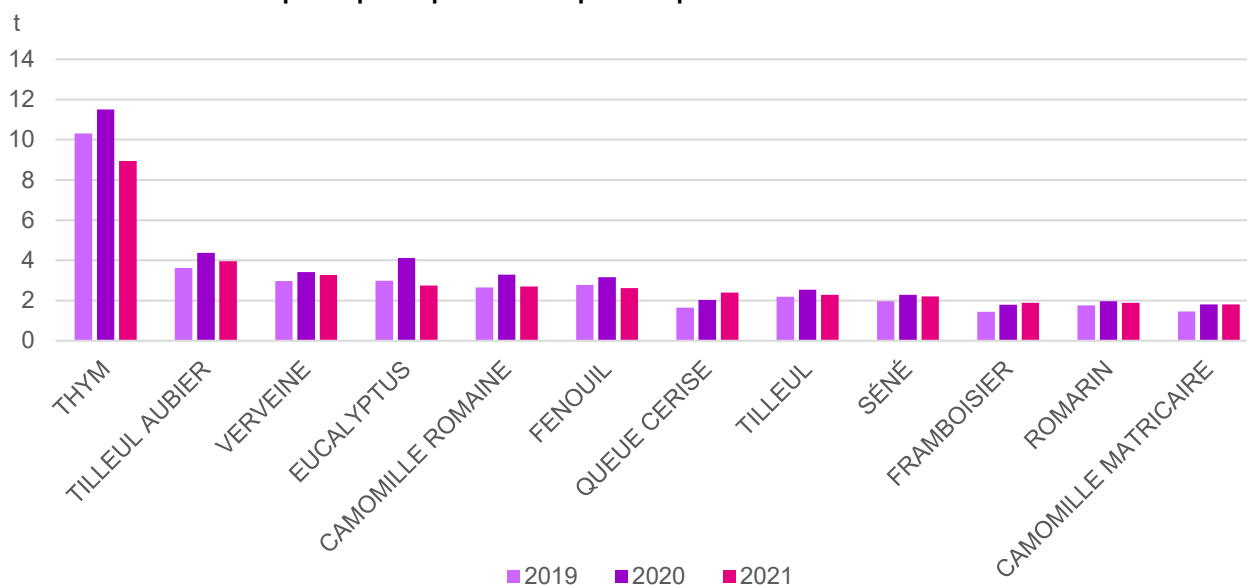


Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Les principales plantes simples vendues en pharmacie, en volume, sont le thym, l'aubier de tilleul, la verveine, l'eucalyptus et la camomille romaine.

En valeur, le classement n'est pas exactement le même, bien que le thym génère également le plus de valeur : il est suivi de la camomille romaine, de la verveine, du tilleul, de l'aubier de tilleul et du fenouil. Le prix est très variable selon la plante et son conditionnement.

Volume de vente des principales plantes simples en pharmacie en France de 2019 à 2021



NB : Les volumes des plantes vendues dans des mélanges ne sont ainsi pas pris en compte.

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Chiffres d'affaires et prix moyens des plantes simples les plus vendues en pharmacie en France en 2021

Plante simple	Chiffre d'affaires 2021 (€)	Part des ventes plantes simples	Prix moyen (€/kg)*
Thym	939 881	15,7 %	105
Camomille romaine	569 103	9,5 %	210
Verveine	348 089	5,8 %	107
Tilleul	324 594	5,4 %	142
Tilleul aubier	234 834	3,9 %	59
Fenouil	209 067	3,5 %	80
Camomille matricaire	184 368	3,1 %	102
Romarin	175 766	2,9 %	93
Queue de cerise	171 803	2,9 %	72
Eucalyptus	163 462	2,7 %	60
Séné	140 434	2,4 %	64
Framboisier	139 074	2,3 %	74
Thé	138 628	2,3 %	94
Mélisse	131 926	2,2 %	119
Sauge officinale	118 891	2,0 %	100
Chicorée	102 822	1,7 %	116
Pissenlit	100 484	1,7 %	139
Badiane	90 110	1,5 %	143
Aubépine	80 486	1,3 %	129
Ortie piquante	72 244	1,2 %	77
Vigne rouge	70 218	1,2 %	105
Menthe poivrée	68 504	1,1 %	141
Reine des près	64 051	1,1 %	94
Oranger	62 126	1,0 %	133
Épilobe	55 881	0,9 %	98
Mate	50 978	0,9 %	88
Bruyère	47 939	0,8 %	105
Anis vert	47 719	0,8 %	73
Mauve	43 536	0,7 %	165
Passiflore	39 510	0,7 %	94
Valériane	39 237	0,7 %	98
Guimauve	37 851	0,6 %	125
Prêle	37 290	0,6 %	60
Boldo	37 145	0,6 %	104
Hibiscus	33 947	0,6 %	88
Cassis	32 592	0,5 %	103
Olivier	30 139	0,5 %	65

* Prix moyen tous conditionnements et modes de production confondus

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Les plantes en pharmacie sont vendues en très grande partie sous forme d'infusettes, notamment pour les mélanges de plantes. Pour les plantes simples, elles le sont plutôt en vrac, et majoritairement en sachet de 100 g et de 50 g.

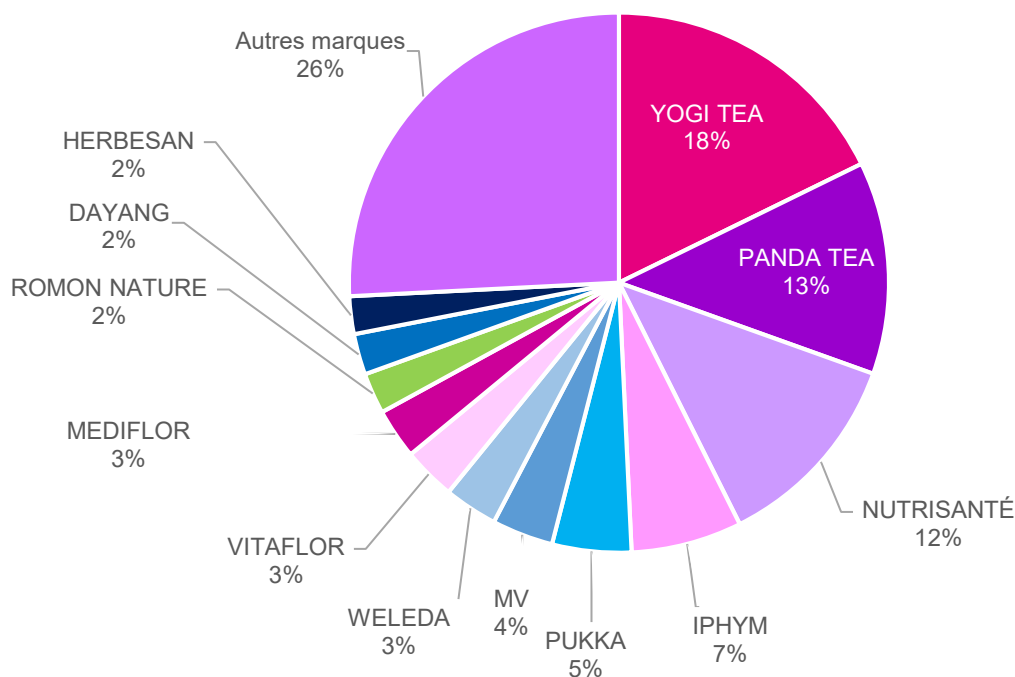
Chiffres d'affaires par type de conditionnement des plantes en pharmacie en France en 2021

Conditionnement	Plantes simples	Mélanges de plantes
Infusettes	2,3 M€	15,5 M€
Vrac	3,7 M€ dont 100 g.....1,1 M€ 50 g..... 806 500 € 250 g..... 497 000 € 25 g.....218 000 € Autres poids 1,0 M €	1,1 M€ dont 100 g.....364 000 € 50 g.....202 000 € 80 g.....183 000 € 30 g..... 82 000 € Autres poids 307 500 €

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Le marché des infusions et des plantes en pharmacie est partagé entre 134 marques différentes, dont la plus vendue est YOGI TEA avec 18 % des parts de marché, suivi de PANDA TEA (13 %) et NUTRISANTÉ (12 %).

Parts de marché en valeur des principales marques d'infusions et de plantes vendues en pharmacie en 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

- **Parapharmacie**

La part des ventes des mélanges de plantes est également très importante en parapharmacie. En effet elle représente 80,6 % du marché totale des infusions, soit 1,8 millions d'euros en 2021. Ces ventes ont été en nette augmentation en 2021 alors qu'elles étaient stables en 2019 et 2020.

Le chiffre d'affaires des plantes simples est de 422 000 € en 2021 et n'a pas évolué depuis 2019.

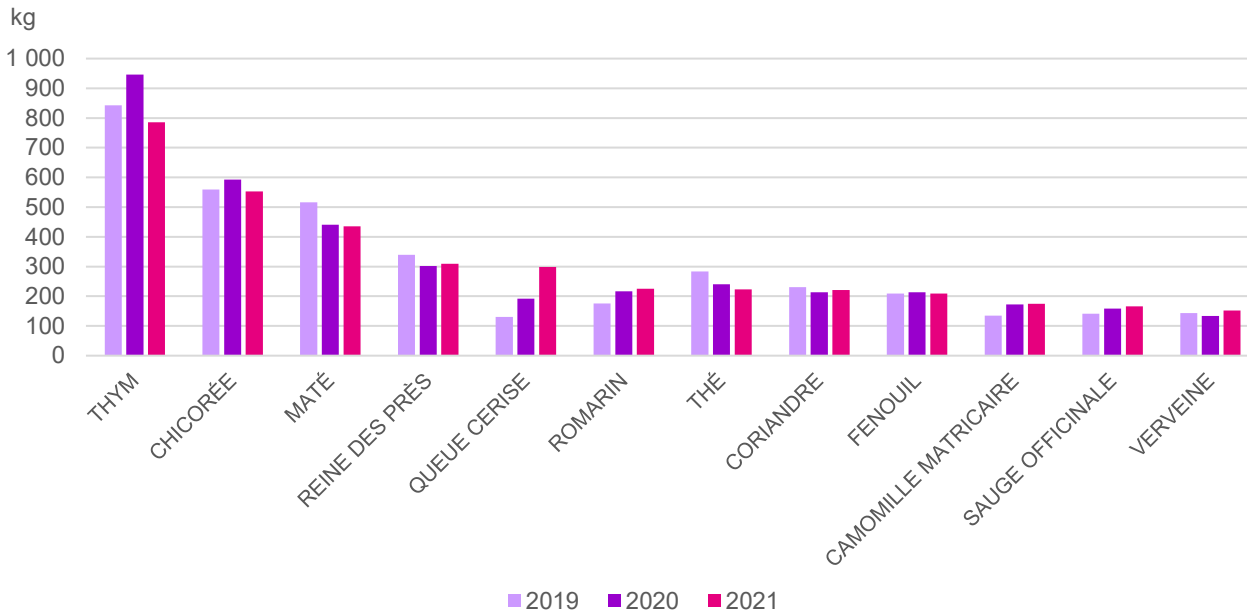
Évolution des ventes d'infusions en valeur en parapharmacie de 2019 à 2021 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Comme en pharmacie, le thym, non inclus dans un mélange, est la plante la plus vendue en parapharmacie. Puis le classement diffère avec, par ordre d'importance des volumes vendus, la chicorée, le maté, la reine des prés et la queue de cerise, cette dernière étant en nette augmentation en 2021.

Volume des ventes des principales plantes simples en parapharmacie en France de 2019 à 2021

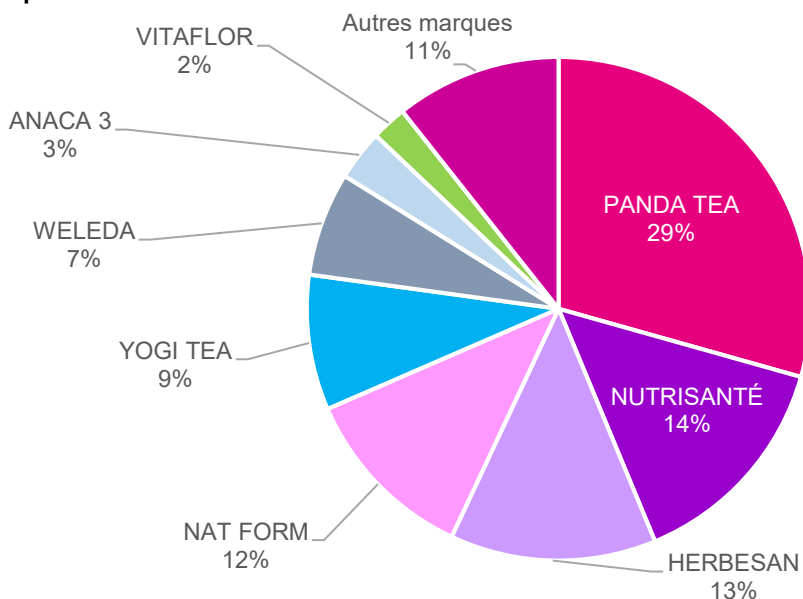


NB : Les volumes des plantes vendues dans des mélanges ne sont ici pas pris en compte.

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Le marché des infusions et des plantes en parapharmacie est dominé par quatre marques qui représentent ensemble près de 70 % des parts de marché et au sein desquelles prime PANDA TEA, avec 29 % des parts de marché, suivie de NUTRISANTÉ (14 %), HERBESAN (13 %) et NATFORM (12 %).

Part de marché en valeur des principales marques d'infusions et de plantes vendues en parapharmacie en 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

4.2 Secteur agro-alimentaire

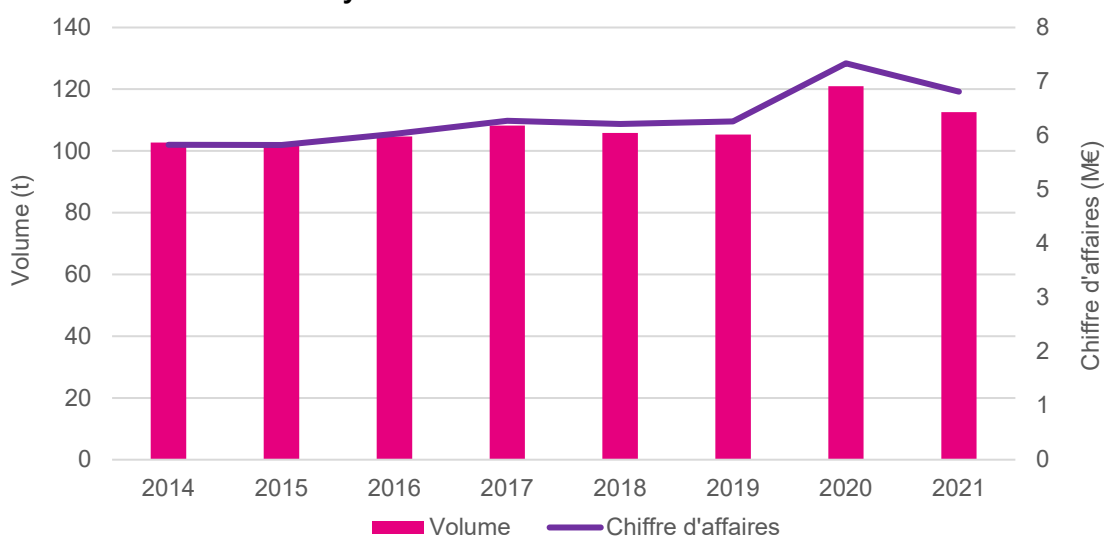
4.2.1 Marché du thym en GMS

Le marché étudié ici correspond uniquement au thym conditionné seul. Les données ne prennent pas en compte le thym incorporé dans des mélanges.

- **Marché global du Thym**

Le marché du thym en GMS en France (Corse comprise) représente, en 2021, 112 tonnes et 6,8 millions d'euros. Les ventes avaient fortement augmenté en 2020. En effet la crise de la Covid-19 a été favorable à la grande distribution du fait du retour de la consommation alimentaire à domicile³. En 2021, après cette année exceptionnelle, le marché est en baisse mais reste plus élevé que sur les années 2019 et 2018.

Évolution des ventes de thym en GMS en France de 2014 à 2021



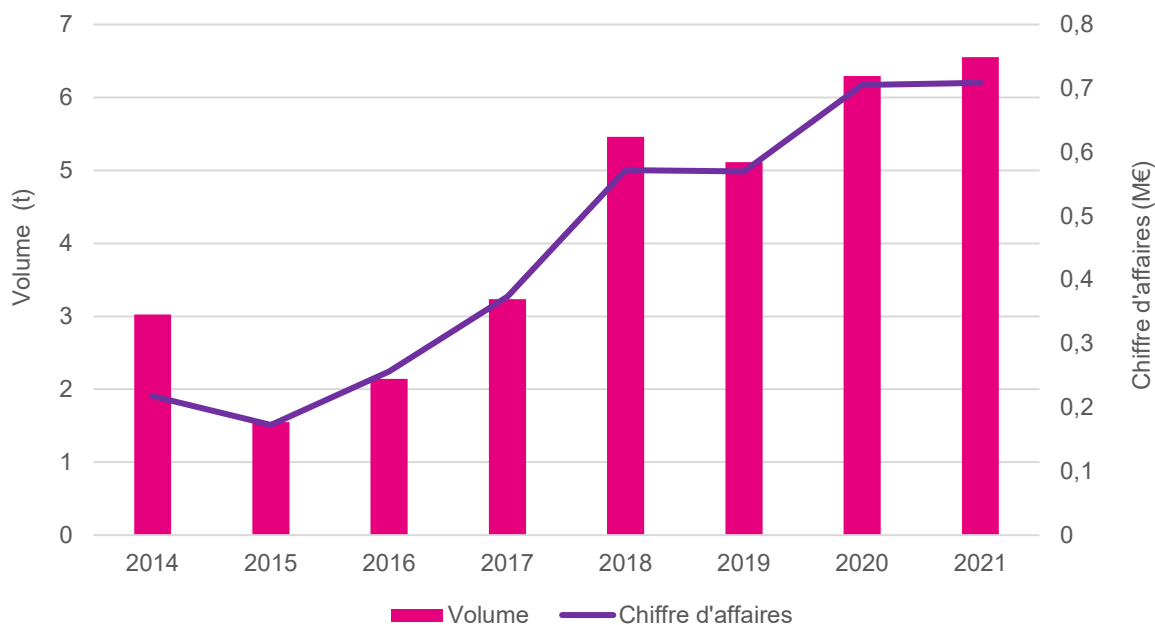
Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

³ « L'impact de la crise de la Covid-19 sur la consommation alimentaire en France : parenthèse, accélérateur ou élément de rupture de tendances ? » - FranceAgriMer
[https://www.franceagri.fr/content/download/65172/document/15_CONSO%20COVID%20Impact%20tendances_vf.pdf]

- **Thym bio**

Le thym labellisé agriculture biologique commercialisé en GMS représente 6,6 tonnes et 708 000 euros, soit 5,8 % en volume et 10,0 % en valeur des ventes globales de thym. Que ce soit en volume ou en valeur, les ventes ont globalement été en nette progression entre 2015 et 2021.

Évolution des ventes de thym bio en GMS en France de 2014 à 2021

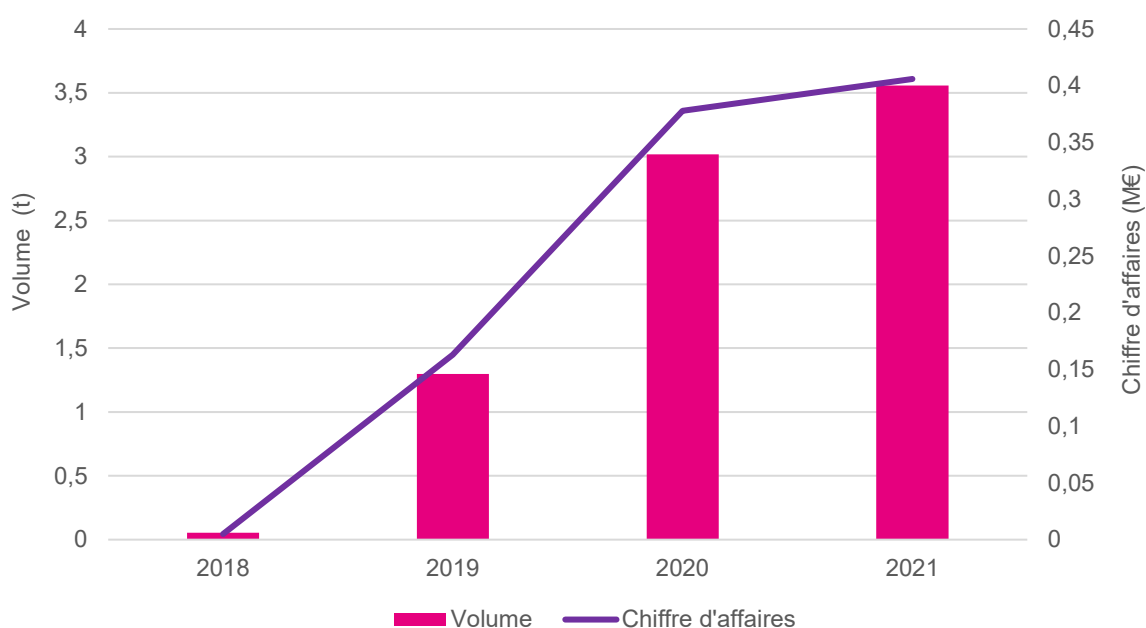


Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

- **Thym de Provence IGP**

Les ventes de thym de Provence IGP (hors marques distributeurs) représentent, en 2021, 3,6 tonnes pour 406 000 euros. Ce label particulièrement récent, créé en 2018, comporte actuellement très peu de références. Le marché est cependant en nette progression depuis son lancement.

Évolution des ventes de thym IGP en GMS en France de 2018 à 2021

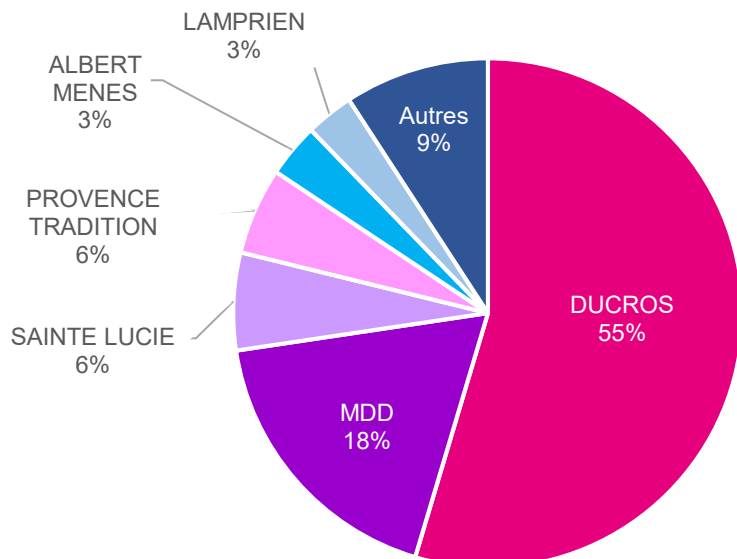


Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

- **Fournisseurs de thym**

Le marché du thym en GMS est dominé par la marque Ducros qui représente 55 % du chiffre d'affaires en 2021. Elle est suivie de diverses marques de distributeurs (18 %) puis Sainte Lucie (6 %) et Provence Tradition (6 %).

Part de la valeur des ventes de thym sec par marque en GMS en 2021



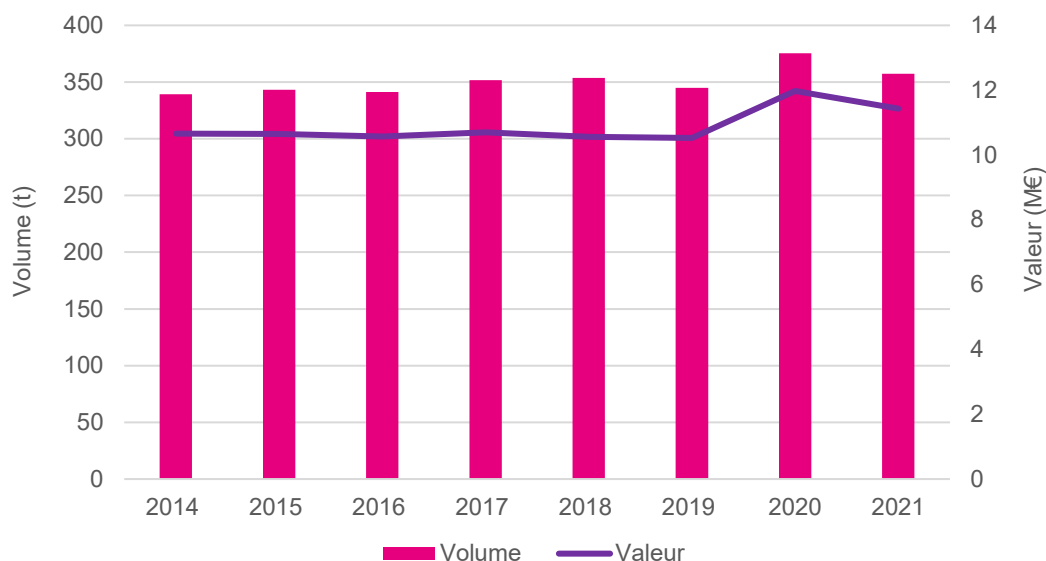
Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

4.2.2 Marché des herbes de Provence en GMS

- **Marché global des herbes de Provence**

Selon IRI, le marché des herbes de Provence en GMS en France (Corse comprise) représente, en 2021, 357 tonnes et 11,4 millions d'euros. Les volumes d'herbes de Provence commercialisés en GMS ont été assez stables (entre 340 et 350 t) entre 2014 et 2019 mais avec un chiffre d'affaires en très légère baisse. En 2020, les ventes d'herbes de Provence ont fortement augmenté (+ 8,9 % en valeur et + 13,8 % en volume). En effet, la crise de la Covid-19, via le confinement, a orienté la consommation vers le domicile et ainsi boosté les ventes en GMS. En 2021, après cette année exceptionnelle, le marché est en baisse mais reste plus élevé que sur les années 2019 et 2018.

Ventes d'herbes de Provence en GMS en France de 2014 à 2021

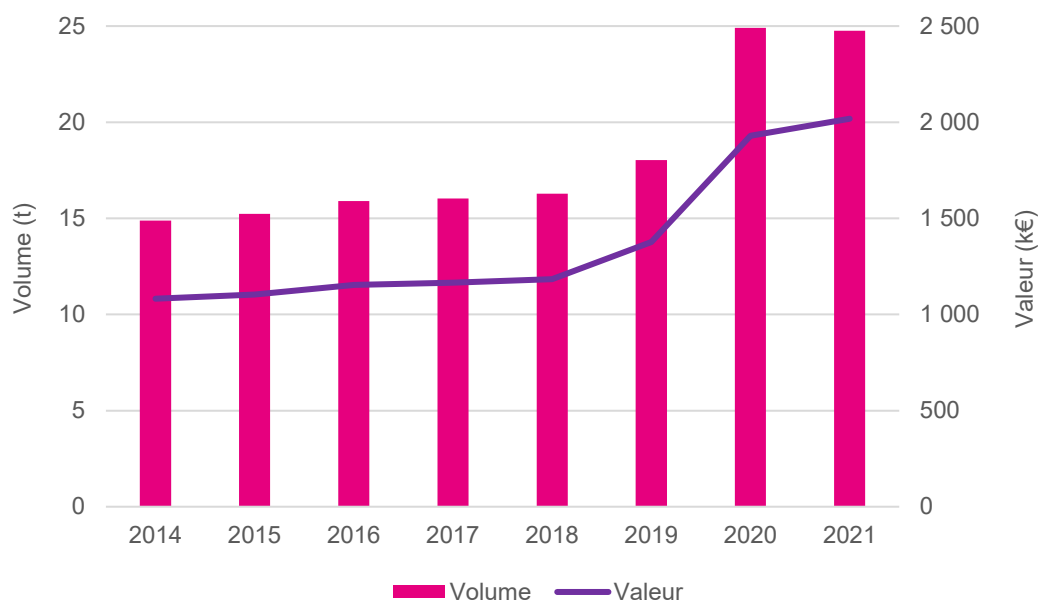


Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

- Herbes de Provence Label Rouge

Depuis 2014, le marché des herbes de Provence Label Rouge, dont le label existe depuis 2003, est en progression. La croissance a été particulièrement forte en 2020 (+ 38 % en volume et + 40 % en valeur par rapport à 2019). En 2021 les ventes sont de 24,7 tonnes pour 2 millions d'euros. Elles sont quasiment identiques, en volume, à 2020, alors que le chiffre d'affaires est en progression de 4,5 %.

Ventes d'herbes de Provence Label Rouge en GMS en France de 2014 à 2021



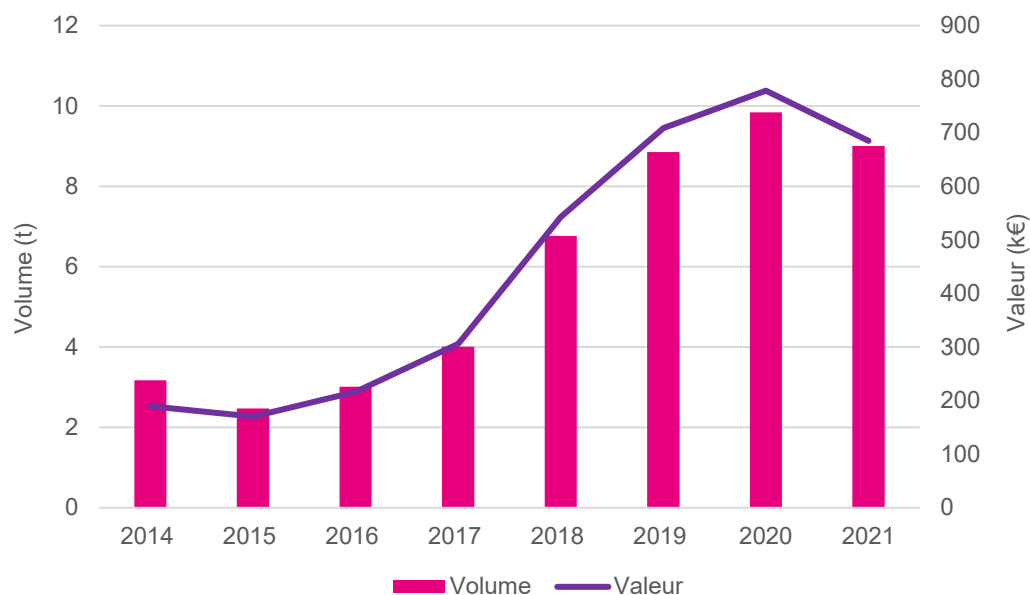
Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

- Herbes de Provence bio

Les ventes d'herbes de Provence labellisées agriculture biologique en GMS en France représentent, en 2021, 9 tonnes et 685 000 euros.

Après avoir augmenté de 2015 à 2020, elles ont été en diminution en 2021, revenant à un niveau comparable à 2019.

Ventes d'herbes de Provence bio en GMS en France de 2014 à 2021

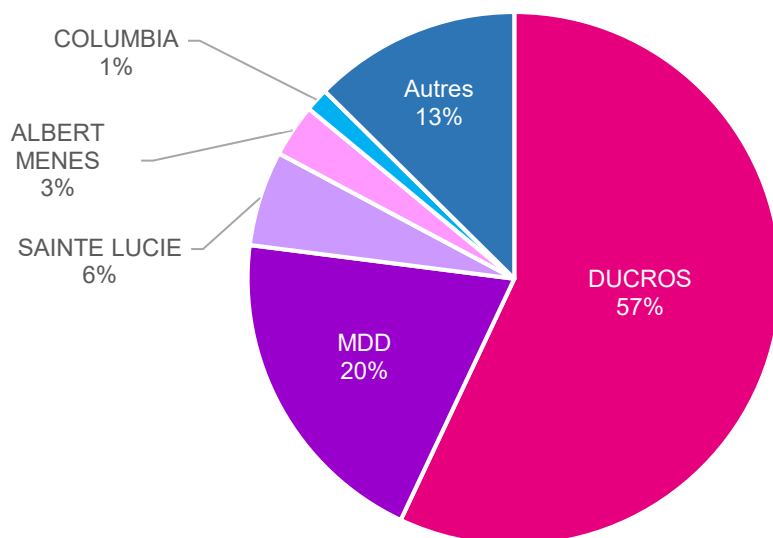


Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

- Fournisseurs d'herbes de Provence

Pour les ventes globales d'herbes de Provence en GMS en France, DUCROS est la marque la plus commercialisée en 2021, avec 57 % des parts de marché, suivie de l'ensemble des marques de distributeur (20 %).

Part de marché des différentes marques d'herbes de Provence en GMS en 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

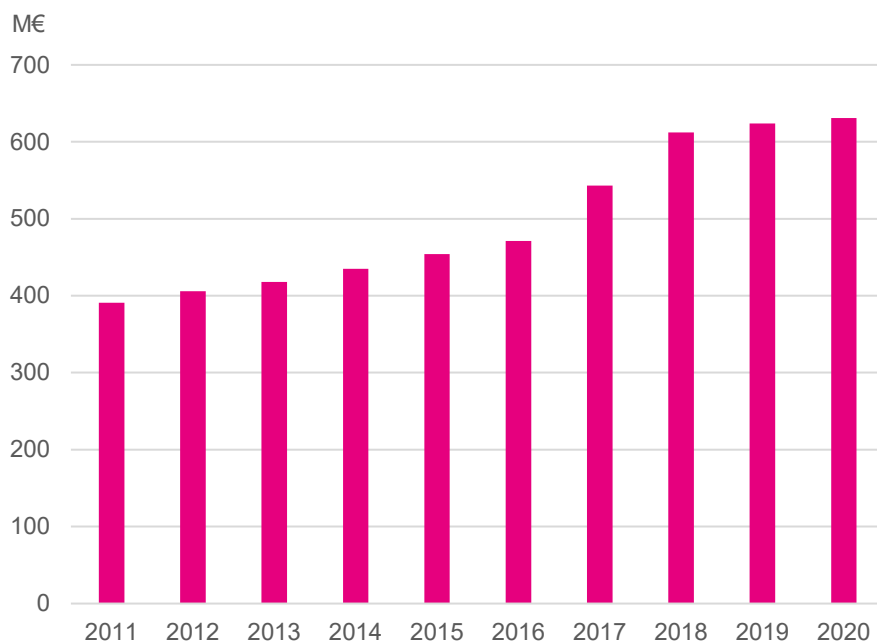
4.2.3 Marché des arômes alimentaires

Selon la Direction Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes⁴, un arôme est « un produit non destiné à être consommé en l'état, qui est ajouté aux denrées alimentaires pour leur conférer une odeur et/ou un goût ou modifier ceux-ci. Les arômes peuvent être constitués notamment de substances aromatisantes (molécules, telles que la vanilline ou le menthol) et/ou de préparations aromatisantes (extraits, huiles essentielles, etc.). ».

D'après le SNIAA, le chiffre d'affaires des arômes alimentaire en France est de 631 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 1,1 % par rapport à 2019. Ce marché est en progression depuis 2011 avec une croissance annuelle moyenne de 5,5 %.

⁴ « Étiquetage des denrées aromatisantes » ; Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numériques ; [<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/etiquetage-des-denrees-aromatisees>]

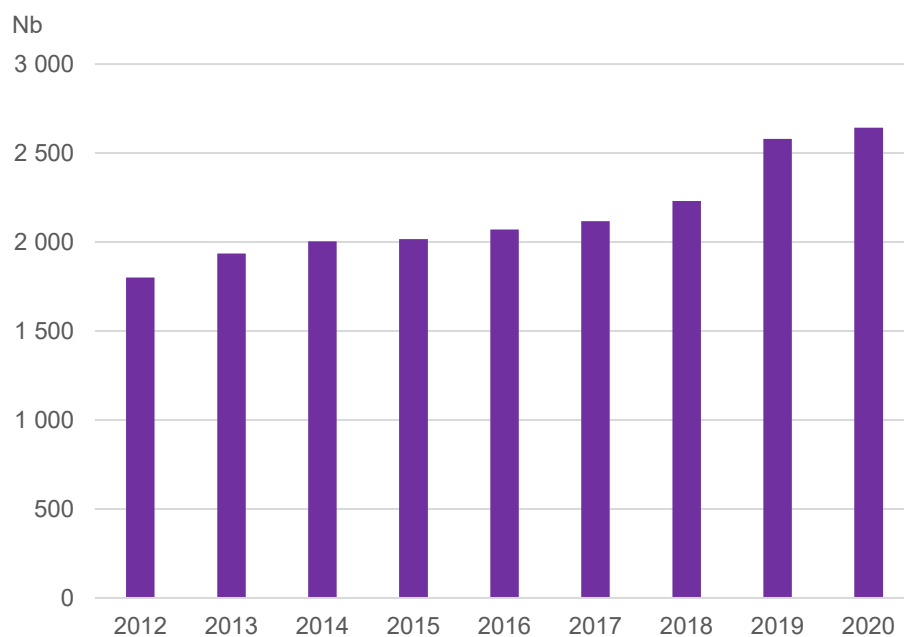
Évolution du chiffre d'affaires de l'aromatique alimentaire en France de 2011 à 2020



Source : SNIAA

Le nombre de salariés de l'aromatique alimentaire est également en progression en France (2 642 salariés en 2020, soit + 22 % par rapport à 2019).

Évolution du nombre de salariés de l'aromatique alimentaire en France de 2012 à 2020



Source : SNIAA

5. Le commerce extérieur français

Ce volet présente les importations et les exportations de la France selon les nomenclatures douanières disponibles. Le détail des rubriques douanières utilisées figure en page 7.

5.1 Plantes en l'état

Les plantes en l'état sont définies comme des plantes (en majorité feuilles, fleurs, graines, racines) utilisées à des fins alimentaires ou médicinales. Pour les épices et les aromates, seules celles susceptibles d'être cultivées sur le territoire national ont été retenues pour l'analyse.

5.1.1 Échanges mondiaux

- Les pays exportateurs

Le premier pays exportateur de plantes en l'état au niveau mondial est la Chine, suivie de l'Inde et, dans une bien moindre proportion, de l'Allemagne. La France est au treizième rang.

Principaux pays exportateurs de plantes en l'état en 2021

Rang	Pays	Valeurs des exportations 2021	Part de marché 2021	Variation 2020/2021
1	Chine	1 468 M€	22,9 %	- 8,1 %
2	Inde	1 356 M€	21,1 %	2,4 %
3	Allemagne	354 M€	5,5 %	4,0 %
4	Pays-Bas	325 M€	5,1 %	- 1,5 %
5	Espagne	213 M€	3,3 %	- 1,9 %
6	Turquie	184 M€	2,9 %	0,1 %
7	Égypte	177 M€	2,8 %	14,5 %
8	États-Unis	170 M€	2,6 %	- 6,3 %
9	Iran	158 M€	2,5 %	- 37,7 %
10	Pologne	126 M€	2,0 %	4,1 %
...				
13	France	100 M€	1,6 %	2,3 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- Les pays importateurs

Les plus importants pays importateurs de plantes en l'état au niveau mondial sont les États-Unis, l'Allemagne et le Japon. La France se situe en neuvième position, après l'Inde.

Principaux pays importateurs de plantes en l'état en 2021

Rang	Pays	Valeurs des importations 2021	Part de marché 2021	Variation 2020/2021
1	États-Unis	801 M€	12,6 %	7,6 %
2	Allemagne	585 M€	9,2 %	4,9 %
3	Japon	342 M€	5,4 %	2,9 %
4	Pays-Bas	340 M€	5,4 %	4,9 %
5	Chine	298 M€	4,7 %	19,5 %
6	Arabie Saoudite	262 M€	4,1 %	- 10,1 %
7	Royaume-Uni	256 M€	4,0 %	5,2 %
8	Inde	256 M€	4,0 %	10,7 %
9	France	212 M€	3,5 %	5,2 %
10	Malaisie	204 M€	3,2 %	- 6,3 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

5.1.2 Balance commerciale française

Selon les Douanes, les exportations françaises de plantes en l'état sont évaluées à 13 745 tonnes et 99,8 millions d'euros en 2021. Elles sont plutôt constantes en volume depuis dix ans, oscillant entre 12 000 et 14 000 tonnes tandis que leur valeur reste croissante pour la même période, avec + 28 % en dix ans.

Les importations sont, quant à elles, en forte augmentation (+ 44 % en volume et + 83 % en valeur en dix ans) atteignant 49 176 tonnes et 223,5 millions d'euros en 2021.

Ainsi la France importe davantage qu'elle n'exporte pour différentes raisons. Tout d'abord, de multiples plantes médicinales ne peuvent être cultivées en France. Ensuite, certains pays ont fortement développé leurs productions pour plusieurs plantes aromatiques et médicinales et mettent ainsi sur le marché d'importants volumes à des prix très compétitifs. Enfin, le secteur aval est très développé en France, entraînant une demande très importante.

Importations et exportations de la France entre 2012 et 2021 pour les plantes aromatiques et médicinales sèches, en l'état



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- **Importations**

Les premiers fournisseurs de plantes aromatiques (cultivables en France) et médicinales de la France sont des pays européens (Allemagne, Espagne, Belgique, Pays-Bas, Italie) ainsi que la Chine, l'Inde, le Maroc et la Turquie.

Principaux pays fournisseurs de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques en 2021

Pays	Valeurs des importations 2021	Part de la valeur des importations 2021	Variation 2020/2021
Allemagne	36 M€	16,1 %	14,9 %
Espagne	23 M€	10,4 %	1,5 %
Chine	19 M€	8,4 %	- 0,3 %
Inde	17 M€	7,6 %	39,3 %
Belgique	12 M€	5,4 %	32,0 %
Pays-Bas	11 M€	5,0 %	- 4,1 %
Maroc	9 M€	4,2 %	24,5 %
Turquie	9 M€	3,9 %	- 6,9 %
Italie	8 M€	3,5 %	8,7 %
Brésil	6 M€	2,5 %	- 18,2 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Les principales plantes médicinales et les épices d'importation proviennent de pays qui dispose d'un négoce international très développé comme l'Allemagne mais également de pays producteurs tels que l'Espagne, la Chine et l'Inde.

Importations de la France en plantes médicinales et aromatiques par catégorie de produits en 2021

Plantes	Valeurs des importations 2021	Part de la valeur des importations 2021	Variation valeur 2020/2021	Volume 2021	Variation volume 2020/2021
Total plantes médicinales et aromatiques	223,5 M€	-	5,2 %	49 176 t	- 0,6 %
Total plantes médicinales	112,0 M€	50,0 %	14,2 %	20 974 t	- 0,6 %
Autres plantes aromatiques	61,6 M€	27,5 %	- 4,2 %	10 830 t	- 13,1 %
Gingembre	20,0 M€	8,9 %	- 10,0 %	8 836 t	- 3,6 %
Cumin (graines)	8,2 M€	3,6 %	4,0 %	2 010 t	- 12,3 %
Safran	6,7 M€	3,0 %	2,9 %	43 t	- 19,6 %
Curcuma	6,1 M€	2,7 %	15,9 %	2 475 t	12,1 %
Thym	3,4 M€	1,5 %	8,9 %	880 t	16,7 %
Coriandre (graines)	3,1 M€	1,4 %	16,4 %	2 028 t	13,6 %
Laurier (feuilles)	1,5 M€	0,7 %	- 23,7 %	192 t	- 22,9 %
Fenugrec (graines)	1,2 M€	0,5 %	16,2 %	983 t	17,5 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- **Exportations**

Les exportations sont majoritairement effectuées à destination de pays européens (Allemagne, Suisse, Royaume-Uni, Belgique, Italie, Espagne, Portugal et Pologne). La France fournit également des plantes en l'état aux États-Unis et au Nigeria (notamment plantes médicinales et mélanges d'épices).

Principaux pays acheteurs de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques en 2021

Plantes	Valeurs des exportations 2021	Part de la valeur des exportations 2021	Variation 2020/2021
Allemagne	13 M€	12,6 %	- 5,5 %
Suisse	11 M€	10,7 %	0,0 %
Royaume-Uni	9 M€	8,8 %	- 19,8 %
États-Unis	9 M€	8,7 %	1,9 %
Belgique	8 M€	8,4 %	6,4 %
Italie	8 M€	8,2 %	25,0 %
Espagne	7 M€	6,7 %	10,1 %
Pologne	5 M€	5,3 %	- 5,1 %
Portugal	4 M€	3,8 %	- 11,2 %
Nigeria	4 M€	3,8 %	44,2 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Exportations de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques par catégorie de produits en 2021

Plantes	Valeurs des exportations 2021	Part de la valeur des exportations 2021	Variation valeur 2021/2020	Volume 2021	Variation volume 2021/2020
Total plantes médicinales et aromatiques	99,8 M€	-	2,3 %	13 745 t	0,9 %
Total plantes médicinales	57,1 M€	57,2 %	7,4 %	6 654 t	0,9 %
Autres plantes aromatiques	25,6 M€	25,6 %	- 3,0 %	3 767 t	- 6,4 %
Gingembre	4,1 M€	4,1 %	5,8 %	861 t	6,2 %
Cumin (graines)	3,1 M€	3,1 %	- 22,5 %	473 t	3,1 %
Safran	2,9 M€	2,9 %	- 11,0 %	27 t	83,0 %
Coriandre (graines)	2,7 M€	2,7 %	8,8 %	1 320 t	6,7 %
Curcuma	2,0 M€	2,0 %	- 9,5 %	378 t	2,0 %
Thym	1,6 M€	1,6 %	5,1 %	152 t	8,6 %
Laurier (feuilles)	0,4 M€	0,4 %	- 57,7 %	34 t	- 58,0 %
Fenugrec (graines)	0,2 M€	0,2 %	94,5 %	83 t	92,3 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

5.1.3 Commerce extérieur du thym en France

Il existe plus de 300 espèces de thym mais aucune distinction n'est réalisée dans les statistiques douanières. Les usages définissent l'espèce de thym utilisé et les prix pratiqués dépendront à la fois de l'espèce mais aussi de la qualité visuelle (herboristerie), de la teneur en huile essentielle et du chémotype (composant du thym : linalol, carvacrol, thymol...).

Globalement, en France, c'est le *Thymus vulgaris* (thym vulgaire) qui est le plus couramment cultivé, tandis que l'Espagne produit du *Thymus zygis* et *mastichina*, le Maroc du *Thymus satureoides* ou *pulegioides* et la Turquie du *Thymus capitatus*.

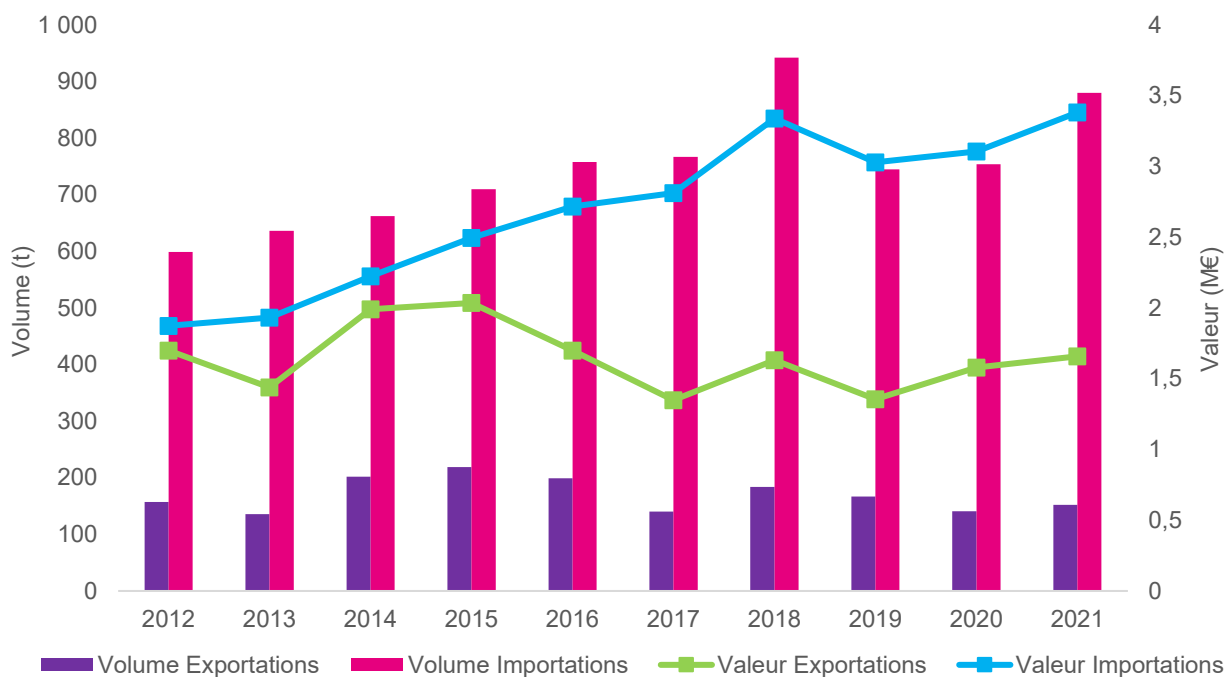
Les importations françaises de thym sec sont globalement en augmentation depuis 2012. En 2021, elles se sont élevées à 880 tonnes, pour 3,4 million d'euros, soit une hausse par rapport à 2020 de 17 % en volume et de 9 % en valeur.

La Pologne, gros producteur, est le fournisseur de thym le plus important actuellement pour la France. Elle fournit en 2021 environ 54 % des volumes importés globaux. Le thym provient ensuite principalement d'Égypte (16 %), d'Espagne (6 %), de Turquie (5 %), d'Allemagne (4 %) et du Maroc (4 %).

Les exportations françaises de thym sont très inférieures aux importations que ce soit en volume ou en valeur. Elles sont de 152 tonnes et de 1,6 millions d'euros en 2021. Cependant, la valeur à la tonne du thym exporté est plus élevée que celle du thym importé. De manière globale, la tendance d'évolution des exportations est à la baisse depuis 2012.

Les principales destinations sont des pays européens : le Royaume-Uni, la Belgique, le Portugal, l'Espagne et la Suisse mais aussi deux pays d'Afrique : Le Nigéria et le Sénégal.

Évolution des importations et exportations françaises de thym de 2012 à 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

5.1.4 Commerce extérieur des graines de coriandre en France

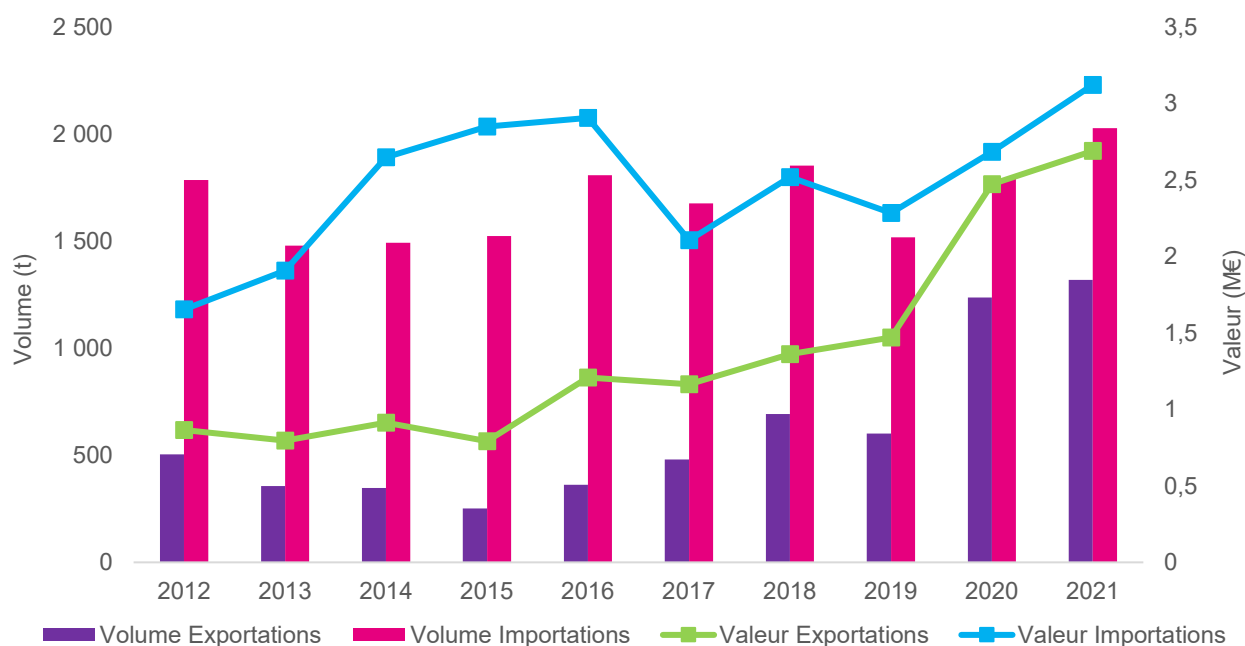
Les échanges de graines de coriandre regroupent, de manière confondue, celles qui sont à destination alimentaire et les semences.

La France importe davantage de graines de coriandre qu'elle n'en exporte. En effet, les importations sont de 2 028 tonnes et 3,1 millions d'euros en 2021 alors que les exportations sont de 1 319 tonnes et 2,7 millions d'euros.

Les importations, même si elles sont très variables d'une année à l'autre, sont dans une tendance à la hausse ces dix dernières années. Elles proviennent en grande partie de pays de l'Est (Russie, Roumanie, Pologne, Ukraine) mais également de pays européens plus proches (Allemagne, Espagne, Pays-Bas), ainsi que de l'Inde et du Maroc.

Les exportations sont en augmentation depuis 2015, la progression étant plus forte depuis 2020. En effet, depuis deux ans, d'importantes quantités de semences de coriandre (65 % des volumes importés) sont expédiées en Inde. Les autres destinations sont surtout des pays voisins (Royaume-Uni, Suisse et Italie) dont les flux sont assez réguliers.

Évolution des importations et exportations françaises de graines de coriandre de 2012 à 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

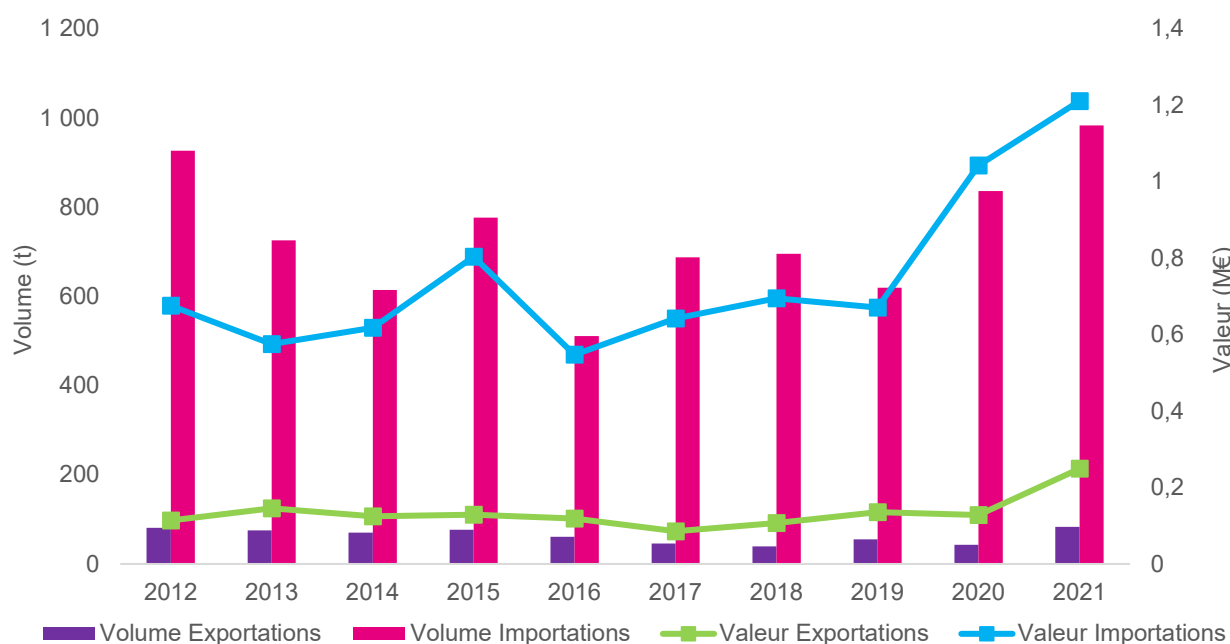
5.1.5 Commerce extérieur des graines de fenugrec en France

La balance commerciale pour les graines de fenugrec en France est également déficitaire. En 2021, 983 tonnes, d'une valeur d'environ 1,2 million d'euros, ont été importées en France. Ces importations proviennent principalement de l'Inde, premier producteur mondial, du Canada et d'Égypte.

Les exportations, la même année, sont beaucoup plus faibles, avec 33 tonnes et 250 000 euros, et sont à destinations de pays européens voisins : l'Allemagne, l'Espagne et la Belgique. Les principaux acheteurs européens de graines de fenugrec semblent ainsi se fournir directement en Inde.

Sur les dix dernières années, les exportations sont relativement stables alors que les importations sont globalement en hausse tant en volume qu'en valeur.

Évolution des importations et exportations françaises de graines de fenugrec de 2012 à 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

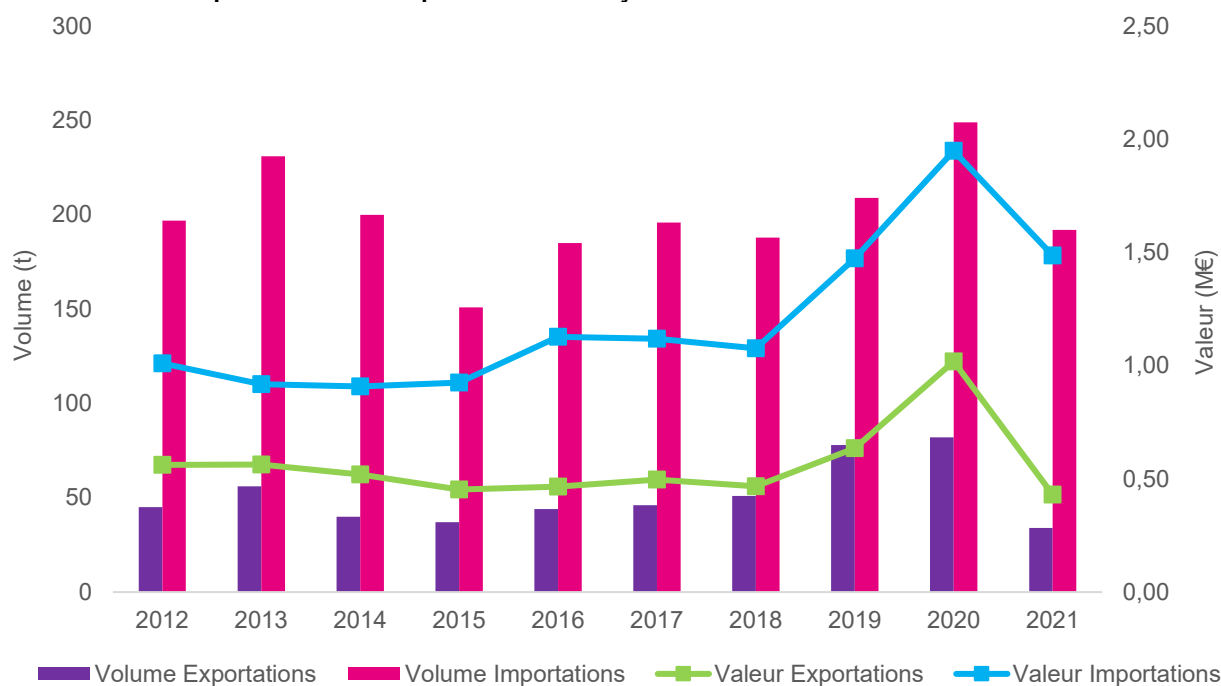
5.1.6 Commerce extérieur des feuilles de laurier en France

Le commerce extérieur français des feuilles de laurier présente également une balance commerciale déficitaire. En effet, la France a importé, en 2021, 192 tonnes de feuilles de laurier, d'une valeur de 1,5 millions d'euros, provenant en grande partie de Turquie, important producteur.

Les exportations sont évaluées la même année à 34 tonnes pour 430 000 euros. Elles sont à destination de pays européens voisins tels la Belgique et le Royaume-Uni.

Importations et exportations avait fortement progressé en 2019 et 2020 mais l'une comme l'autre ont fortement diminué en 2021.

Évolution des importations et exportations françaises de feuilles de laurier de 2012 à 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

5.2 Huiles essentielles

Les différentes nomenclatures douanières ne permettent pas de suivre les échanges entre les pays de toutes les huiles essentielles. Cependant, elles distinguent l'huile essentielle d'orange, de citron, d'« autres agrumes », des menthes et de menthe poivrée. Toutes les autres huiles sont regroupées dans la rubrique « autres huiles essentielles » (cf. page 8).

5.2.1 Les productions mondiales

La production mondiale des huiles essentielles s'est fortement développée ces dernières années (liste des pays producteurs en annexe).

Les plus grosses productions concernent les agrumes (notamment l'orange et le citron) et les menthes (arvensis, poivrée, verte), suivis de l'eucalyptus, de la citronnelle, du clou de girofle, du lavandin et du cèdre qui font partie des dix plus importantes productions.

Les productions d'huile essentielle d'agrumes sont étroitement liées à la production de jus car elles sont obtenues par pressage à froid des zestes.

Le Brésil est le premier producteur d'huile essentielle d'orange, devant les États-Unis (Californie et Floride). L'Europe (notamment l'Espagne et l'Italie) en produit également ainsi que l'Argentine. La production d'huile essentielle de citron est localisée dans les mêmes pays mais c'est l'Argentine qui est le plus gros producteur (4 000 – 4 500 t/an).

L'Inde est un producteur majeur d'huile essentielle de menthes. Elle produit également, mais en moindre quantité, de l'huile essentielle de basilic, de bois de cèdre, de et de citronnelle.

La Chine est le premier fournisseur d'huile essentielle d'eucalyptus, mais participe également aux productions mondiales d'huile essentielle de bois de cèdre, de menthe arvensis et de citronnelle.

5.2.2 Échanges mondiaux

- **Les pays exportateurs**

Les États-Unis sont l'exportateur d'huiles essentielles le plus important (en valeur), avec 626 millions d'euros, suivis de la France et de l'Inde.

Plusieurs des principaux pays exportateurs d'huiles essentielles en volume sont aussi d'importants producteurs : le Brésil exporte sa production d'huile essentielle d'orange, l'Argentine celle de citron, l'Inde celle de menthe, etc. D'autres exportateurs sont des pays de transit comme par exemple les Pays-Bas, l'Allemagne, le Royaume-Uni.

Principaux pays exportateurs d'huiles essentielles en 2021

Rang	Pays	Valeurs des exportations 2021	Part de marché 2021	Variation 2021/2020
1	États-Unis	626 M€	16,6 %	2,8 %
2	France	387 M€	10,2 %	- 0,2 %
3	Inde	322 M€	8,5 %	- 10,5 %
4	Chine	270 M€	7,2 %	7,9 %
5	Pays-Bas	248 M€	6,6 %	30,5 %
6	Brésil	176 M€	4,7 %	2,5 %
7	Allemagne	169 M€	4,5 %	8,1 %
8	Indonésie	153 M€	4,1 %	4,7 %
9	Italie	144 M€	3,8 %	7,1 %
10	Argentine	135 M€	3,6 %	- 22,7 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- **Les pays importateurs**

Les États-Unis sont le premier importateur en valeur, avec 851 millions d'euros, suivi de la France et de l'Inde. Les dix plus importants importateurs représentent environ 70 % de la valeur des échanges mondiaux.

Principaux pays importateurs d'huiles essentielles en 2021

Rang	Pays	Valeurs des importations 2021	Part de marché 2021	Variation 2021/2020
1	États-Unis	851 M€	21,7 %	6,4 %
2	France	351 M€	8,9 %	7,8 %
3	Allemagne	302 M€	7,7 %	2,9 %
4	Pays-Bas	252 M€	6,4 %	12,6 %
5	Chine	251 M€	6,4 %	14,4 %
6	Royaume-Uni	180 M€	4,6 %	0,3 %
7	Irlande	164 M€	4,2 %	- 10,5 %
8	Inde	132 M€	3,4 %	11,8 %
9	Suisse	117 M€	3,0 %	1,4 %
10	Indonésie	115 M€	2,9 %	12,2 %

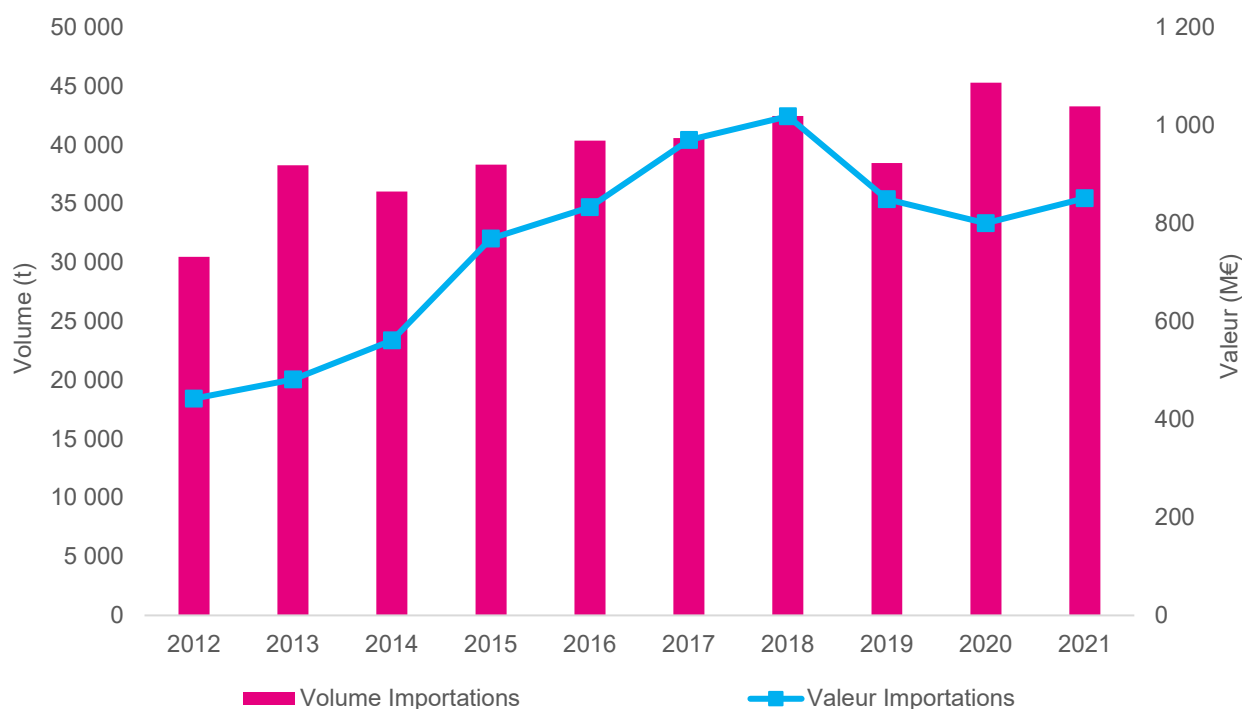
Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Parmi les échanges mondiaux, une part non quantifiable de flux est liée à l'activité de négoce (achats pour de la revente à d'autres pays) et au transit (échanges entre les différents sites d'une même société dans différents pays).

5.2.3 Importations des États-Unis en huiles essentielles

Les États-Unis sont le premier acheteur mondial d'huiles essentielles (851 millions d'euros et 43 288 tonnes en 2021). De plus, leurs importations sont globalement en augmentation ces dix dernières années.

Évolution des importations des États-Unis en huiles essentielles entre 2012 et 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Ce pays importe en grande majorité des huiles essentielles d'orange (36 % des volumes importés en 2021) et de la catégorie « Autres huiles essentielles » (31 % des volumes importés en 2021) qui comprend une multitude de plantes (rose, vétiver, eucalyptus, citronnelle, lavande, romarin, etc.).

Importations des États-Unis en huiles essentielles en 2021 par catégorie

Huile essentielle	Valeurs des importations 2021	Part de la valeur des importations 2021	Volume 2021	Variation volume 2021/2020
Total HE	851 M€	-	43 288 t	- 4,4 %
Autres HE	487 M€	57,2 %	13 335 t	- 17,0 %
HE Autres agrumes	101 M€	12,0 %	6 103 t	- 3,5 %
HE Citron	94 M€	11,1 %	4 607 t	- 21,1 %
HE Orange	93 M€	11,0 %	15 542 t	19,2 %
HE Menthes (hors Menthe poivrée)	54 M€	3,4 %	2 809 t	- 8,0 %
HE Menthe poivrée	20 M€	2,4 %	892 t	10,7 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

L'Inde est le premier fournisseur d'huiles essentielles (principalement de menthes) en valeur des États-Unis. La France est le second (notamment d'huiles essentielles de lavande et de lavandin) des États-Unis en valeur. Le plus important fournisseur en volume est le Brésil avec l'huile essentielle d'orange.

La Chine exporte aux États-Unis des huiles essentielles variées, notamment d'eucalyptus, de romarin, de cèdre et d'anis. L'Indonésie expédie essentiellement des huiles de clou de girofle, de patchouli, de citronnelle et de muscade. Enfin, le Mexique et l'Argentine fournissent des huiles essentielles d'agrumes (notamment citron).

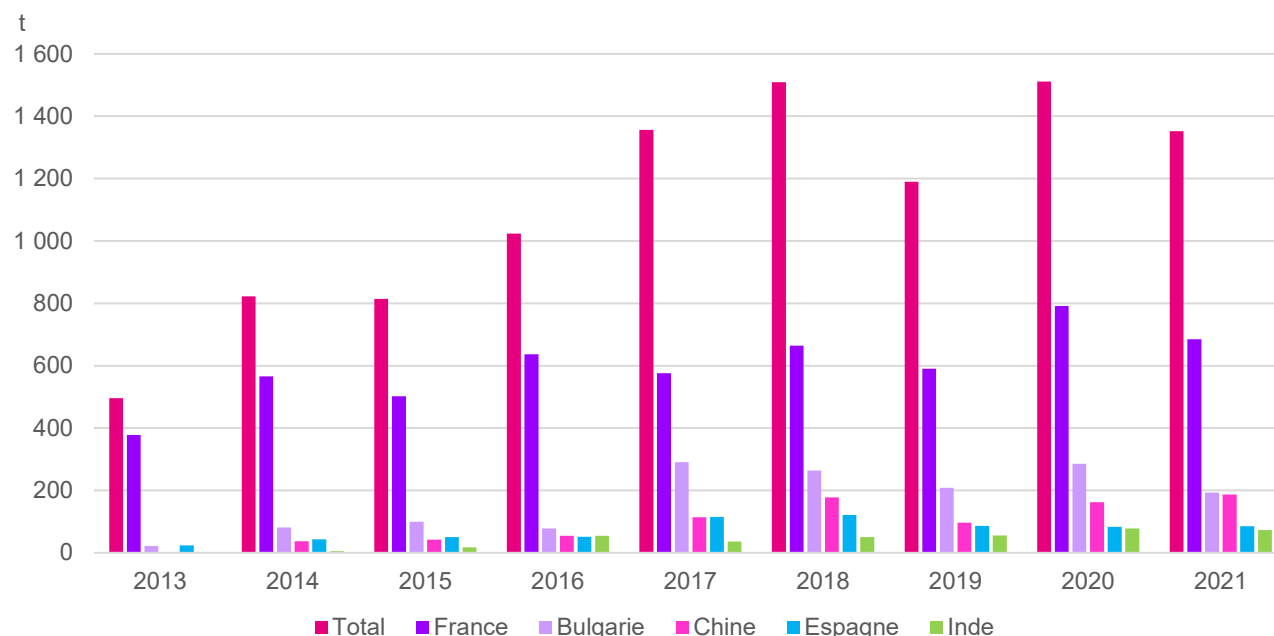
Importations des États-Unis en huiles essentielles en 2021 par pays fournisseur

Pays	Valeurs des importations 2021	Part des importations 2021	Variation 2021/2020
Monde	850 M€	-	- 0,4 %
Inde	102 M€	12,0 %	- 8,6 %
France	90 M€	10,5 %	- 1,1 %
Chine	83 M€	9,8 %	- 4,5 %
Brésil	64 M€	7,5 %	7,6 %
Mexique	58 M€	6,8 %	30,0 %
Argentine	56 M€	6,5 %	91,3 %
Indonésie	41 M€	4,8 %	11,1 %
Canada	37 M€	4,3 %	20,1 %
Bulgarie	34 M€	4,0 %	- 22,1 %
Italie	31 M€	3,7 %	11,6 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Depuis 2013, les États-Unis ont fortement augmenté leurs importations d'huiles essentielles de lavande et de lavandin, dont la France est le principal fournisseur. Cependant, depuis cette même année, les importations en provenance de Bulgarie, de Chine et d'Espagne se sont également intensifiées, sans toutefois atteindre les volumes importés de France. Depuis 2018, les importations sont très variables d'une année à l'autre. En 2019 et 2021, elles sont en baisse par rapport à 2018 et 2020. La diminution n'est pas liée à un seul fournisseur mais elle est répartie globalement sur chaque pays fournisseur excepté la Chine.

Évolution des importations des États-Unis en huiles essentielles de lavande et de lavandin en volume de 2013 à 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

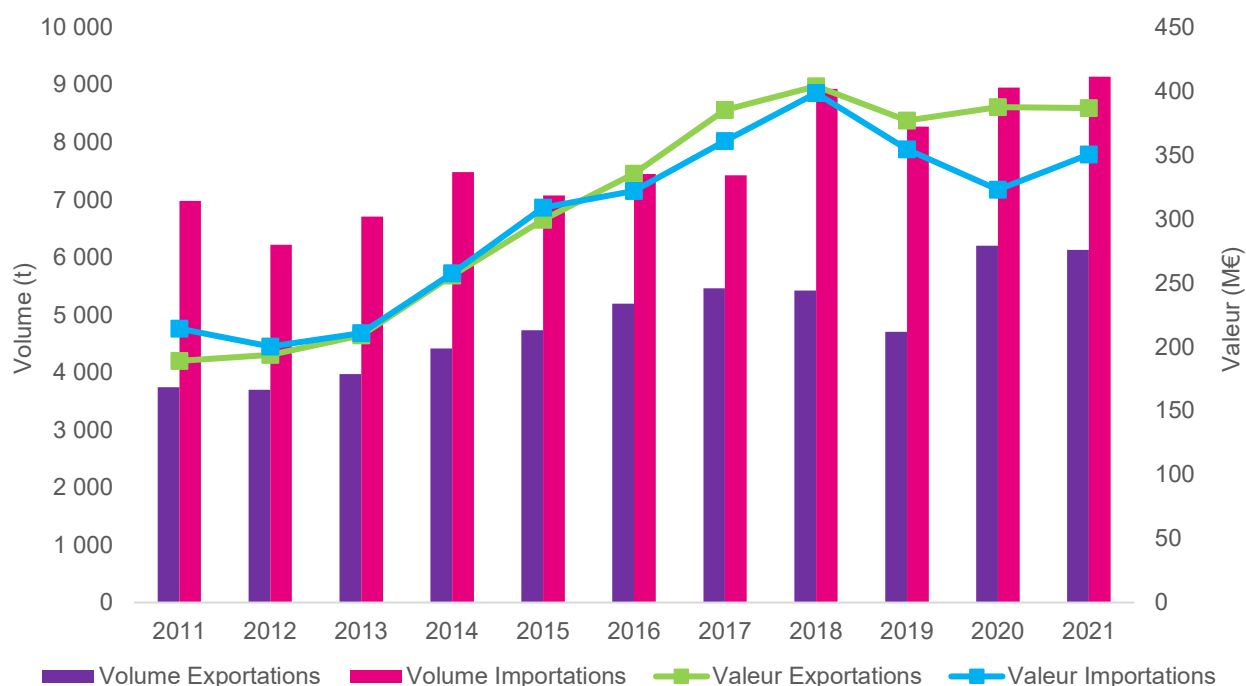
5.2.4. Balance commerciale française des huiles essentielles

La balance commerciale française des huiles essentielles reste excédentaire.

La France a importé 9 144 tonnes d'huiles essentielles pour une valeur totale de 350 millions d'euros en 2021. Même si les volumes importés sont très variables d'une année à l'autre, ils sont globalement en hausse depuis 2012. La valeur des importations ne suit pas la même tendance puisqu'elle dépend, outre des volumes, des prix des huiles essentielles.

Les exportations atteignent, en 2021, 6 129 tonnes pour 387 millions d'euros. Elles sont globalement en hausse ces dix dernières années, que ce soit en volume (+ 64 % depuis 2011) ou en valeur (+ 105 % depuis 2011), et ce malgré la baisse enregistrée en 2019.

Évolution des importations et des exportations de la France en huiles essentielles entre 2011 et 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

• Importations françaises

Les principaux fournisseurs d'huiles essentielles de la France sont l'Inde (notamment de menthes), l'Italie (notamment d'agrumes), puis l'Indonésie et la Chine.

Importations françaises d'huiles essentielles en 2021 par pays fournisseur

Pays	Valeurs des importations 2021	Part des importations 2021	Variation 2021/2020
Monde	350 M€	-	7,8 %
Inde	34 M€	9,6 %	4,1 %
Italie	30 M€	8,5 %	26,0 %
Indonésie	26 M€	7,5 %	27,3 %
Chine	25 M€	7,3 %	7,6 %
Espagne	22 M€	6,3 %	10,0 %
États-Unis	17 M€	4,8 %	- 4,2 %
Maroc	16 M€	4,6 %	- 6,1 %
Turquie	16 M€	4,5 %	49,0 %
Bulgarie	13 M€	3,8 %	19,8 %
Madagascar	13 M€	3,6 %	- 14,7 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

En 2021, la France a importé davantage d'huiles essentielles qu'en 2020 (+1,9 % en volume), notamment des huiles essentielles d'agrumes (sauf de citron) et de menthes. La valeur des importations est en hausse du fait de l'augmentation des volumes mais surtout de la progression des prix des huiles essentielles d'agrumes, qui avaient particulièrement diminué en 2020, et de menthe.

Importations françaises d'huiles essentielles en 2021 par catégorie

HE	Valeurs des importations 2021	Part de la valeur des importations 2021	Variation valeur 2021/2020	Volume 2021	Variation volume 2021/2020
Total HE	351 M€	-	7,8 %	9 144 t	1,9 %
Autres HE	254 M€	72,4 %	2,8 %	4 449 t	- 7,4 %
HE Autres agrumes	31 M€	8,7 %	36,4 %	738 t	75,9 %
HE Menthes (hors Menthe poivrée)	22 M€	6,4 %	20,6 %	912 t	9,7 %
HE Orange	22 M€	6,3 %	45,8 %	1 944 t	9,7 %
HE Citron	13 M€	3,8 %	- 2,4 %	844 t	- 5,4 %
HE Menthe poivrée	8 M€	2,4 %	- 2,5 %	258 t	2,3 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- **Exportations françaises**

La France exporte principalement des huiles essentielles de la catégorie « autres HE » dans laquelle figurent la lavande et le lavandin. Elle est également un pays de transit et de négoce. Les principaux pays de destination sont les États-Unis, l'Allemagne et la Suisse. La France exporte également, mais en plus faibles quantités, des huiles essentielles d'agrumes en direction notamment de l'Italie, et de menthes vers l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne.

Exportations françaises d'huiles essentielles en 2021 par pays destinataire

Pays	Valeurs des exportations 2021	Part des exportations 2021	Variation 2021/2020
Monde	387 M€	-	- 0,2 %
États-Unis	87 M€	22,6 %	- 10,4 %
Allemagne	42 M€	11,0 %	0,2 %
Suisse	29 M€	7,5 %	7,7 %
Royaume-Uni	29 M€	7,4 %	1,1 %
Pays-Bas	29 M€	7,4 %	23,0 %
Japon	23 M€	5,9 %	30,3 %
Espagne	19 M€	5,0 %	16,1 %
Italie	18 M€	4,6 %	3,5 %
Belgique	13 M€	3,3 %	- 32,4 %
Chine	11 M€	2,9 %	9,6 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

En 2021, les exportations sont en légère baisse tant en volume qu'en valeur. Cependant l'évolution est très différente selon les huiles essentielles. En effet, les huiles essentielles de menthes (hors menthe poivrée), les « autres HE » et l'huile essentielle de citron sont en diminution alors qu'à l'inverse, les huiles essentielles d'orange, de menthe poivrée et d'« autres agrumes » sont en progression.

Exportations françaises d'huiles essentielles en 2021 par catégorie

HE	Valeurs des exportations 2021	Part de la valeur des exportations 2021	Variation valeur 2021/2020	Volume 2021	Variation volume 2021/2020
Total HE	387 M€	-	- 0,2 %	6 131 t	- 1,1 %
Autres HE	332 M€	85,8 %	- 0,5 %	4 121 t	- 3,4 %
HE Autres Agrumes	21 M€	5,4 %	99,3 %	479 t	118,2 %
HE Menthes (hors Menthe poivrée)	10 M€	2,7 %	-58,8 %	283 t	- 53,5 %
HE Citron	9 M€	2,5 %	14,3 %	507 t	- 9,1 %
HE Orange	9 M€	2,3 %	54,3 %	626 t	32,7 %
HE Menthe poivrée	6 M€	1,5 %	171 %	114 t	43,8 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

5.3 Parfums, cosmétiques et produits d'entretien

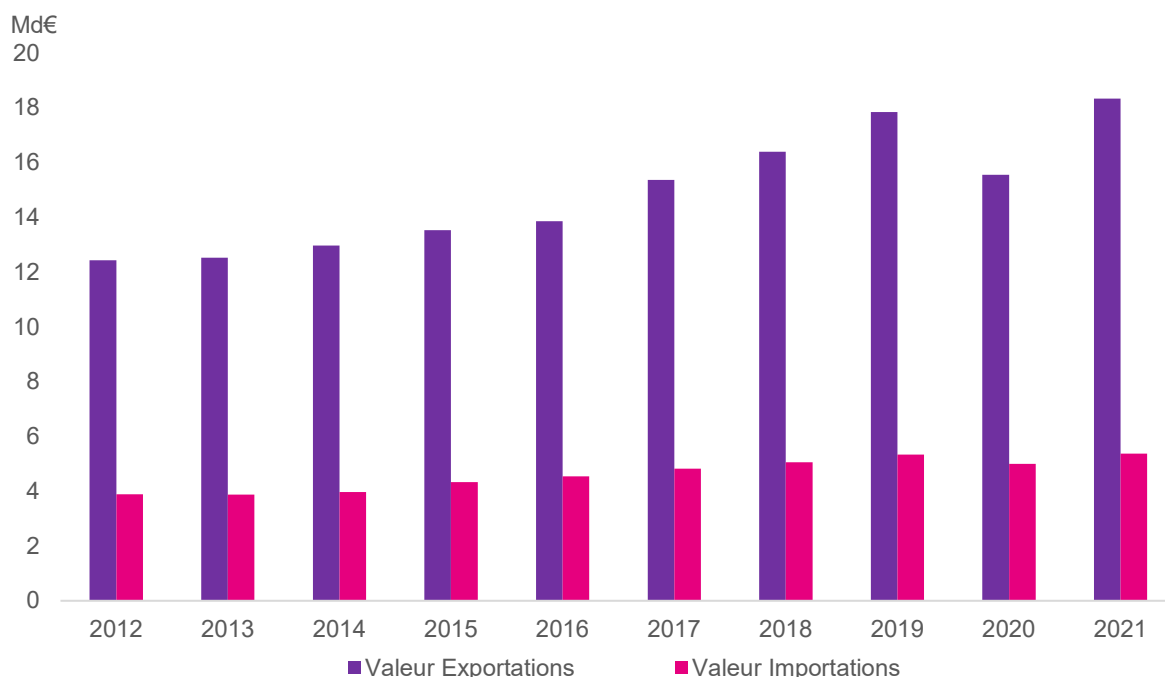
La balance commerciale française pour les parfums, cosmétiques et produits d'entretien est très largement excédentaire. La France a exporté pour une valeur totale de 18,3 milliards d'euros et importé pour 5,4 milliards d'euros de produits en 2021.

Les exportations et les importations sont en forte augmentation depuis 2012 (respectivement + 47 % et + 38 %). En 2020, la crise sanitaire a eu impact sur le secteur, réduisant les exportations de 13 % et les importations de 6 %. En 2021, les échanges ont repris leur évolution à la hausse et les valeurs sont plus élevées que 2019.

Cette balance commerciale très excédentaire est principalement due au secteur du parfum et des produits pour la toilette. Pour les savons, les détergents et les produits d'entretien, la différence entre les exportations et importations est beaucoup moins marquée.

Il convient de noter que ces produits incorporent des matières premières et notamment des huiles essentielles produites en France ou importées ce qui relativise les performances du commerce extérieur évoquées aux chapitres précédents ; en effet, si au niveau des matières premières le commerce extérieur est légèrement déficitaire, il est en fait très largement excédentaire quand on avance dans les chaînes de valeur.

Évolution des importations et des exportations françaises en parfums, cosmétiques et produits d'entretien entre 2012 et 2021



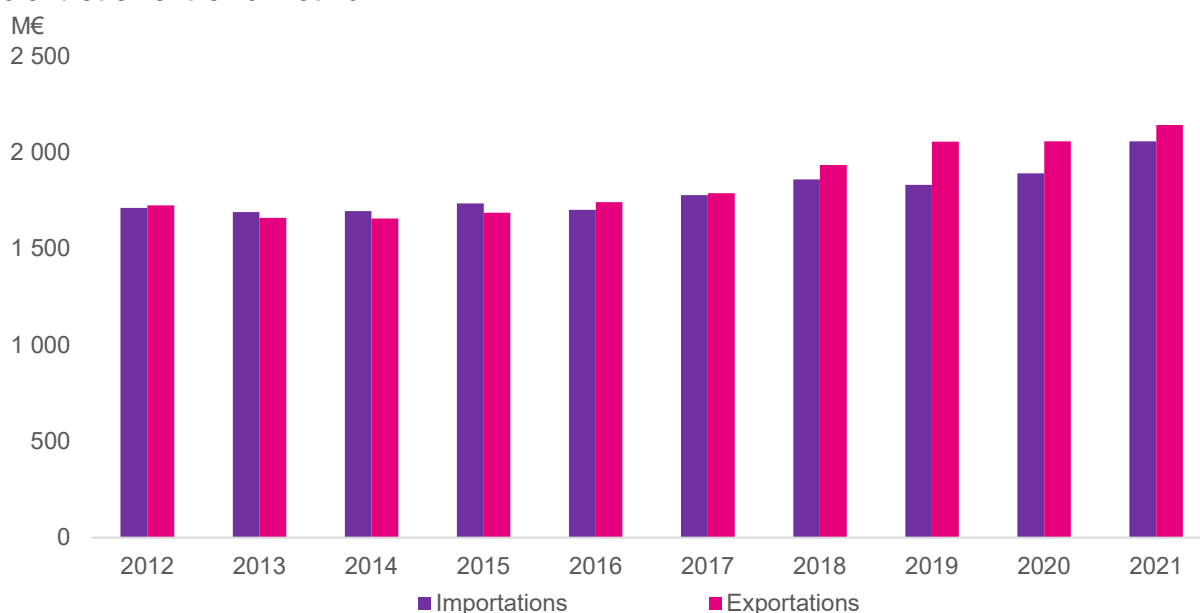
Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- Savons, détergents et produits d'entretien

Les importations et exportations de savons (non compris les savons pour la toilette), détergents et produits d'entretien sont en progression depuis 2012 (respectivement de + 20 % et + 24 %). En 2021, les exportations étaient de 2,14 milliard d'euros et les importations de 2,06 milliard d'euros.

Que ce soit pour les imports ou les exports, les échanges s'effectuent en grande partie avec des pays européens voisins à savoir l'Allemagne, la Belgique, le Royaume-Unis, l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne.

Évolution des importations et des exportations françaises en savons, détergents et produits d'entretien entre 2012 et 2021

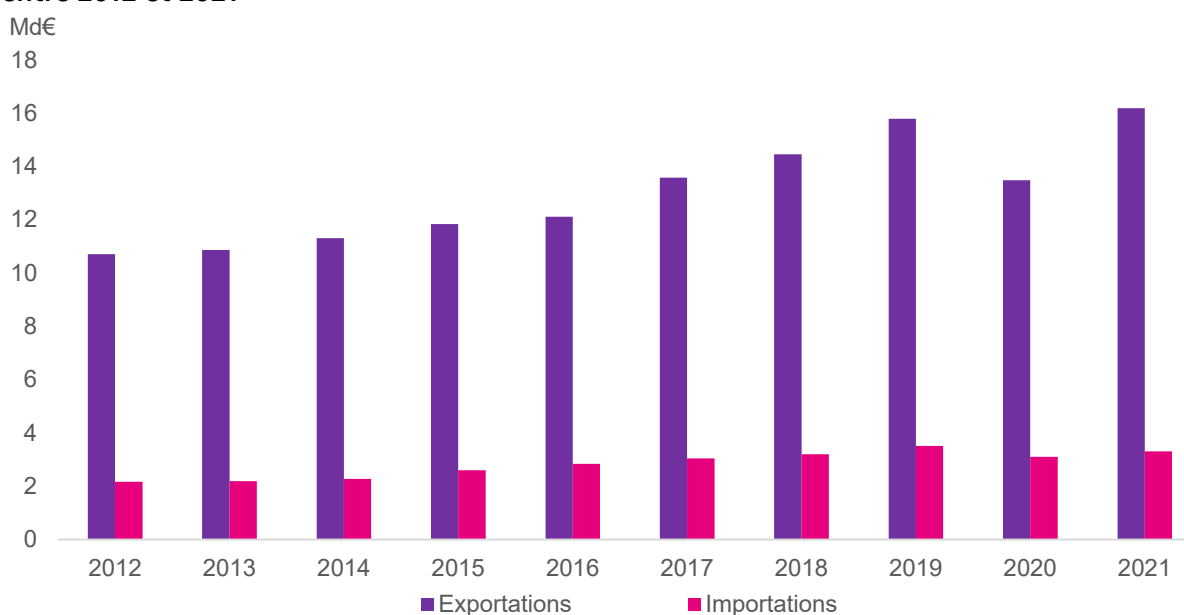


Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- Parfums et produits pour la toilette

La balance commerciale des parfums et produits pour la toilette et son évolution correspondent ainsi entièrement à l'évolution décrite ci-dessus pour l'ensemble du secteur parfum, cosmétiques et produits d'entretien (+ 51 % pour les exportations et + 52 % pour les importations depuis 2012).

Évolution des importations et des exportations françaises en parfum et produits pour la toilette entre 2012 et 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Les importations s'élèvent en 2021 à 3,3 milliards d'euros, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à 2020. Elles proviennent principalement de divers pays européens (Italie, Allemagne, Espagne...) en plus des États-Unis et dans une moindre proportion de la Chine.

Importations françaises de parfum et produits de toilette en 2021 par pays fournisseur

Pays	Valeurs des importations 2021	Part des importations 2021	Variation 2021/2020
Monde	3,3 Md€	-	6,7 %
Italie	560 M€	16,9 %	- 4,3 %
Allemagne	426 M€	12,9 %	- 0,8 %
États-Unis	321 M€	9,7 %	4,7 %
Espagne	319 M€	9,6 %	17,7 %
Royaume Uni	202 M€	6,1 %	0,8 %
Pologne	190 M€	5,7 %	18,6 %
Pays-Bas	177 M€	5,3 %	13,8 %
Belgique	174 M€	5,2 %	2,7 %
Chine	116 M€	3,5 %	27,0 %
Suisse	90 M€	2,7 %	3,6 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Les exportations françaises de parfum et de produits pour la toilette s'élèvent à 16,2 milliards d'euros en 2021, en hausse de 20 % par rapport à 2020. La première destination est la Chine pour 1,9 milliard d'euros, soit presque 12 % du marché. La seconde est les États-Unis pour 1,8 milliard d'euros. La troisième place appartient à Singapour avec 1,5 milliard d'euros.

Exportations françaises de parfum et produits de toilette en 2021 par pays fournisseur

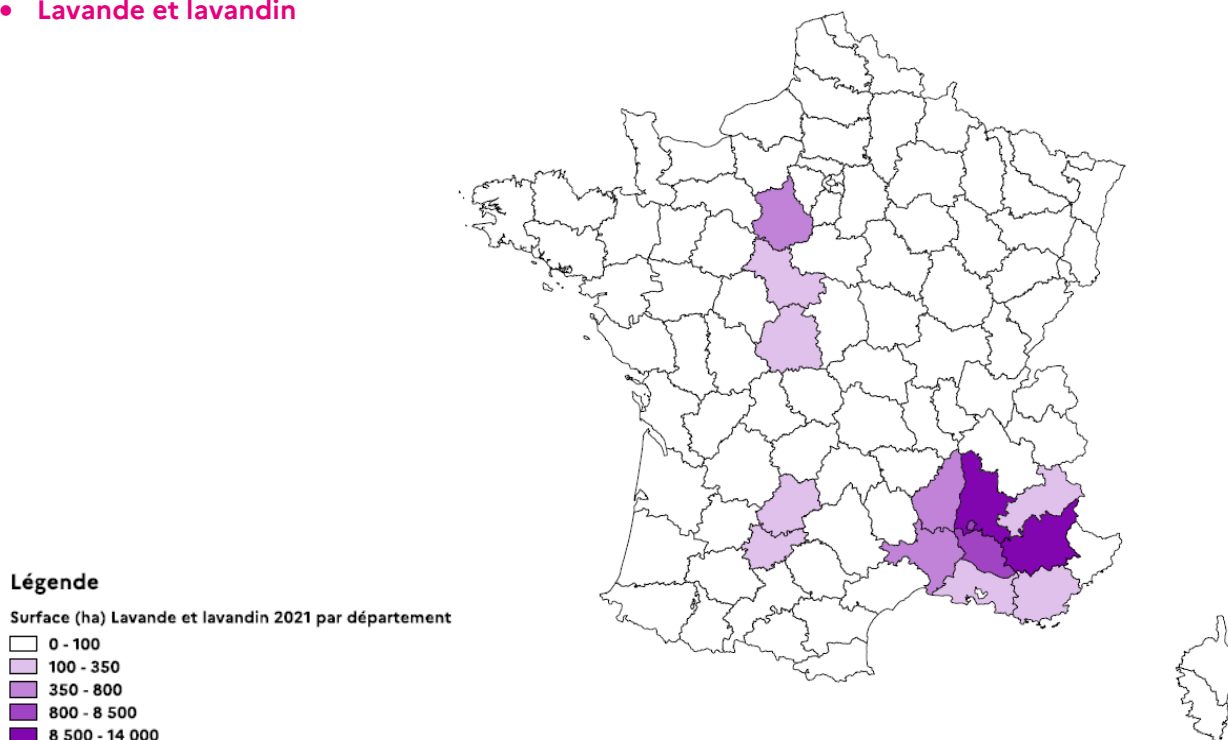
Pays	Valeurs des exportations 2021	Part des exportations 2021	Variation 2021/2020
Monde	16,2 Md€	-	20,0 %
Chine	1,9 Md€	11,7 %	29,3 %
États-Unis	1,8 Md€	11,2 %	36,6 %
Allemagne	1,5 Md€	9,5 %	15,0 %
Singapour	1,3 Md€	7,9 %	6,6 %
Espagne	1,0 Md€	6,4 %	35,3 %
Italie	932 M€	5,8 %	16,2 %
Royaume Uni	912 M€	5,6 %	- 2,4 %
Belgique	505 M€	3,1 %	5,9 %
Hong Kong	472 M€	2,9 %	5,6 %
Émirats Arabes Unis	441 M€	2,7 %	42,0 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Annexes

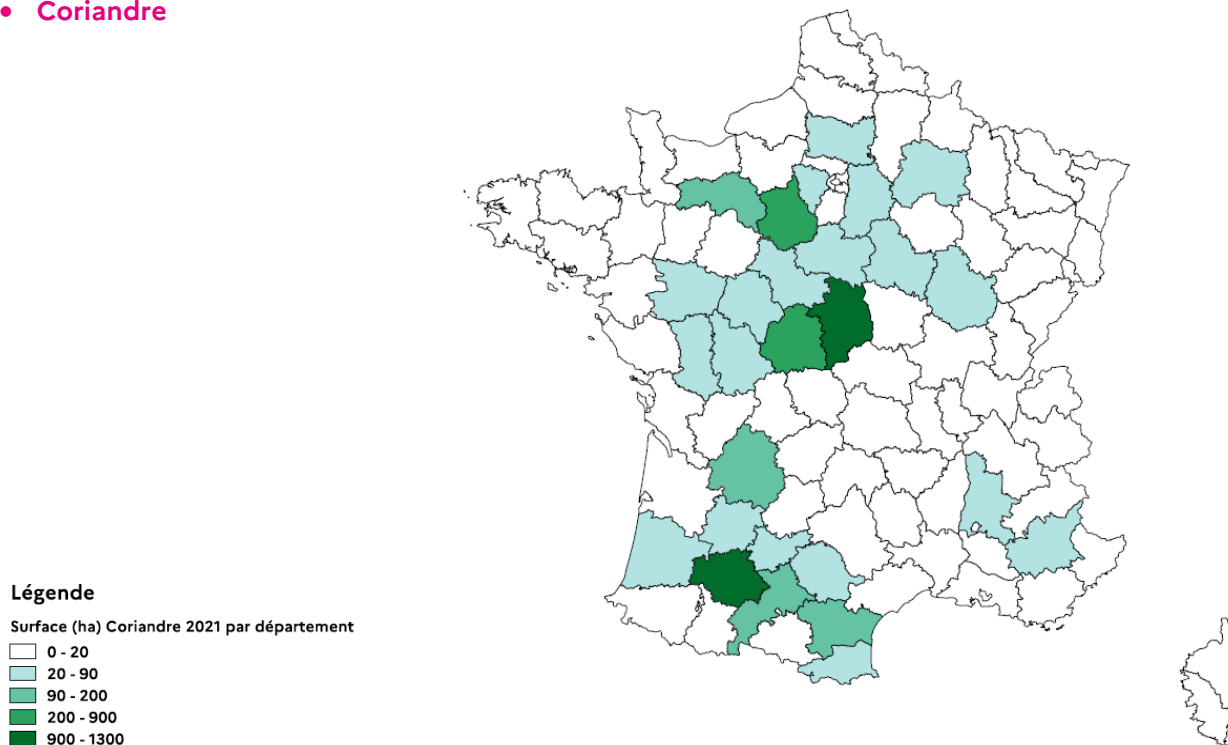
Répartition des surfaces de certaines productions de PPAM en France d'après les données des déclarations PAC 2021

• Lavande et lavandin



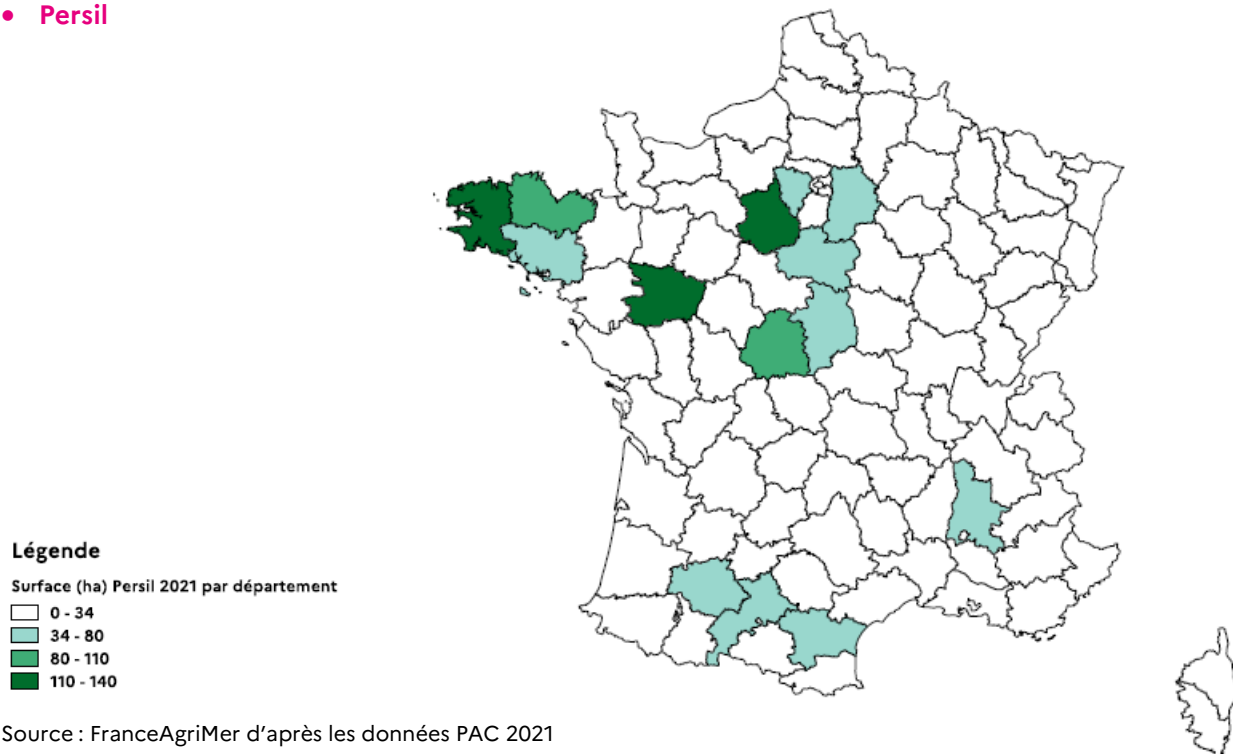
Source : FranceAgriMer d'après les données PAC 2021

• Coriandre

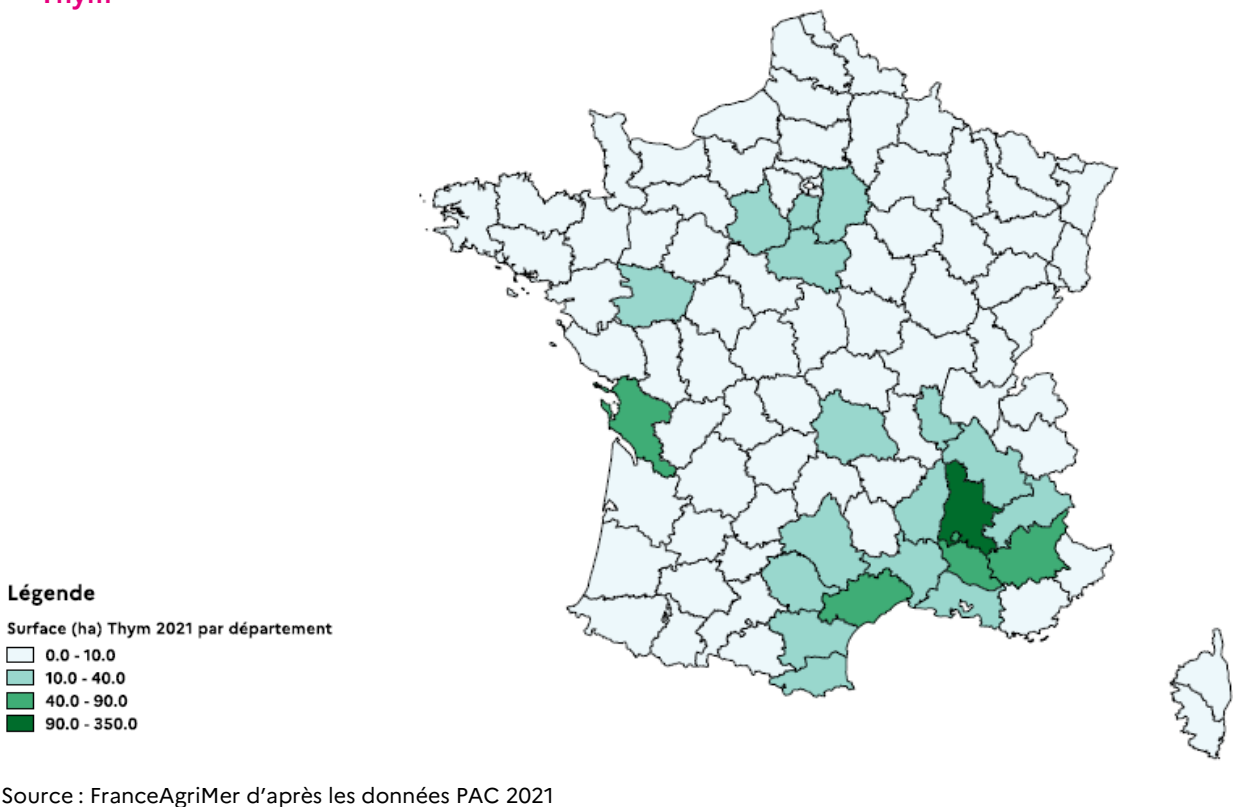


Source : FranceAgriMer d'après les données PAC 2021

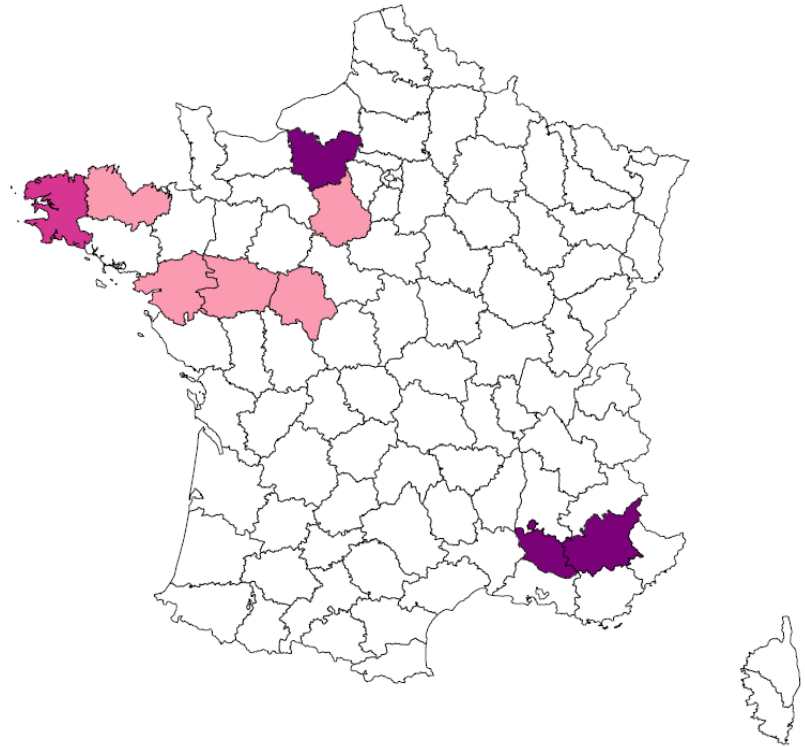
• Persil



• Thym



- Fenouil



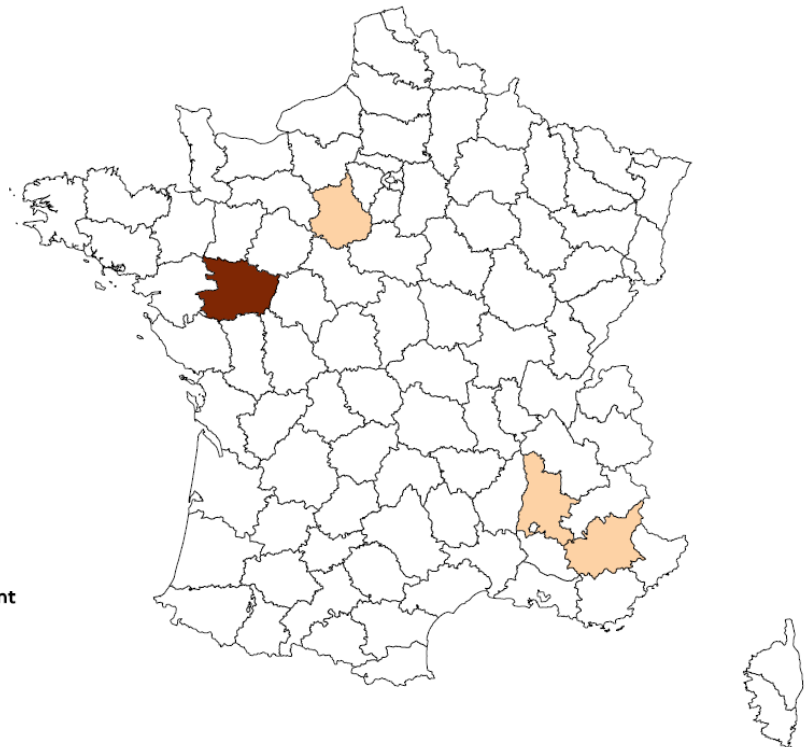
Légende

Surface (ha) Fenouil 2021 par département

- 0.0 - 15.0
- 15.0 - 30.0
- 30.0 - 60.0
- 60.0 - 109.5

Source : FranceAgriMer d'après les données PAC 2021

- Camomille



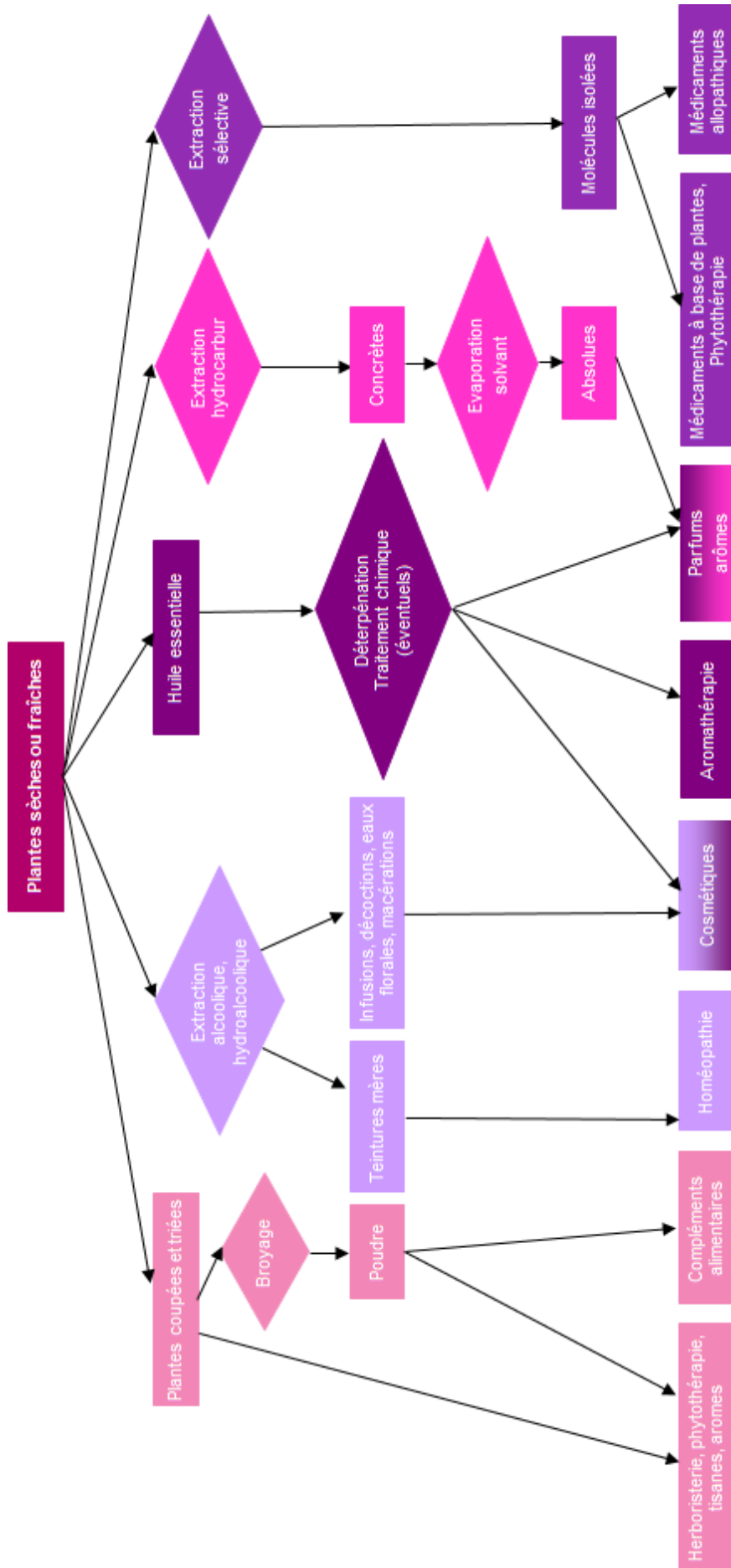
Légende

Surface (ha) Camomille 2021 par département

- 0 - 10
- 10 - 40
- 40 - 100
- 100 - 160
- 160 - 240

Source : FranceAgriMer d'après les données PAC 2021

Schéma des principales destinations des PPAM



Les principaux pays producteurs par huile essentielle

Huile essentielle	Principaux pays producteurs
Orange douce	États-Unis, Brésil, Dominique, Italie, Espagne, Israël, Argentine
Menthe des champs	Inde, Chine, Brésil
Citron	Argentine, Italie, États-Unis, Brésil, Israël
Eucalyptus (globulus)	Chine, Inde, Australie
Menthe poivrée	États-Unis, Inde
Citronnelle	Chine, Indonésie, Inde
Clou de girofle	Madagascar, Indonésie, Tanzanie, Sri Lanka, Inde
Menthe douce/verte	États-Unis, Inde, Chine
Lavandin	France, Espagne
Patchouli	Indonésie, Chine, Malaisie
Lime	Mexique, Pérou, États-Unis, Haïti, Brésil, Cuba, Côte d'Ivoire, Italie, Inde
Lavande	Bulgarie, France, Moldavie, Chine, Grèce, Turquie
Muscade	États-Unis, Indonésie, Sri Lanka, Inde
Pamplemousse	Israël, Brésil, États-Unis
Cannelle écorce	Chine, Indonésie
Tea tree	Australie
Lemongrass	Inde, Chine, Guatemala
Mandarine	Brésil, Espagne, Mexique
Romarin	Espagne, Tunisie, Maroc
Cannelle de Ceylan	États-Unis, Sri Lanka, Chine
Vétiver	Haïti, Indonésie, Chine, Inde, Réunion, Brésil
Coriandre	Russie, Égypte, Pologne, Roumanie
Cannelle feuilles	Sri Lanka, Seychelles, Inde
Mandarine	Argentine, Italie
Bergamote	Italie, Côte d'Ivoire, Guinée
Sauge sclarée	Russie, France
Palmarosa	Inde, Brésil, Paraguay
Cajepout	Vietnam, Indonésie
Santal	Inde, Indonésie, Australie
Lavande aspic	Espagne, France
Camomille noble/romaine	Maroc, Égypte, Belgique, Italie, France
Rose	Turquie, Bulgarie, Inde, Chine
Néroli	Espagne, Paraguay, Tunisie

Source : FranceAgriMer à partir d'enquêtes d'experts

Quelques liens utiles

AFC	Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages : www.cueillettes-pro.org
AGENCE BIO	Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique : www.agencebio.org
AIHP	Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence : www.cpparm.org
L'ALLIANCE 7	Fédération des produits de l'épicerie et de la nutrition spécialisée : www.alliance7.com
APAL	Association des Producteurs d'huile essentielle de Lavande AOC de Haute Provence : www.lavande-aop.fr
CA26	Chambre d'agriculture de la Drôme : https://extranet-drome.chambres-agriculture.fr
CIHEF	Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises : www.cihef.org
CNPMAI	Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles : www.cnpmai.net
COSMEBIO	Association française de la cosmétique bio : https://www.cosmebio.org
COSMED	Association professionnelle des petites et moyennes entreprises de la filière cosmétique : www.cosmed.fr
COSMETIC VALLEY	Pôle de compétitivité de la filière parfumerie et cosmétique : www.cosmetic-valley.com
CPPARM	Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales : www.cpparm.org
CRIEPPAM	Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales : www.crieppam.fr
EUROPAM	European Herb Growers Association : www.europam.net
ITEIPMAI	Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles : www.iteipmai.fr
LES SIMPLES	Syndicat professionnel de productrices et de producteurs de plantes aromatiques et médicinales : www.syndicat-simples.org
PHYTOLIA	Association nationale interprofessionnelle de la filière des plantes de santé, beauté et bien-être : www.phytolia.plantes-sante-beaute-bien-etre.fr
INNOV'ALLIANCE	Pôle de compétitivité dans les secteurs de l'alimentation, le bien-être et la naturalité : www.pole-innovalliance.com
PPAM DE FRANCE	Union des Professionnels des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales : www.ppamdefrance.com

PRODAROM	Syndicat National des Industries de la Parfumerie : www.prodarom.com
SNIAA	Syndicat National des Ingrédients Aromatiques Alimentaires : www.sniaa.org
SYNABIO	Syndicat National des transformateurs et distributeurs de produits naturels et de culture biologique : www.synabio.com
SYNADIET	Syndicat National des Compléments Alimentaires : www.synadiet.org
UESS	Université Européenne des Saveurs et Senteurs : www.uess.fr
VEGEPOLYS VALLEY	Pôle de compétitivité dans le domaine du végétal : www.vegepolys-valley.eu

LES DONNÉES

Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales - Panorama 2021
édition avril 2023



Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial
ISSN : 2552-9323

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR